



Etat de durabilité

2024



Avril 2025

Message des COO & CIO de Younited

« *Chers collaborateurs, chères parties prenantes,*

Chez Younited, nous avons toujours mis un point d'honneur à allier innovation, responsabilité et transparence, en plaçant l'humain au cœur de nos décisions. Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous présenter la première version de notre rapport CSRD, une étape importante dans notre démarche de gouvernance durable et responsable.

Ce rapport représente un véritable défi pour nous. Mesurer et communiquer l'impact extra-financier de nos actions n'est pas simple, mais nous avons fait de notre mieux pour vous offrir un document qui soit à la fois clair, précis et fidèle à notre réalité. Bien que ce soit une première version, elle reflète nos efforts et notre volonté d'être plus transparents. Ce travail, bien que complexe, est une étape importante dans notre démarche de progrès.

Nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi, en participant activement à des initiatives telles que la Convention des entreprises pour le Climat du Monde Financier en 2024, nous réaffirmons notre engagement à construire un écosystème financier plus responsable, durable et transparent.

Cette publication n'est que le début d'une dynamique d'amélioration continue, et nous nous engageons à avancer pas à pas pour répondre aux enjeux de demain.

Nous vous invitons à découvrir ce rapport, reflet de notre volonté d'aller de l'avant et de progresser ensemble vers un avenir plus responsable.

Merci pour votre confiance et votre soutien ».



Geoffroy Guigou, Chief Operating Officer



Vigdis Flaten, Chief People & Impact Officer



À l'attention des lecteurs de l'état de durabilité

Dans le but de rendre cet état de durabilité accessible, nous souhaitons, dès l'introduction, clarifier certains points essentiels :

Pour cette première édition, Younited a décidé d'appliquer une exemption partielle ou totale concernant les IROs matériels pour les catégories E2, E3, E4, E5, S1 et S4. Toutefois, dans un esprit de totale transparence, lorsque les indicateurs demandés par les ESRS correspondent à ceux déjà présentés dans la DPEF 2023, ces derniers sont néanmoins repris dans l'état de durabilité 2024, et ce, malgré l'exemption.

Dans le contexte de cette première année de publication de la Directive CSRD, notre état de durabilité présente également 2 limites applicable aux entreprises de moins de 750 salariés sur lesquelles l'entreprise travaille :

- Le bilan carbone de Younited pour l'année 2024 a été établi selon la méthodologie du bilan Carbon de l'ADEME, en lieu et place du standard GHG Protocol. Ainsi, les émissions n'ont pas été ventilées par pays, segment d'activité, type d'activité économique, filiale, catégorie de gaz à effet de serre ou source d'émission. Le niveau de détail communiqué représente la précision maximale disponible pour l'exercice 2024.
- L'absence de plan de transition.

L'entreprise s'engage à ce que ces informations soient disponibles au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Par simplification, les enjeux sectoriels associés à la catégorie S4 ont été intégrés dans la rubrique G-1 Sectoriel, en respect des DPs spécifiés par l'ESRS-1.

Table des matières

Introduction

1. Informations générales - ESRS 2	7
1.1. Base d'établissement des déclarations	7
1.1.1. BP-1 : Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	7
1.1.2. BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	8
1.1.3. GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	13
1.1.4. GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	25
1.1.5. GOV-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	26
1.1.6. GOV-4 : Déclaration sur la diligence raisonnable	27
1.1.7. GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	27
1.2. Stratégie	31
1.2.1. SBM-1 : Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	31
1.2.2. SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	35
1.2.3. SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	38
1.3. Gestion des incidences, risques et opportunités	51
1.3.1. IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	51
1.3.2. IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	59
2. Informations environnementales	61
2.1. Taxonomie	61
2.1.1. Périmètre des actifs financiers pris en compte dans le calcul du GAR et périmètre des exclusions	62
2.1.2. Méthodologie d'analyse d'éligibilité et d'alignement des actifs avec la Taxonomie Européenne	62
2.1.3. Analyse d'éligibilité et d'alignement taxonomique de Younited	63
2.1.4. Analyse d'éligibilité des actifs de Younited	64
2.1.5. Analyse d'alignement des actifs de Younited	64
2.1.6. Précisions sur les expositions	65
2.1.7. Gaz et nucléaire	66
2.1.8. Tableaux des Indicateurs Clés de Performance (ICP)	67
2.2. Changement climatique - ESRS E1	72
2.2.1. Aperçu des Impacts, Risques et / ou Opportunités matériels applicables à ESRS E1	72
2.2.2. Gouvernance	72

2.2.2.1. ESRS 2 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	72
2.2.3. Stratégie	73
2.2.3.1. E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique.....	73
2.2.3.2. ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	73
2.2.4. Gestion des Incidences, Risques et Opportunités	73
2.2.4.1. ESRS 2 IRO-1 : Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	73
2.2.4.2. E1-2 : Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.....	73
2.2.4.3. E1-3 : Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique.....	75
2.2.5. Stratégie	76
2.2.5.1. E1-4 : Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	76
2.2.5.2. E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique.....	76
2.2.5.3. E1-6 : Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES.....	78
2.2.5.4. E1-7 : Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone.....	83
2.2.5.5. E1-8 : Tarification interne du carbone.....	83
2.2.5.6. E1-9 : Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique.....	83
3. Informations sociales	86
3.1. Effectifs de l'entreprise - ESRS S1	86
3.1.3. Aperçu des Impacts, Risques et / ou Opportunités matériels applicables à ESRS S1	86
3.2. Stratégie.....	87
3.2.3. ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées.....	87
3.2.4. ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique.....	87
3.3. Gestion des incidences, risques et opportunités	87
3.3.3. S1-1 : Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	87
3.3.4. S1-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants.....	91
3.3.5. S1-3 : Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations.....	91
3.3.6. S1-4 : Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches.....	91
3.4. Métriques et cibles	91
3.4.3. S1-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants.....	91
3.4.4. S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise	92
3.4.5. S1-7 : Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise.....	93
3.4.6. S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social.....	93
3.4.7. S1-9 : Métriques de diversité.....	93
3.4.8. S1-10 : Salaires décents	94

3.4.9. S1-11 : Protection sociale	94
3.4.10. S1-12 : Personnes handicapées.....	95
3.4.11. S1-13 : Métriques de la formation et du développement des compétences	95
3.4.12. S1-14 : Métriques de santé et de sécurité.....	95
3.4.13. S1-15 : Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.....	96
3.4.14. S1-16 : Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale).....	96
3.4.15. S1-17 : Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme.....	96
3.5. Consommateurs et utilisateurs finaux - ESRS S4.....	96
4. Informations de gouvernance	98
4.1. Conduite des affaires - ESRS G1.....	98
4.1.3. Aperçu des Impacts, Risques et / ou Opportunités matériels applicables à ESRS G1.....	98
4.2. Gouvernance.....	99
4.2.3. ESRS 2 GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	99
4.3. Gestion des incidences, risques et opportunités	100
4.3.3. ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	100
4.3.4. G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires.....	100
4.3.5. G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin.....	103
4.3.6. G1-4 : Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin.....	108
4.3.7. Enjeux sectoriels économiques.....	110
4.3.7.1. Crise économique.....	110
4.3.7.2. Contribution à l'économie.....	111
4.3.7.3. Conditions de refinancement.....	114
4.3.7.4. Défaut d'un partenaire majeur.....	116
4.3.8. Enjeux sectoriels technologiques	117
4.3.8.1. Continuité d'activité	117
4.3.8.2. Développement / Accélération de technologie de rupture.....	119
4.3.8.3. Cybersécurité.....	120
4.3.9. Enjeux sectoriels réglementaires	123
4.3.9.1. Evolutions réglementaires et protection du client final.....	123
4.3.9.2. Financement d'activités controversées ou erreur de KYC.....	124
4.3.9.3. Non-conformité.....	126
5. Avis du commissaire aux comptes de l'information en matière de durabilité... 130	



1. Informations générales

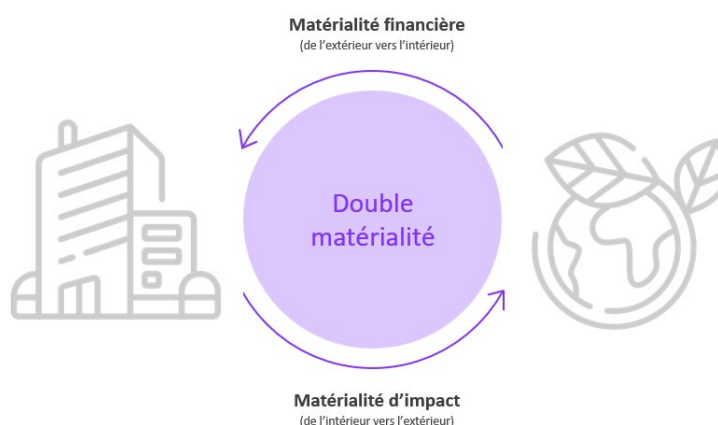
Introduction

1. Informations générales - ESRS 2

1.1 Base d'établissement des déclarations

1.1.1. BP-1 : Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité

L'analyse de double matérialité (Double Materiality Assessment) a pour objectif d'identifier les Impacts, Risques et Opportunités (IROs) significatifs pour l'entreprise, afin de les intégrer dans son Rapport de durabilité conforme aux normes ESRS.



Pour cette analyse, Younited s'appuie sur la norme ESRS 1, notamment l'application requirement 16 (AR16), qui répertorie les thématiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pertinentes. Chaque thème, sous-thème et sous-sous-thème ESG a été étudié pour identifier les IROs propres à l'activité de Younited. Ceux-ci ont ensuite été évalués selon leur matérialité d'impact et leur matérialité financière dans le cadre de l'analyse de double matérialité, dont la méthodologie est détaillée en section IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants. Des IROs spécifiques au métier et à l'activité de Younited, non couverts par AR16, ont aussi été identifiés et jugés pertinents pour l'analyse menée.

Cette analyse a été menée de façon consolidée sur l'ensemble de l'entreprise, incluant son siège en France et ses succursales en Italie, Espagne, Portugal. Ces pays ont été regroupés dans l'analyse en raison de l'harmonisation de la réglementation bancaire européenne et de pratiques de consommation similaires parmi les résidents européens. Les succursales, étant des entités opérationnelles clés sous contrôle de gestion directe de Younited, ont été pleinement intégrées à l'étude, tout comme les fonds communs de titrisation (FCT) et leurs équivalents étrangers. L'intégralité des activités de Younited a été analysée afin d'assurer un plein alignement avec le périmètre des états financiers.

L'évaluation a couvert l'ensemble de la chaîne de valeur de Younited, divisée en trois segments :

1. **Amont** : cela inclut toutes les activités et parties prenantes en amont des opérations propres de l'entreprise, c'est-à-dire fournisseurs et sous-traitants (prestataires IT, entreprises de ménage, serveurs utilisés...).
2. **Opérations propres** : il s'agit des activités directement sous le contrôle de l'entreprise
3. **Aval** : cela inclut toutes les activités et parties prenantes en aval des opérations propres de l'entreprise, c'est-à-dire les entreprises produisant les biens et services consommés via l'utilisation de crédits Younited, les consommateurs finaux et autres parties prenantes.

Pour une meilleure compréhension des activités, la chaîne de valeur a été modélisée en deux canaux principaux :

- B2B2C : Offres à travers des partenaires professionnels.
- B2C : Offres directes aux consommateurs.

Ces canaux se subdivisent en deux catégories :

- Crédit : Activité principale de financement.
- Assurance : Offres complémentaires pour la protection des crédits.

En intégrant les différentes zones de la chaîne de valeur et l'ensemble des parties prenantes (clients, partenaires, etc.), Younited garantit une analyse approfondie et conforme aux attentes réglementaires, permettant d'identifier et de prioriser les enjeux stratégiques liés à ses activités.

Younited n'a pas exercé l'option permettant d'omettre certaines informations sensibles relatives à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations. De même, l'entreprise n'a pas fait usage de l'exemption concernant la publication d'informations liées à des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation.

1.1.2. BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

La présente déclaration s'appuie sur l'exercice 2024, marqué par trois événements majeurs pour Younited affectant le périmètre de déclaration ou certains KPIs reportés :

1. La cessation des activités de production en Allemagne dès le mois de mai 2024
2. La mise en œuvre d'une Rupture Conventionnelle Collective (RCC) en France, ayant conduit au départ de 35 collaborateurs sur la période de septembre à fin octobre 2024
3. L'entrée de Ripplewood au capital de Younited, et une cotation boursière de Younited Financial sur Euronext Amsterdam dans le même temps, le 21 décembre 2024

Horizons temporels

Younited s'est aligné sur les horizons temporels définis à court, moyen et long terme tels que définis dans l'ESRS 1 pour l'analyse et la projection dans le temps de ses IROs matériels. Ces derniers sont :

- Horizon à court terme : 0 - 1 an
- Horizon à moyen terme : 1 – 5 ans
- Horizon à long terme : au-delà de 5 années

L'horizon de temps défini par Younited dans le cadre de l'ESRS-1 ne nécessite pas d'ajustement spécifique compte tenu de la nature de ses activités.

Estimations concernant la chaîne de valeur

Younited n'a pas eu recours à des métriques relatives à sa chaîne de valeur amont et aval estimées à l'aide de sources indirectes.

Sources d'incertitude associée aux estimations et aux résultats

Les estimations et résultats présentés dans ce Rapport sont basés sur des hypothèses et des méthodologies qui peuvent comporter des incertitudes. Parmi ces sources d'incertitude figurent notamment :

La collecte des données environnementales (Bilan carbone & Mix énergétique) :

- Les prestataires mobilisés pour fournir les mix énergétiques du Portugal, l'Espagne, et l'Italie n'ont pas été en mesure de communiquer les données. Par conséquent, Younited a adopté un raisonnement par analogie en se basant sur les mix énergétiques nationaux des pays, rapportés au nombre de m² de bureaux occupés par Younited.
- La cessation des activités en Allemagne en mai 2024 a conduit à prendre en compte la consommation énergétique de ce marché au prorata de son activité prévue pour l'année 2024.
- Les données concernant les déplacements professionnels des collaborateurs ont été collectées sur la base du déclaratif des collaborateurs ayant répondu à un questionnaire. Le taux de réponse étant partiel, certains déplacements professionnels peuvent par ailleurs être manquants.
- Du fait d'un accès limité aux données concernant l'Allemagne concernant son bilan carbone, Younited a fait le choix de réutiliser les données sur la consommation d'énergie renseignées en 2023. Cette donnée a ensuite elle aussi été proratisée en fonction de la période d'activité de l'Allemagne sur 2024.

L'évaluation financière des risques et opportunités :

- L'évaluation financière actuelle des risques et opportunités dans la matrice de matérialité financière résulte de l'analyse de double matérialité menée en 2024 et de l'évaluation des risques qui préexistait à la DMA. L'étude de l'impact financière des différents risques et opportunités pourra être affinée lors des prochains Rapports de durabilité, notamment en les projetant dans sur les différents horizons temporels définis.

L'approfondissement de l'analyse des impacts de Younited sur l'ensemble de sa chaîne de valeur :

Bien que Younited ait une bonne visibilité sur ses propres opérations, une part importante des enjeux de durabilité se situe en aval de la chaîne de valeur du fait du large scope de produits et services financés. L'identification de ces enjeux illustrent les efforts de Younited pour fournir une analyse solide malgré les défis méthodologiques et opérationnels associés à ce type d'exercice. Les prochains Rapports de durabilité auront pour objectif d'affiner leur compréhension afin de réduire les incertitudes des métriques qui y ont été associées (leur cotation notamment) et d'en améliorer la précision.

Changement dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

La présentation et le contenu du présent Rapport diffèrent de l'exercice précédent. Ce Rapport est élaboré conformément aux nouvelles exigences de la Directive européenne dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive^[1]) et de ses règlements délégués, y compris ceux relatifs aux normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards^[2]). Cette directive a été transposée dans les différents droits nationaux où exerce Younited. Younited se doit donc d'appliquer les exigences de la CSRD uniquement en tant qu'entité indépendante.

Signalement d'erreurs dans les périodes antérieures

Le présent Rapport est le premier rapport de durabilité selon la directive CSRD de Younited. L'entreprise n'est donc pas concernée par d'éventuels signalement d'erreurs faisant partie de Rapports antérieures de durabilité alignés avec la CSRD.

Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de déclarations généralement acceptées en matière d'information sur la durabilité

Dans le cadre de ce Rapport de durabilité, Younited, en tant qu'entreprise européenne spécialisée dans le crédit à la consommation, veille à intégrer les informations requises par la CSRD tout en identifiant explicitement celles issues d'autres réglementations, normes ou cadres généralement acceptés en matière de durabilité. Conformément aux exigences de l'ESRS 1 (section 8.2, considérant 114), toute inclusion provenant de la loi française « Climat et Résilience^[3] » ou de réglementations européennes, telles que le Règlement « Taxonomie^[4] » est clairement signalée.

En cas d'application partielle de ces normes ou cadres, une référence précise aux articles ou paragraphes pertinents est systématiquement ajoutée. Par exemple, les obligations issues de la loi « Climat et Résilience » concernant la transparence des engagements climatiques, ou encore les informations relatives à la classification, sont identifiées avec précision dans ce Rapport.

Incorporation d'informations par référence

Lors de la rédaction du Rapport de durabilité, Younited a pris soin d'incorporer les informations par référence conformément à l'ESRS 1, section 9.1 *Incorporation d'informations par référence*.

Utilisation des dispositions graduelles conformément à l'appendice C d'ESRS 1

La directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) introduit une série d'exigences de publication qui seront mises en œuvre progressivement. À ce titre, le seuil déterminant pour les entreprises est fixé à un nombre moyen de 750 salariés au cours de l'exercice, à la date de clôture de leur bilan. En fonction des différentes sections des normes de Reporting sur la durabilité (ESRS), des délais de mise en

[1] Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) no 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises

[2] Y compris le Règlement Délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023 complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes d'information en matière de durabilité

[3] Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

[4] Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

conformité variant de 1 à 3 ans sont prévus pour que les entreprises répondent pleinement à ces exigences.

Cette approche graduelle constitue une mesure transitoire permettant aux entreprises de s'adapter avant l'application obligatoire des normes. Dans ce contexte, bien que Younited ne dépasse pas le seuil des 750 employés, l'entreprise a décidé de ne pas exclure dans sa déclaration l'intégralité des informations jugées pertinentes à la suite de l'analyse de double matérialité au titre de l'exercice 2023. Younited pourra donc, le cas échéant, se réserver la possibilité de mobiliser partiellement ce droit d'exemption, en particulier pour l'ensemble des ESRS E4, S1, S2, S3, S4, ainsi qu'une partie de l'ESRS E1^[5].

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur E2, E3, E4, E5, S1 & S4, Younited est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total. Dans un souci de transparence, lorsque les indicateurs exigés par les ESRS correspondent à des indicateurs déjà présents dans la DPEF 2023, ceux-ci sont communiqués dans l'état de durabilité 2024 malgré l'exemption.

En complément des ESRS concernés par ce droit d'exemption, d'autres ont été identifiés comme non-matériels au regard de l'activité de Younited.

Parmi les ESRS pour lesquels Younited se réserve le droit de mobiliser son droit d'exemption ou ceux jugés comme étant non matériels au regard de l'activité de Younited, certaines questions de durabilité ne feront pas l'objet d'une déclaration pour la première année de déclaration de Younited. Les questions de durabilité matérielles traitées entièrement ou partiellement par Younited seront déclinées conformément aux différents Minimum Disclosure Requirements (MRD) prévus par la directive CSRD (politique, actions, métriques, cibles...).

[5] Omission des points de données relatifs aux émissions de périmètre 3 et aux émissions totales de GES lors de la première année de préparation de leur déclaration relative à la durabilité ; Omission des incidences financières quantitatives escomptées des risques physiques et de transition importante et des opportunités potentielles liées au changement climatique lors des trois premières années de préparation de sa déclaration relative à la durabilité.

Périmètres faisant l'objet d'une exemption pour la première année de Reporting CSRD ou jugée non matérielles au regard de l'activité de Younited :

ESRS THEMATIQUE	THEME	SOUS-THEME	SOUS-SOUS-THEME
ESRS E2 Exemption mobilisée	Pollution	Pollution de l'air Pollution des eaux Pollution des sols Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires Substances préoccupantes Substances extrêmement préoccupantes Microplastiques	
ESRS E3 Exemption mobilisée	Ressources aquatiques & marines	Eau Ressources marines	Consommation d'eau Prélèvements d'eau Rejet des eaux Rejet des eaux dans les océans Extraction et utilisation des ressources marines
ESRS E4 Exemption mobilisée	Biodiversité et écosystèmes	Vecteur d'incidence directs de la perte de biodiversité Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Changement climatique Changement d'affectation des terres Changement d'utilisation de l'eau douce et des mers Exploitation directe Pollution Autres Dégradation des sols
ESRS E5 Exemption mobilisée	Économie circulaire	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources Ressources sortantes liées aux produits et services Déchets	
ESRS S1 Exemption mobilisée	Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	Sécurité de l'emploi Temps de travail Salaires décentes Dialogue social Liberté d'association, existence de comités d'entreprise et droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation Négociation collective, y compris la proportion de travailleurs couverts par des conventions collectives Équilibre entre vie professionnelle et vie privée Santé et sécurité

		Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale Formation et développement des compétences Emploi et inclusion des personnes handicapées Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail Diversité
ESRS S2	Travailleurs de la chaîne de valeur	ESRS jugé non matériel au regard de l'activité de Younited	
ESRS S3	Communautés touchées	ESRS jugé non matériel au regard de l'activité de Younited	
ESRS S4 Exemption mobilisée	Consommateurs et utilisateurs finaux	Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals	Protection de la vie privée Accès à l'information (de qualité)
		Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finals	Education financière (sectoriel)
		Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finals	Non-discrimination Accès aux produits et services Pratiques de commercialisation responsables Inclusion financière (sectoriel) Surendettement (sectoriel)

Les sujets matériels pour lesquels Younited fait usage de son droit d'exemption font toutefois déjà l'objet d'une attention particulière. De façon transverse sur tous ces ESRS, Younited a identifié de nombreux risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), les a inscrits dans sa cartographie des risques et a mis en place un suivi de ceux-ci.

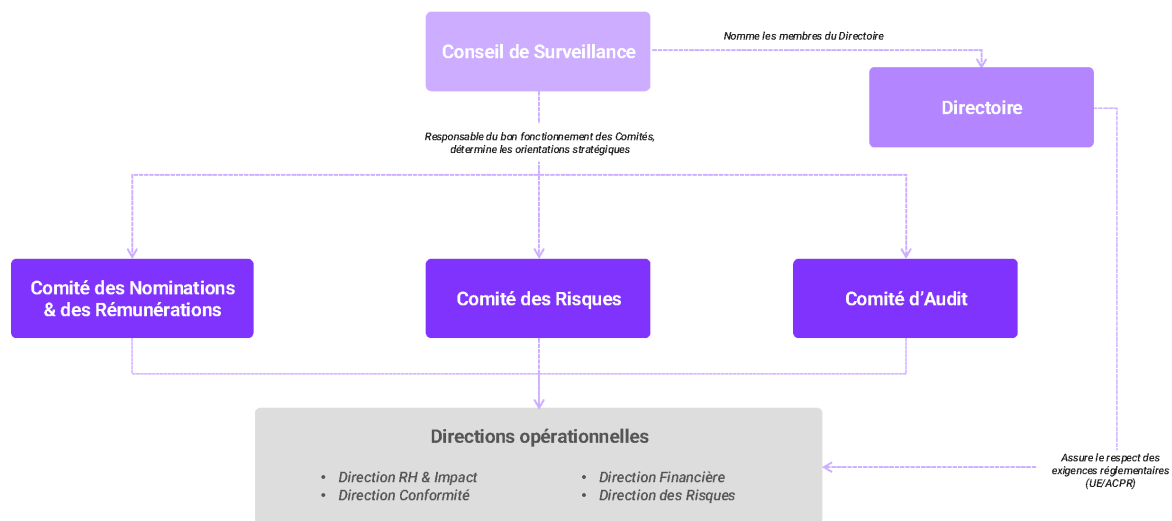
Afin de simplifier l'analyse et d'harmoniser le document, les enjeux sectoriels liés à S4 ont été intégrés dans G-1 Sectoriel, conformément aux DPs spécifiés par l'ESRS-1.

Gouvernance

1.1.3. GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

La gouvernance de Younited S.A. s'articule autour de plusieurs organes d'administration et comités spécifiques, chacun jouant un rôle complémentaire dans le pilotage de l'entreprise.

Structure de Gouvernance de Younited S.A.



Les organes de surveillance définissent les grandes orientations stratégiques de Younited, veillent à sa pérennité et supervisent l'exécution des décisions prises.

Le Conseil de surveillance

Règles de composition :

- Le Conseil de Surveillance de Younited se compose de 3 à 18 membres, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour un mandat d'un an, renouvelable. Les membres doivent être réélus chaque année à la fin de l'Assemblée Générale. Les membres ne peuvent être à la fois dans le Conseil de Surveillance et le Directoire de l'entreprise.
- Le Conseil peut coopter des remplaçants en cas de vacance de poste, mais ceux-ci doivent être ratifiés lors de l'Assemblée Générale suivante. Le nombre de membres âgés de plus de 70 ans ne peut dépasser un tiers des membres en exercice, sinon le membre le plus âgé, sauf le Président, est réputé démissionner. Les membres n'ont pas besoin de détenir des actions de la société pendant leur mandat.
- Le Conseil de Surveillance peut également nommer des censeurs (jusqu'à 6), choisis parmi les actionnaires ou en dehors, pour une durée d'un an. Ils sont rééligibles et soumis aux mêmes règles que les membres du Conseil.
- Le Conseil élit un Président et un Vice-Président parmi ses membres, qui exercent des fonctions liées à la convocation et la présidence des réunions. Le Président et le Vice-Président définissent leur rémunération. Le Conseil peut aussi nommer un secrétaire, membre ou non du Conseil.

Composition actuelle :

Le Conseil de Surveillance de Younited est composé de 6 membres, 3 membres permanents et membres 3 indépendants, comme suit :

- **Timothy C. COLLINS** – Ripplewood Holding I LLC - Chair
- **Elisabeth CRITCHLEY** – Ripplewood Holding I LLC
- **Tom ISAAC** – Ripplewood Holding I LLC
- **Gilles GRAPINET** - Indépendant
- **Lionel PAQUIN** - Indépendant
- **Delphine BOURRILLY** – Indépendant

Rôle :

Le Conseil de Surveillance de Younited exerce un contrôle permanent sur la gestion de l'entreprise par son Directoire. Il a pour mission d'assurer une supervision efficace et indépendante de l'entreprise, garantissant une gestion responsable conforme aux exigences réglementaires (UE et ACPR) et créant de la valeur pour les actionnaires.

Il définit les orientations stratégiques pluriannuelles, intégrant notamment les priorités en matière d'ESG (Environnement, Social, Gouvernance), et supervise leur mise en œuvre. Le Conseil valide les objectifs à court, moyen et long terme, et procède à une évaluation annuelle des résultats obtenus.

Il est également chargé de la création et du bon fonctionnement des comités suivants :

- Le comité des Rémunérations
- Le comité des Risques
- Le comité d'Audit

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance est responsable de la nomination des membres du Directoire et de l'approbation des nominations des principaux dirigeants, incluant les administrateurs ne faisant pas partie de l'équipe de direction.

À la clôture de chaque exercice, dans les délais réglementaires, le Directoire soumet les comptes annuels et consolidés ainsi que son Rapport à l'Assemblée Générale pour vérification et audit. Le Conseil de Surveillance formule alors ses observations sur le Rapport du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés, qu'il présente à l'Assemblée Générale Annuelle.

En aucun cas, cette fonction de surveillance ne peut donner lieu à des actes de gestion exercés directement ou indirectement par le Conseil de Surveillance ou ses membres.

Responsabilités ESG :

Le Conseil de Surveillance est consulté et approuve les décisions ESG ayant un impact stratégique. En 2024, il a été consulté sur la validation de la matrice de double matérialité.

Le Directoire

Règles de composition :

- Younited est dirigée par un Directoire composé de 2 membres, nommés par le Conseil de Surveillance. Le Directoire exerce ses fonctions sous la supervision du Conseil de Surveillance, conformément aux lois applicables et aux dispositions des Statuts.
- Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors du groupe des actionnaires, mais doivent être des personnes physiques. Ils sont rééligibles sans limitation. La limite d'âge pour exercer des fonctions au sein du Directoire est fixée à soixante-quinze (75) ans. Tout membre atteignant cet âge est automatiquement réputé démissionnaire. Chaque membre du Directoire peut également être lié à Younited par un contrat de travail, qui reste valide pendant la durée de son mandat et au-delà.
- Les membres du Directoire sont nommés pour un mandat de six (6) ans. Leur mandat prend fin à l'issue de la première réunion du Conseil de Surveillance suivant l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice précédent, tenue au cours de l'année où leur mandat arrive à échéance.
- Tout membre du Directoire peut être révoqué par décision de l'Assemblée Générale. En cas de révocation sans juste motif, le membre peut prétendre à des dommages-intérêts. Cependant, la cessation des fonctions d'un membre du Directoire n'entraîne pas la résiliation de son contrat de travail.

Composition actuelle :

Younited est dirigée par un Directoire composé de 2 membres, nommés par le Conseil de Surveillance que sont :

- **Chairman& CEO-Cofounder** : Charles EGLY
- **COO-Cofounder** : Geoffroy GUIGOU

Rôle :

Le Directoire de Younited est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Younited, dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et les présents Statuts à l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance de Younited.

Aucune restriction à ses pouvoirs ne pourra être opposée aux tiers, qui pourront engager des actions en justice contre Younited pour l'exécution des engagements pris en son nom par le Président du Directoire de Younited ou un Directeur Général, dès lors que leurs nominations ont été régulièrement publiées.

Les membres du Directoire de Younited peuvent, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance de Younited, se répartir les tâches de gestion entre eux. Toutefois, cette répartition des tâches ne saurait en aucun cas dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes concernant la gestion de Younited, ni être invoquée pour exonérer le Directoire ou chacun de ses membres de leur responsabilité solidaire.

Le Directoire de Younited peut confier à un ou plusieurs de ses membres, ou à toute personne choisie en dehors du Directoire, des missions spéciales permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer,

pour un ou plusieurs objectifs spécifiques, avec ou sans possibilité de subdélégation, les pouvoirs qu'il juge nécessaires.

Le Directoire de Younited prépare et présente au Conseil de Surveillance de Younited des rapports, des budgets ainsi que les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, conformément à la loi et aux présents Statuts.

Lorsqu'une opération nécessite l'autorisation du Conseil de Surveillance de Younited et que celui-ci refuse, le Directoire de Younited peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale, qui pourra accorder l'autorisation demandée et en tirer toutes les conséquences nécessaires.

Le Directoire de Younited convoque toutes les Assemblées Générales des actionnaires, en fixe l'ordre du jour et exécute leurs décisions.

Responsabilités ESG :

Le Directoire de Younited n'assume pas directement le pilotage des différents IROS applicables à l'entreprise. La gestion et le suivi de ces indicateurs relèvent des équipes dédiées, sous la supervision des directions concernées, conformément aux principes de gouvernance établis.

Les comités spécifiques

Les comités spécifiques du Conseil de surveillance de Younited sont :

- **Le Comité des Nominations et des Rémunérations**, chargé d'évaluer et de proposer les politiques de rémunération pour les dirigeants et les collaborateurs clés de l'entreprise, en veillant à leur alignement avec les objectifs stratégiques et les pratiques de gouvernance.
- **Le Comité des Risques**, responsable de l'identification, de l'évaluation et du suivi des principaux risques auxquels Younited est exposée, afin de garantir une gestion proactive et conforme aux exigences réglementaires.
- **Le Comité d'Audit**, qui supervise les processus de contrôle interne et d'audit, examine les états financiers et veille à leur conformité avec les normes en vigueur, tout en assurant la transparence financière auprès des actionnaires et des parties prenantes. A compter de ce premier Rapport de durabilité CSRD, le comité d'audit a aussi la responsabilité d'examiner le Rapport de durabilité.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Règles de composition :

- Le Comité des Nominations et Rémunérations de Younited est composé de membres du Conseil de Surveillance de Younited.
- Il n'exerce aucune fonction exécutive et possède une expertise collective en rémunération, gestion des risques et contrôle. Ce comité veille à l'alignement des structures de rémunération avec les profils de risques et de capital de Younited et supervise le processus de sélection des dirigeants.
- Le président du comité organise et dirige ses travaux, et le comité se réunit au moins deux fois par an.

Composition actuelle :

Les membres du Comité des Nominations et Rémunérations de Younited sont :

- **Elizabeth Critchley** (Présidente)
- **Gilles Grapinet** – Indépendant
- **Lionel Paquin** – Indépendant

Rôle :

Le Comité des Nominations et Rémunérations de Younited est chargé de :

- Préparer les décisions du Conseil de Surveillance sur la rémunération, notamment celles impactant les risques de Younited et de la Société.
- Réaliser un examen annuel de la politique de rémunération, des compensations des dirigeants et des employés ayant un impact significatif sur le profil de risque.
- S'assurer que la rémunération des preneurs de risques respecte les réglementations en vigueur.
- Suivre la rémunération des responsables de la gestion des risques et de la conformité.
- Identifier et recommander des candidats pour les fonctions d'administrateurs.
- Évaluer la diversité et les compétences du Conseil de Surveillance, ainsi que sa structure, sa taille et son efficacité.
- Promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil.
- Examiner et recommander des politiques de sélection et de nomination pour des postes clés.

Le comité veille à l'indépendance et à la diversité du Conseil de Surveillance et dispose des ressources nécessaires pour accomplir ses missions, y compris des conseils externes.

Le Comité des Risques

Règles de composition :

- Le Comité des Risques de Younited est composé du président du Conseil de Surveillance de Younited et de deux (2) membres ou censeurs du Conseil de Surveillance de Younited, nommés par le Conseil de Surveillance de Younited.
- Les membres du Comité des Risques de Younited n'exercent aucune fonction exécutive au sein de Younited. Les membres du Comité des Risques de Younited possèdent les connaissances, compétences et expertises nécessaires pour comprendre et surveiller la stratégie et l'appétence aux risques de Younited et de la Société.
- Le Comité des Risques de Younited inclut un nombre suffisant de membres indépendants. Le président du Comité des Risques de Younited est nommé par le Comité des Risques de Younited parmi ses membres et est chargé d'organiser et de diriger les travaux du Comité des Risques de Younited. Le Comité des Risques de Younited est présidé par un membre indépendant, qui n'est ni le président du Conseil de Surveillance de Younited, ni le président d'un autre Comité Spécialisé.
- Le Directeur Financier de Younited (CFO), le Responsable de la Gestion des Risques (CRO) et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) peuvent assister aux réunions du

Comité des Risques de Younited avec un rôle consultatif et sans droit de vote. Le Comité des Risques de Younited doit tenir des réunions au moins trois (3) fois par an.

Composition actuelle :

Les membres du Comité des Risques de Younited sont :

- **Lionel Paquin (Président)** – Indépendant
- **Thomas Isaac** - Ripplewood Holding I LLC
- **Gilles Grapinet** – Indépendant

Rôle :

Le Comité des Risques de Younited a pour mission principale de conseiller et soutenir le Conseil de Surveillance dans la gestion et le suivi de la stratégie en matière de risques, en conformité avec les réglementations (articles L. 511-89 du Code monétaire et financier et directives de l'Autorité bancaire européenne).

Ses responsabilités incluent :

- Stratégie et appétence aux risques : Superviser l'alignement de la stratégie de risques avec les objectifs, valeurs et culture de l'entreprise.
- Mise en œuvre des stratégies : Contrôler l'exécution des stratégies de gestion des risques, du capital et de la liquidité, en collaboration avec la direction et le Responsable de la Gestion des Risques.
- Analyse et recommandations : Évaluer les scénarios de risque (y compris des scénarios de stress) et recommander des ajustements en fonction des évolutions du marché ou des audits.
- Produits financiers : Veiller à l'alignement des produits et services financiers avec le modèle économique et la stratégie de risques, tout en évaluant leur rentabilité et leurs risques.
- Collaboration et suivi : Travailler avec d'autres comités (audit, nomination et rémunération) et contrôler la mise en œuvre des recommandations des auditeurs internes et externes.
- Rémunération et incitations : Vérifier que les politiques de rémunération intègrent les risques, le capital et la liquidité.

Le comité tient un rôle consultatif stratégique tout en s'assurant de l'efficacité et de la cohérence globale des politiques de gestion des risques. Des sous-comités des risques ont aussi été créés sur des thématiques spécifiques, contre le blanchiment d'argent, le risque cyber ou les enjeux de l'externalisation fournisseur.

Le Comité d'audit

Règles de composition :

- Le Comité d'Audit de Younited est composé d'au moins deux (2) membres du Conseil de Surveillance de Younited ou de censeurs nommés par le Conseil de Surveillance de Younited. Les membres du Comité d'Audit de Younited n'exercent aucune fonction exécutive au sein de Younited. Au moins un membre du comité doit avoir une expertise particulière en matière financière, comptable ou d'audit légal et être indépendant.

- Le Président de Younited, le Directeur Général, le Directeur Financier, le Responsable de la Gestion des Risques et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne peuvent assister aux réunions du Comité d'Audit de Younited sans droit de vote.
- Le président du Comité d'Audit de Younited est nommé par le comité parmi ses membres et est responsable de l'organisation et de la direction des travaux du comité.
- Le Comité d'Audit de Younited doit se réunir au moins deux (2) fois par an.

Composition actuelle :

Les membres du Comité d'Audit de Younited sont :

- **Gilles Grapinet (Président)** – Indépendant
- **Timothy C. Collins** - Ripplewood Holding I LLC
- **Delphine Bourrilly** – Indépendant

Rôle :

La mission du Comité d'Audit de Younited est de :

- Surveiller la préparation des informations financières et de durabilité, en incluant des recommandations pour garantir leur intégrité.
- Vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de gestion des risques et d'audit interne concernant l'information financière et sur la durabilité.
- Recommander les commissaires aux comptes à nommer lors de l'Assemblée Générale et en cas de renouvellement de leur mandat.
- Suivre la performance des audits légaux et de la certification de l'information sur la durabilité.
- Assurer l'indépendance des personnes impliquées dans la certification des comptes et de l'information sur la durabilité.
- Rendre compte régulièrement au Conseil de Surveillance des résultats des audits financiers et de durabilité, ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées.
- Le comité veille à l'intégrité et à la conformité des informations financières et de durabilité de Younited.

Les Directions opérationnelles et leur rôle

Direction RH & Impact

La Direction RH & Impact de Younited, sous la responsabilité de la Chief Impact Officer, pilote la définition et la mise en œuvre des stratégies de durabilité et de responsabilité sociétale de l'organisation. Son objectif est d'intégrer pleinement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les activités de l'entreprise afin de favoriser un modèle de financement responsable et inclusif. Elle conçoit une stratégie RSE ambitieuse, alignée sur les enjeux ESG, et fixe des objectifs mesurables en matière de développement durable. À cette fin, elle réalise des analyses de double matérialité pour identifier les priorités stratégiques et coordonne les initiatives ESG en collaboration avec les différentes directions, notamment les ressources humaines, la finance, le juridique et le risque.

La Direction Impact suit et mesure les avancées grâce à des indicateurs clés de performance (KPI) couvrant des aspects tels que la diversité, l'inclusion, les conditions de travail et les émissions de carbone. Ces données servent à alimenter les Rapports réglementaires et extra-financiers, répondant ainsi aux exigences des parties prenantes internes et externes. Ce suivi des KPI est réalisé annuellement par la Direction Impact.

Elle joue également un rôle clé dans la communication et l'engagement en sensibilisant les collaborateurs aux enjeux de durabilité et en assurant le rôle de porte-parole des engagements RSE de Younited. Son action se traduit par l'intégration des critères ESG dans les processus stratégiques, tels que la rémunération variable des dirigeants ou les investissements, garantissant ainsi une gouvernance alignée sur les meilleures pratiques en matière de finance responsable.

La Direction Impact s'appuie sur un comité ESG multidisciplinaire, qui anime la réflexion stratégique et assure le suivi des initiatives, garantissant que Younited exerce ses activités en tant qu'organisme financier responsable, transparent et engagé dans une démarche d'amélioration continue. Ce comité est composé comme tel :

Composition actuelle :

- Chief People & Chief Impact Officer
- Deputy Chief Financial Officer
- Head of Internal Control & Compliance
- Head of Compliance
- Head of Finance Transformation
- Head of Strategic Risk

Rôle :

Sous la responsabilité de la Chief Impact Officer, le comité ESG, composé de membres aux expertises variées, pilote et anime la réflexion sur les actions à mettre en place pour que Younited exerce ses activités en tant qu'organisme financier responsable. Cela implique notamment de prendre en compte les impacts économiques, environnementaux et sociaux des activités de l'entreprise, tout en veillant au respect des exigences en matière de responsabilité sociétale ainsi qu'aux obligations de Reporting associées.

Direction Financière

La Direction Financière de Younited joue un rôle central dans l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein des processus financiers de l'entreprise. Elle veille à ce que ces critères soient pleinement intégrés dans le Reporting financier, tout en s'assurant de leur conformité avec les exigences réglementaires définies par la CSRD et certaines normes internationales ESG.

La Direction Financière est également responsable de mesurer les performances ESG à travers des indicateurs financiers pertinents, d'évaluer les risques liés à la durabilité (comme les risques climatiques) et d'assurer leur prise en compte dans les décisions stratégiques.

Enfin, elle joue un rôle clé dans la communication avec les parties prenantes externes, en leur fournissant des informations financières transparentes et fiables sur les performances ESG de l'entreprise.

Direction des Risques

La Direction des Risques de Younited joue un rôle essentiel pour assurer la pérennité et la conformité de ses activités. Elle définit les politiques d'octroi de crédit, développe des modèles de scoring pour évaluer la solvabilité des emprunteurs et surveille en permanence les indicateurs clés tels que les taux de défaut et de recouvrement. Elle veille également au respect des réglementations en matière de crédit, de transparence et de protection des données, tout en anticipant les évolutions légales.

Parallèlement, elle identifie et prévient les risques opérationnels, notamment en matière de cybersécurité et de fraude, tout en garantissant la fiabilité des outils technologiques utilisés. En s'appuyant sur des technologies avancées, elle optimise la détection des risques et anticipe les comportements des emprunteurs. Enfin, elle joue un rôle stratégique en fournissant des analyses et des Reporting aux décideurs et en assurant une communication transparente avec les régulateurs et les partenaires.

Direction Juridique et Conformité

La Direction Conformité de Younited assure que les politiques et pratiques de l'entreprise en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance (ESG) respectent les normes et réglementations en vigueur. Cela inclut des cadres comme la CSRD ou la Taxonomie européenne, et d'autres obligations internationales ou sectorielles.

Elle joue un rôle clé dans la supervision de la mise en conformité des initiatives ESG en veillant à leur alignement avec les exigences légales et en anticipant les évolutions réglementaires. Elle établit également des procédures pour identifier et gérer les risques de non-conformité, notamment ceux liés aux litiges ou controverses pouvant affecter la réputation de l'entreprise.

La Direction Conformité élabore des mécanismes internes pour prévenir les pratiques contraires aux principes ESG, comme la mise en place de codes de conduite, de politiques anti-corruption ou d'audits réguliers. Elle sensibilise et forme les équipes sur les obligations ESG pour garantir une compréhension partagée et une application rigoureuse au sein de l'organisation.

Enfin, elle contribue à la transparence en collaborant avec les autres directions pour s'assurer que les Rapports ESG publiés reflètent fidèlement les engagements et les performances de l'entreprise.

Compétences des organes d'administration et de gouvernance qui présentent un intérêt pour les secteurs, les produits et la situation géographique de l'entreprise

Les membres du Directoire de Younited disposent d'un ensemble de compétences pluridisciplinaires développées au cours de leurs carrières dans les services financiers. Ces compétences sont clés pour piloter et faire croître une FinTech comme Younited, dans un marché européen à la fois concurrentiel et réglementé.

Charles EGLY et **Geoffroy GUIGOU** possèdent des expériences professionnelles complémentaires qui les rendent particulièrement qualifiés pour diriger une activité de crédit à la consommation en Europe. Grâce à son expérience en private equity, gestion d'actifs et structuration de produits financiers, **Charles EGLY** a développé des compétences analytiques approfondies et une maîtrise de la gestion des risques, indispensables pour évaluer les demandes de crédit et concevoir des produits financiers adaptés aux besoins du marché.

Geoffroy Guigou a quant à lui acquis des compétences en amélioration de la performance et en stratégie commerciale, notamment au sein de McKinsey. Son expérience en service client et en optimisation des processus lui permet d'adopter une approche centrée sur les besoins des clients, favorisant ainsi leur satisfaction et leur fidélisation.

- Ces parcours renforcent la capacité du Directoire à guider Younited dans son expansion sur le marché européen du crédit à la consommation, tout en répondant aux exigences d'un secteur à la fois dynamique et fortement réglementé.

Le Conseil de Surveillance de Younited dispose de compétences stratégiques complémentaires :

- **Lionel Paquin**, membre du comité exécutif et Directeur adjoint des actifs réels chez Amundi, a précédemment été CEO de Lyxor Asset Management et a occupé des fonctions clés au sein de la Société Générale, notamment en tant qu'Inspecteur Principal. Il a également exercé divers rôles au ministère français des Finances, consolidant ainsi son expertise en gestion d'actifs et en régulation financière.
- **Delphine Bourilly**, présidente et associée gestionnaire chez Kearney France, a été Directrice chez UBS, où elle s'est spécialisée dans la structuration de dérivés sur taux, de matières premières et d'hybrides. Son expérience lui confère une solide connaissance des marchés financiers et des produits dérivés.
- **Gilles Grapinet**, précédemment CEO de Worldline, a aussi une expérience antérieure en tant que Senior Exécutive Vice-Président chez Atos et a occupé des postes stratégiques au Crédit Agricole, notamment en tant que responsable de la stratégie et de l'unité de paiement. Il a également été conseiller économique pour deux ministres français des Finances et Inspecteur Général des Finances, apportant une expertise précieuse en stratégie financière et en services de paiement.
- **Elizabeth Critchley**, associée gestionnaire chez Ripplewood et membre du conseil d'administration de Citadele, est co-fondatrice de Resolution Operations, où elle a dirigé plusieurs acquisitions majeures dans le secteur financier. Ancienne Managing Director chez Goldman Sachs, elle a structuré et conseillé des transactions complexes avec plus de 50 entreprises financières et corporatives à l'échelle mondiale.
- **Timothy C. Collins**, CEO de Ripplewood et membre du conseil d'administration de Citadele, a fondé Ripplewood en 1995 après des expériences variées chez Cummins, Booz Allen & Hamilton, Lazard et Onex. Son expertise en stratégie d'investissement et son expérience au sein de conseils d'administration de sociétés publiques renforcent son influence dans le secteur.
- **Tom Isaac**, ancien dirigeant de Citibank, a passé 27 ans dans divers rôles, dont ceux de Head of Corporate Bank EMEA et Head of Financial Institutions EMEA. Avant de rejoindre Ripplewood, il a également été membre du conseil d'Euroclear et de l'Association des banques étrangères, ajoutant à son parcours une expérience militaire en tant qu'officier dans le Royal Engineers.

La composition de ce Conseil de Surveillance apporte une expertise variée et complémentaire, renforçant la capacité de Younited à se développer.

NB :

- Une évaluation concernant l'expertise des organes d'administration, de direction et de surveillance dans les questions relatives à la conduite des affaires ou les questions de durabilité sera menée en 2025. Cette évaluation permettra de mettre en lumière le besoin, ou non, de renforcer les connaissances des membres de ces instances en matière de durabilité, notamment via l'intermédiaire d'experts ou de formations. Cette analyse permettra à Younited de faire le lien entre les compétences acquises ou à renforcer en matière de durabilité et les différents IROs matériels de l'entreprise pour en assurer le bon pilotage sur le long terme.
- La formalisation des responsabilités de chaque organe en matière d'incidences, de risques et d'opportunités dans les mandats de l'entreprise sera pleinement finalisée d'ici fin 2026 pour une pleine conformité avec les exigences de la CSRD.

Indicateurs liés à la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance

Ratio femme / homme moyen au sein du Conseil de Surveillance de Younited (Effectif ; fin de période de Reporting)

Année	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Ratio Femmes/Hommes
2023	3	7	43%
2024	2	4	50%

Le tableau ci-dessus montre une évolution vers une meilleure parité malgré une réduction du nombre total de membres du conseil. Le ratio femmes/hommes passe de 43 % en 2023 à 50 % en 2024, reflétant un équilibre amélioré, bien que le nombre de femmes ait diminué (de 3 à 2) en parallèle avec celui des hommes (de 7 à 4).

Nombre de membres exécutifs / non-exécutifs au sein des organes de gouvernance stratégique de Younited au titre de l'année 2024 (Effectif ; fin de période de Reporting)

Organes	Nbre total de membres	... dont exécutifs		... dont non-exécutifs	
		Valeur absolue	%	Valeur absolue	%
Conseil de Surveillance	6	6	100%	0	0%
Directoire	2	2	100%	0	0%
Comité des Nominations et des Rémunérations	3	3	100%	0	0%
Comité des Risques	3	3	100%	0	0%
Comité d'Audit	3	3	100%	0	0%

Étant donné qu'il s'agit de la 1ère année de Reporting, les informations comparatives des périodes antérieures ne sont pas disponibles pour cet indicateur.

Parité homme / femme (en %) des membres exécutifs / non-exécutifs de Younited au titre de l'année 2024 (Effectif ; fin de période de Reporting)

Organes	Nbre total de membres	Nombre de femmes		Nombre d'hommes	
		Valeur absolue	%	Valeur absolue	%
Conseil de Surveillance	6	2	33%	4	67%
Directoire	2	0	0%	2	100%
Comité des Nominations et des Rémunérations	3	1	33%	2	67%
Comité des Risques	3	0	0%	3	100%
Comité d'Audit	3	1	33%	2	67%

Étant donné qu'il s'agit de la 1ère année de Reporting, les informations comparatives des périodes antérieures ne sont pas disponibles pour cet indicateur.

Nombre de représentants salariés et autres travailleurs au sein des organes de gouvernance stratégique de Younited au titre de l'année 2024 (Effectif ; fin de période de Reporting)

Organes	Nbre total de membres	Nombre de membres du CSE	
		Valeur absolue	%
Conseil de Surveillance	6	2	33%
Directoire	2	0	0%
Comité des Nominations et des Rémunérations	3	0	0%
Comité des Risques	3	0	0%
Comité d'Audit	3	0	0%

Étant donné qu'il s'agit de la 1ère année de Reporting, les informations comparatives des périodes antérieures ne sont pas disponibles pour cet indicateur.

% d'administrateurs indépendants au sein des organes de gouvernance stratégique de Younited au titre de l'année 2024 (Effectif ; fin de période de Reporting)

Organes	Nombre de membres total	Nombre d'indépendants	
		Valeur absolue	%
Conseil de Surveillance	6	3	50%
Directoire	2	0	0%
Comité des Nominations et des Rémunérations	3	2	66%
Comité des Risques	3	2	66%
Comité d'Audit	3	2	66%

Étant donné qu'il s'agit de la 1ère année de Reporting, les informations comparatives des périodes antérieures ne sont pas disponibles pour cet indicateur.

1.1.4. GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

Une gestion des IROs proactive préexistait à l'analyse de double matérialité réalisée en 2024. Les impacts positifs comme négatifs, ainsi que les problématiques associées, sont suivis et pilotés par le Comité ESG opérationnel sous la responsabilité du Chief People & Impact Officer. Grâce à sa double appartenance au

Comité ESG et au Comex, le Chief People & Impact Officer joue un rôle clé en assurant que les problématiques de durabilité soient remontées aux instances dirigeantes dès que nécessaire. Quant aux opportunités, en lien avec la stratégie de l'entreprise, elles sont principalement abordées au niveau du Comité Exécutif (COMEX), du Conseil de Surveillance et du Comité opérationnel ESG, garantissant ainsi une intégration cohérente dans les décisions stratégiques.

Le pilotage des risques est quant à lui assuré par le Chief Risk Officer et via le Comité des Risques. Cette gouvernance structurée permet à Younited d'articuler la durabilité à ses objectifs opérationnels et réglementaires ainsi que la politique globale de l'entreprise. Dans la mesure du possible, les mesures déployées par ces différents organes d'administration visent à atténuer les impacts négatifs, encourager les impacts positifs, limiter les risques et capitaliser sur les opportunités.

Les fréquences des différents comités pendant lesquels les membres cités ci-dessus sont définies dans la section **GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance**.

A titre d'exemple, au cours de la période de référence, les enjeux suivants ont fait l'objet d'une attention particulière :

- Les enjeux de double-matérialité ont été présentés et validés par le Conseil de Surveillance de Younited
- Les enjeux de cybersécurité ont fait l'objet d'une présentation dédiée en Comité des Risques

NB :

Dans l'optique d'une pleine conformité aux exigences de la directive CSRD, les formalisations suivantes restent à finaliser d'ici le prochain Rapport de durabilité de l'entreprise :

- La définition et la mise en œuvre d'un processus de diligence raisonnable générale
- La manière dont les organes d'administration, de direction et de surveillance prennent en considération les incidences, risques et opportunités lorsqu'ils surveillent la stratégie de l'entreprise et prennent leurs décisions

1.1.5. GOV-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Actuellement, les résultats en matière de durabilité ne sont pas encore intégrés aux systèmes d'incitation des collaborateurs, mais une réflexion structurée est en cours pour initier cette démarche à partir de fin 2026. L'entreprise prévoit une mise à jour de sa politique de rémunération, intégrant explicitement les résultats en matière de durabilité dans la part extra-financière des variables des rémunérations. Cette approche s'applique aux dispositifs de variable court terme comme long terme avec des indicateurs en matière de durabilité, liés aux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment les émissions de CO2, la diversité et la sécurité. Un cadre managérial existe déjà : la rémunération variable individuelle est définie en fonction de critères liés à la performance individuelle, aux objectifs périodiques alignés avec les ambitions stratégiques de Younited et de son unité opérationnelle, ainsi qu'aux résultats globaux de l'entreprise.

La future politique précisera le degré d'intégration des résultats en matière de durabilité en fonction du poste occupé et du niveau hiérarchique. Cette évolution vise à renforcer l'alignement entre la performance

durable et les systèmes d'incitation. Elle témoignera de l'engagement de l'entreprise à promouvoir une culture de responsabilité à tous les niveaux.

La mise en place d'une telle politique pourra potentiellement se faire via :

- Un alignement des indicateurs et des objectifs de décarbonation sur le futur plan de transition climatique ;
- Un renforcement de la part du critère RSE dans la rémunération variable avec un indicateur dédié au climat et des indicateurs sur le taux de féminisation à des postes de direction ;
- Une déclinaison des objectifs RSE Groupe au niveau de chaque activité dans le dispositif de variable court terme des membres du Comité exécutif et des cadres dirigeants en fonction de leurs périmètres de responsabilités.

1.1.6. GOV-4 : Déclaration sur la diligence raisonnable

La diligence raisonnable est le processus qui conduit Younited à surveiller, prévenir et atténuer les principales incidences négatives réelles et potentielles liées à sa chaîne de valeur, c'est-à-dire, à ses propres activités, à ses produits et services, à ses relations d'affaires et à ses chaînes d'approvisionnement. Younited met en place des procédures et processus de diligence raisonnable sur l'ensemble des contreparties avec lesquelles le Groupe noue une relation d'affaires dans le cadre de son assujettissement aux réglementations bancaires, et notamment à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Ces diligences, menées sur la base d'une approche par les risques, permettent de définir les niveaux de risque de ces contreparties et d'adapter les diligences à mettre en œuvre – en tenant notamment en compte le risque lié au secteur d'activité de la contrepartie, tant au regard du risque de blanchiment et de financement du terrorisme, que de risques ESG liés (corruption, atteintes aux droits de l'homme, criminalité environnementale...).

De plus, Younited prévoit de créer une politique globale de diligence raisonnable conformément aux exigences des ESRS à partir de **fin 2027**. Elle consistera en une cartographie détaillée des pratiques en la matière, notamment au niveau de la solvabilité des clients, de sourcing ou encore dans le choix de ses partenaires financiers et commerciaux.

1.1.7. GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Younited s'attache à garantir la fiabilité et la pertinence de son information en matière de durabilité grâce à un ensemble structuré de politiques, de procédures et de systèmes de gestion des risques et de contrôles internes. Ces dispositifs, conçus pour répondre aux enjeux spécifiques de l'entreprise, couvrent l'identification, l'évaluation et la priorisation des risques liés à la durabilité, ainsi que la mise en œuvre de stratégies d'atténuation appropriées.

Afin de gérer efficacement les risques, l'organisation de Younited respecte le modèle des trois lignes de défense, et les principes de gestion du risque sont formalisés dans le Enterprise Risk Management Document. Chaque ligne de défense a une responsabilité spécifique dans la gestion des risques en matière de durabilité :

- **La Première Ligne de Défense** désigne les fonctions opérationnelles et toutes les fonctions qui génèrent une exposition au risque. Le rôle de la 1LoD est d'identifier, mesurer ou évaluer, surveiller,

atténuer et rendre compte des risques liés à ses processus opérationnels, sur son périmètre d'activité. La première ligne est la plus proche des activités d'acceptation et d'atténuation des risques et possède une connaissance directe de la gestion des risques auxquels elle est confrontée.

- **La Deuxième ligne de Défense** s'appuie sur des fonctions de risque et de contrôle interne et vise à développer et maintenir un système et des processus garantissant la fiabilité des informations financières et non financières communiquées ou divulguées, ainsi que le respect des politiques et procédures internes de l'institution. La 2LoD définit et supervise la mise en œuvre appropriée des systèmes, procédures et contrôles nécessaires au fonctionnement efficace du cadre de contrôle en matière de durabilité. Dans ce contexte, la Conformité s'assure que Younited opère conformément aux réglementations applicables, fournit les orientations nécessaires à la première ligne et promeut une culture du risque de non-conformité dans toute l'organisation.
- **La Troisième Ligne de Défense** est la fonction de contrôle périodique. Elle est chargée d'examiner et d'évaluer les première et deuxième ligne de Younited. Le Directeur Général Groupe supervise la fonction de contrôle périodique, qui est indépendante et rend compte de ses conclusions deux fois par an au Conseil de Surveillance. En 2024, cette fonction est externalisée auprès d'un tiers.

Evaluation du risque brut et net

Younited classe les risques identifiés au sein de sa cartographie des risques, en les organisant par nature selon une typologie à trois niveaux (risque IT, risque de conformité, risque financier, etc.). Chaque risque est évalué en fonction de critères définissant son risque brut.

L'analyse prend en compte la fonction, le département et le macro-processus concernés, ainsi que le responsable de processus et sa localisation. Une classification en trois niveaux est appliquée, accompagnée d'une description détaillée du risque. Certains risques spécifiques, comme le risque ESG et le risque de conformité, disposent de catégories dédiées au sein des risques de niveau 1, aux côtés du risque de crédit, financier, IT, opérationnel et stratégique.

Chaque risque fait l'objet d'une évaluation approfondie qui prend en compte divers facteurs tels que sa fréquence, son impact sur la réputation, le risque de non-conformité et ses conséquences financières. Les contrôles mis en place pour atténuer ces risques sont également examinés pour en garantir l'efficacité. De plus, la cartographie des risques établit un lien direct avec l'appétence au risque définie par Younited, favorisant ainsi une gestion proactive et en adéquation avec la stratégie de l'entreprise. Chaque risque brut est ensuite associé à un ou plusieurs contrôles, dont l'efficacité est évaluée selon plusieurs critères, permettant ainsi d'obtenir une estimation précise du risque net encouru par Younited, notamment à travers l'évaluation de l'efficacité des contrôles et de leur fréquence.

Ce travail d'analyse permet à Younited de mieux appréhender les risques et leur impact sur ses processus. Il fournit une évaluation détaillée des risques, en tenant compte de leur fréquence et de leur gravité, ainsi qu'une analyse des plans d'atténuation et des contrôles mis en place, en lien avec les résultats des audits annuels menés par le service de contrôle interne.

L'approche adoptée permet également de désigner clairement les propriétaires des risques, conformément au modèle des trois lignes de défense, et d'établir une correspondance entre les risques identifiés et les contrôles intégrés au plan de contrôle interne. Enfin, cette analyse met en lumière les risques majeurs

nécessitant des mesures d'atténuation supplémentaires, garantissant ainsi une gestion proactive et efficace des risques.

La typologie des risques traités est multiple

- **Risque de crédit :** Le risque de crédit représente la possibilité de pertes économiques imprévues résultant de l'incapacité d'un emprunteur à remplir ses engagements ou d'une dégradation de sa solvabilité. Bien que ce risque soit principalement transféré aux investisseurs, Younited conserve une exposition de 5 % sur ses prêts, conformément aux exigences réglementaires. Pour le limiter, l'entreprise s'appuie sur des modèles d'octroi de crédit visant à sélectionner des emprunteurs dont la solvabilité correspond aux objectifs de maîtrise du coût du risque.
- **Risque opérationnel :** Le risque opérationnel découle de dysfonctionnements ou d'insuffisances au niveau des processus internes, des systèmes, des ressources humaines ou d'événements externes. Pour en assurer la maîtrise, Younited a instauré un dispositif de contrôle permanent qui transmet les résultats des contrôles de premier et de second niveau à la fonction de contrôle interne. Par ailleurs, un mécanisme de collecte des incidents opérationnels est en place afin d'identifier les causes des défaillances, d'élaborer des plans d'action adaptés et d'en suivre la mise en œuvre.
- **Risque de liquidité :** Le risque de liquidité désigne la possibilité que Younited, bien que solvable, ne puisse pas honorer ses engagements financiers à leur échéance ou ne puisse le faire qu'à un coût excessif, compromettant ainsi la continuité de ses activités. Pour atténuer ce risque, l'entreprise a mis en place des dispositifs de gestion et de surveillance rigoureux, notamment un ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) et un ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), qui lui permettent d'évaluer régulièrement l'adéquation de ses fonds propres et de sa liquidité. En complément, Younited dispose d'un plan préventif de rétablissement soumis à l'ACPR, qui définit les stratégies et mesures correctives à déployer en cas de choc, qu'il soit spécifique à l'entreprise (idiosyncratique) ou affectant l'ensemble du système financier (systémique). Ces mécanismes garantissent une capacité de réaction rapide et efficace face aux tensions de liquidité potentielles.
- **Risque stratégique :** Le risque stratégique correspond à la possibilité de pertes résultant de choix stratégiques inappropriés, d'une exécution insuffisante de la stratégie ou d'évolutions imprévues du contexte macroéconomique et concurrentiel. Une stratégie mal définie ou mal mise en œuvre peut impacter négativement la croissance, la rentabilité et la position de marché de l'entreprise. Pour maîtriser ce risque, Younited s'appuie sur une gouvernance solide et structurée. Son Conseil d'administration (Board) joue un rôle clé en supervisant, validant et ajustant les orientations stratégiques définies par le management. Ce cadre de gouvernance garantit un suivi rigoureux et une prise de décision éclairée, tenant compte des enjeux économiques, technologiques et réglementaires. En complément, l'entreprise met en place des mécanismes d'analyse et d'anticipation des tendances du marché afin d'adapter en permanence sa stratégie aux évolutions de son environnement. La surveillance active des indicateurs de performance et des risques permet d'identifier rapidement les écarts et d'ajuster la trajectoire en conséquence, assurant ainsi une croissance maîtrisée et durable.

- Risque légal et de conformité : En tant qu'entité titulaire d'une licence bancaire, Younited est soumise à l'ensemble des obligations réglementaires relatives à l'activité de crédit à la consommation en Europe continentale. Le risque de conformité désigne le risque de non-respect des lois, règlements, normes éthiques, ou politiques internes de l'entreprise, et englobe également les pertes potentielles qui peuvent découler de litiges ou de procédures judiciaires. Pour limiter ce risque, Younited met en place un dispositif rigoureux de contrôle au sein de ses différents processus métiers. Ces contrôles permettent de garantir la conformité continue avec les exigences légales et réglementaires en vigueur. L'entreprise procède également à une cartographie annuelle des risques de conformité, qui évalue spécifiquement les risques liés à des domaines cruciaux comme la LCB-FT (Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme). Cette démarche permet non seulement de vérifier que les dispositifs de conformité sont adaptés aux exigences actuelles, mais aussi de s'assurer qu'ils sont régulièrement mis à jour pour tenir compte des évolutions législatives, réglementaires et des pratiques du marché. En parallèle, Younited met en place des formations continues pour ses équipes afin de les sensibiliser aux enjeux de conformité et de renforcer la culture de conformité au sein de l'entreprise. Ce cadre de contrôle interne est essentiel pour prévenir tout manquement, assurer une gestion des risques proactive et préserver la réputation et la solidité juridique de l'entreprise.
- Risque de marché : Le risque de marché désigne la perte potentielle résultant des variations des paramètres du marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change, ou les prix des actifs financiers. Ces fluctuations peuvent affecter la valeur des positions de l'entreprise et son exposition aux marchés financiers. Actuellement, Younited n'a pas mis en place de mécanismes de couverture dédiés à ce risque, en raison de la nature particulière de ses positions financières et de ses opérations. En effet, l'entreprise adopte une approche prudente en matière de gestion de ses risques de marché, en tenant compte de l'équilibre de son portefeuille et de l'absence d'expositions importantes aux instruments financiers sensibles aux fluctuations de ces paramètres. Cela dit, Younited suit de près l'évolution des marchés afin de détecter toute situation susceptible d'impacter ses activités, et ajuste, le cas échéant, ses stratégies d'investissement et de financement. En parallèle, des analyses régulières sont menées pour évaluer l'exposition au risque de marché, permettant ainsi à l'entreprise de rester réactive face aux évolutions économiques ou géopolitiques susceptibles d'influencer les conditions de marché.
- Risque lié à l'environnement : Les activités bancaires sont confrontées à deux types principaux de risques liés au changement climatique : le risque physique, qui concerne les impacts directs du changement climatique sur les opérations et les actifs, et le risque de transition, qui découle des politiques et des mesures visant à lutter contre le changement climatique, telles que la réglementation stricte, les initiatives de décarbonation, ou les changements dans les comportements des consommateurs. Younited prend progressivement en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en intégrant les meilleures pratiques dans ses processus et décisions d'affaires. L'entreprise poursuit également l'ambition d'obtenir la certification BCorp, un label reconnu pour son engagement envers des pratiques responsables et durables. Cependant, bien que Younited reconnaisse l'importance de ces risques et prenne des initiatives en matière d'ESG, elle n'a pas encore mis en place de stratégie formalisée et structurée de mitigation

spécifique pour le risque environnemental. Cela dit, l'entreprise est pleinement consciente des enjeux croissants liés au changement climatique et commence à explorer des options pour intégrer davantage ces considérations dans sa gestion des risques. Cela pourrait inclure des actions telles que l'évaluation des impacts physiques et financiers du changement climatique sur ses activités, ainsi que l'adaptation de ses modèles d'affaires aux exigences de la transition énergétique. À mesure que la réglementation évolue et que les attentes des parties prenantes s'intensifient, Younited prévoit d'approfondir son approche pour mieux gérer ces risques environnementaux dans le cadre de sa stratégie globale de durabilité.

La cartographie des risques en vigueur en 2024 pourra être revue en 2025 afin d'intégrer une distinction plus précise entre les risques sociaux et les risques de gouvernance. Les risques sociaux concernent notamment les conditions de travail et le bien-être des employés, y compris ceux de la chaîne de valeur, ainsi que la protection des intérêts des clients finaux, tels que la lutte contre le surendettement. Les risques de gouvernance portent sur des enjeux tels que la transparence dans la prise de décision, la diversité au sein des organes de direction, et la prévention des conflits d'intérêts.

La priorisation des risques de la matrice de double matérialité a résulté de la synthèse des travaux d'analyse de double matérialité menée en 2024, et à la méthodologie de priorisation des risques telle que décrite ci-dessus.

NB :

- D'ici fin 2026, Younited intégrera les résultats des évaluations des risques et des contrôles internes dans ses pratiques d'information sur la durabilité et mettra en place un système de communication régulière des conclusions de ces évaluations.
- Younited fournira également une description détaillée de la communication des conclusions des évaluations des risques et l'intégrera dans ses futurs rapports de durabilité.

1.2 Stratégie

1.2.1 SBM-1 : Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

- Un crédit responsable au service de la sérénité financière

Depuis sa création en 2011, Younited s'engage à accompagner les Européens vers une plus grande sérénité financière. L'entreprise considère que l'accès aux biens et services est essentiel au bien-être et à la tranquillité d'esprit. Pourtant, les produits bancaires traditionnels, souvent opaques et complexes, génèrent anxiété, perte de temps et freins aux projets. Fidèle à ses valeurs, Younited place la protection des clients au cœur de sa mission. Cet engagement se traduit par une approche unique du crédit, reposant sur un modèle amortissable à taux fixe. En excluant les prêts renouvelables et les solutions de financement non régulées comme le « Buy Now Pay Later » (BNPL), l'entreprise défend une vision plus responsable et transparente du crédit.

Guidée par des convictions fortes, Younited s'attache à proposer un crédit engageant, permettant aux emprunteurs de prendre des décisions en toute sérénité. Grâce à une utilisation intelligente des données bancaires, effectuée avec consentement, elle aide ses clients à mieux gérer leur budget et à adopter une

consommation plus réfléchi et durable. Le crédit, dans cette vision, devient un véritable levier d'inclusion financière, favorisant l'accès aux opportunités plutôt que l'exclusion.

Depuis 2009, ces principes ont inspiré des choix stratégiques déterminants. Younited propose une offre de crédit simple et totalement transparente, refusant les solutions non régulées telles que le BNPL et excluant les prêts de moins de 300 € afin de prévenir le micro-endettement. Dans cette même dynamique, l'entreprise a développé Younited Coach, un outil innovant dédié au coaching budgétaire, permettant d'accompagner chaque client vers une gestion plus saine et éclairée de ses finances.

- Une offre complète et transparente pour répondre aux besoins des clients

Younited met en œuvre une stratégie fondée sur la transparence et l'équité à travers trois offres complémentaires. Younited Instantané est une plateforme de prêt en ligne permettant d'accéder à un crédit à la consommation rapide et simplifié, représentant plus de 90 % des revenus de l'entreprise. Younited Pay propose une solution de crédit instantané intégrée aux moyens de paiement, offrant une flexibilité accrue aux partenaires et aux clients, et générant 10 % des revenus. Enfin, Younited Care complète cette gamme avec des produits d'assurance destinés à protéger les emprunteurs et à sécuriser leur parcours financier. Pour répondre aux besoins variés des clients, Younited propose deux types de prêts. Les prêts non affectés, en Direct-to-Customer (DTC), offrent une liberté totale sans exigence de justificatif. À l'inverse, les prêts affectés, distribués en BtoBtoC via des partenaires commerciaux, sont dédiés au financement de biens ou services spécifiques et nécessitent des justificatifs.

Les crédits peuvent atteindre 50 000 €, avec une durée maximale de 84 mois. Grâce à l'agrégation bancaire et à la DSP2, Younited est en mesure de fournir une réponse de principe quasi instantanée dans certains cas, et sous 24 heures pour les dossiers nécessitant une analyse manuelle. Cette approche garantit une expérience fluide, rapide et sécurisée pour les emprunteurs.

- Une présence européenne

Younited est implantée dans quatre marchés européens : la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Les opérations en Allemagne ont été arrêtées en juin 2024. 487 collaborateurs sont répartis entre les 5 pays mentionnés ci-dessus.

Nombre de collaborateurs total par pays (Effectifs : fin de période de Reporting)

	Nombre de collaborateurs	% du total
France	322	66%
Italie	69	14%
Espagne	57	12%
Portugal	28	6%
Allemagne	11	2%
Total	487	100%

- Ventilation des recettes par grands secteurs des ESRS

Conformément aux exigences des normes ESRS, l'entreprise a analysé la répartition de son chiffre d'affaires par secteurs. Il en ressort que plus de 90 % du chiffre d'affaires de Younited ne sont pas classés dans les catégories sectorielles définies par ces normes. En conséquence, la ventilation sectorielle des revenus est considérée comme non applicable pour notre activité.

Younited ne dispose pas d'activité significative dans d'autres secteurs que ceux cités précédemment.

- Définition d'une stratégie de durabilité au regard des produits distribués

Pour l'heure, Younited ne dispose pas d'objectifs spécifiques en matière de durabilité au regard des grands groupes de produits et de services, des catégories de clients, des zones géographiques et des relations avec les parties intéressées. L'entreprise s'est fixé l'objectif de réaliser une évaluation de ses services commercialisés, marchés et groupes de clients importants au regard de ses objectifs en matière de durabilité d'ici fin 2026. Cette analyse mettra notamment en lumière les éléments de la stratégie de Younited qui se rattachent à des questions de durabilité et qui nécessitent une adaptation ou un renforcement des actions mises en place actuellement.

Présentation du modèle d'affaires de Younited (2024)

Présentation du modèle d'affaires de Younited (2024)

Mission : « Aider les Européens à atteindre la sérénité financière »

Les ressources

Ressources financières

> Capitaux propres : **266 millions d'euros**

Ressources humaines

> Nombre d'employés : **487**
 > Part de femmes : **44 %**
 > Part de femmes manager : **22 %**
 > Heures de formation annuelles : **3 369,5**
 > Part de collaborateurs formés à LCB-FT / Cybersécurité :
 • LCB-FT : **93,75% FR, 100% IB, 100% IT**
 • Cybersécurité : **93,31% FR, 100% IB, 100% IT**
 > Taux de satisfaction des employés : **61%**
 > Collaborateurs qui estiment qu'il existe une culture de l'égalité des sexes : **77%**
 > Egalité salariale (écart rémunération) : **20,6%**

Ressources matérielles

> Capacités de traitement et stockage des données.

Les activités

Produits et services

> Younited Crédit : Plateforme de prêt en ligne (prêt personnel non affecté) – distribution en direct ou via des partenaires
 > Younited Pay : Solutions de paiement par crédit instantané pour partenaires (crédit affecté) distribution uniquement par des partenaires
 > Younited Coach : Outil de gestion des finances personnelles
 > Younited Care : produits d'assurances

Financement activé de crédit

- Originateur distributif
- Production détenue ou vendue (**34,1% sur 2024**)
- Production globale financée par des investisseurs
- Pour la part non détenue, collecte du dépôt à terme par un intermédiaire financier (Raisin) qui a créé une marketplace de dépôt à terme pour les particuliers dans **6 pays**, : (DE ; AT ; ES ; IE ; FR ; NL)
- Non affecté : **0 à 84 mois, de 1000 à 50 000 €**
- Affecté : financement des ménages européens
- Crédits distribués sur 4 pays : **FR, ES, PT, IT**
- Agrément bancaire depuis 2011

Innovation et recherche

> Développement de technologies «open banking» pour agréger les comptes bancaires.
 > Mobilisation d'outils d'intelligence artificielle pour l'analyse de données bancaires.
 > Crédit impôt Recherche (CIR 2024) : **3 000 000€**

Engagement client

> Parcours client simplifié avec précision de financement immédiate.
 > Inclusion financière et éducation via Younited Coach.
 > Taux de satisfaction client : **4,8/5**
 > 1 produit = crédit amortissable à taux fixe / pas de crédit revolving

Activité de crédits

> Production (Crédits octroyés sur l'année 2024) :
1 015M€ → France, Italie, Espagne, Portugal
 > Résultat net : (**57 409 417**)
 > Nombre de clients sous gestion : **872 801**
 > Nombre de crédits octroyés : **325 895**
 > Net revenue : **65M€**
 > Produit net bancaire : **114M€**
 > Pas de crédit en dessous de **300 euros**

Création de valeur ajoutée et impact

Pour les clients

> Offres de crédit transparentes et responsables et inclusives.
 > Éducation financière et coaching **gratuit**. → **permet à tous les utilisateurs d'économiser 245€ en moyenne et jusqu'à 500 € par an. 48 261 personnes ont utilisé Younited Coach en 2024.**
 > Délai de traitement d'une demande de crédit véritablement automatisé : **1,1 jour vs 6 à 7 jours en moyenne pour les établissements bancaires classiques**

Pour les partenaires et fournisseurs

> Solutions de financement complémentaires augmentant les ventes et fidélisant la clientèle.
 > Partenariats pour la transition énergétique et développement durable **10**
 > Nombre de partenaires de mobilité douce **42**
 > Nombre de prestataires essentiels **7 PSEE**
 > Nombre de prestataires intermédiaires en opération **185 IOBSP**
 > Montant de la dette fournisseurs annuelle : **2 789 688€**

Pour la société et l'environnement

> Emissions de CO2 : **440 007 tonnes par an, scope 3 (3.15) scope 3 = 99% du BC, fait par HelloCarbo. 443 g de CO2 par euro de crédit produit**
 > Taux défaut de crédit : **18,5% (0,155 / 991M) Provisions / encours de crédit**

Pour les employés

> Environnement de travail stimulant et inclusif.
 > Programmes de formation et de développement personnel.
 > Taux de rotation : **23%**
 > (source : **L'emploi dans la banque, dynamique et responsable**, Fédération Bancaire Française), trouver fintech
 > Taux d'absentéisme : **2,7%**

La chaîne de valeur de Younited a aussi fait l'objet d'une modélisation

La chaîne de valeur de Younited, dans le domaine du crédit à la consommation, repose sur deux modèles de distribution distincts : B2B2C (Business-to-Business-to-Consumer) et B2C (Business-to-Consumer). Ces modèles sont structurés autour de deux principales catégories d'offres :

- **Le crédit** – destiné à financer la consommation des particuliers.
- **L'assurance** – visant à offrir une couverture sécuritaire liée aux prêts accordés.

Ces deux axes combinent à la fois une distribution directe aux consommateurs via des plateformes numériques, et des partenariats stratégiques avec des acteurs marchands dans plusieurs pays européens, tels que la France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal.

Conformité à la CSRD et analyse de la chaîne de valeur

Afin de répondre aux exigences de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), Younited a étendu l'analyse traditionnelle de sa chaîne de valeur pour intégrer une approche plus globale, prenant en compte les dimensions amont et aval des opérations. Cette analyse tient également compte des enjeux sociaux, environnementaux et économiques associés à l'ensemble du processus de financement.

Enjeux ESG dans la chaîne de valeur

La chaîne de valeur de Younited présente des spécificités liées aux enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), concentrés principalement en amont et en aval de ses opérations. Bien que les enjeux ESG ne soient pas très prononcés au sein même de l'entreprise, ils ont un impact important sur les deux parties de la chaîne.

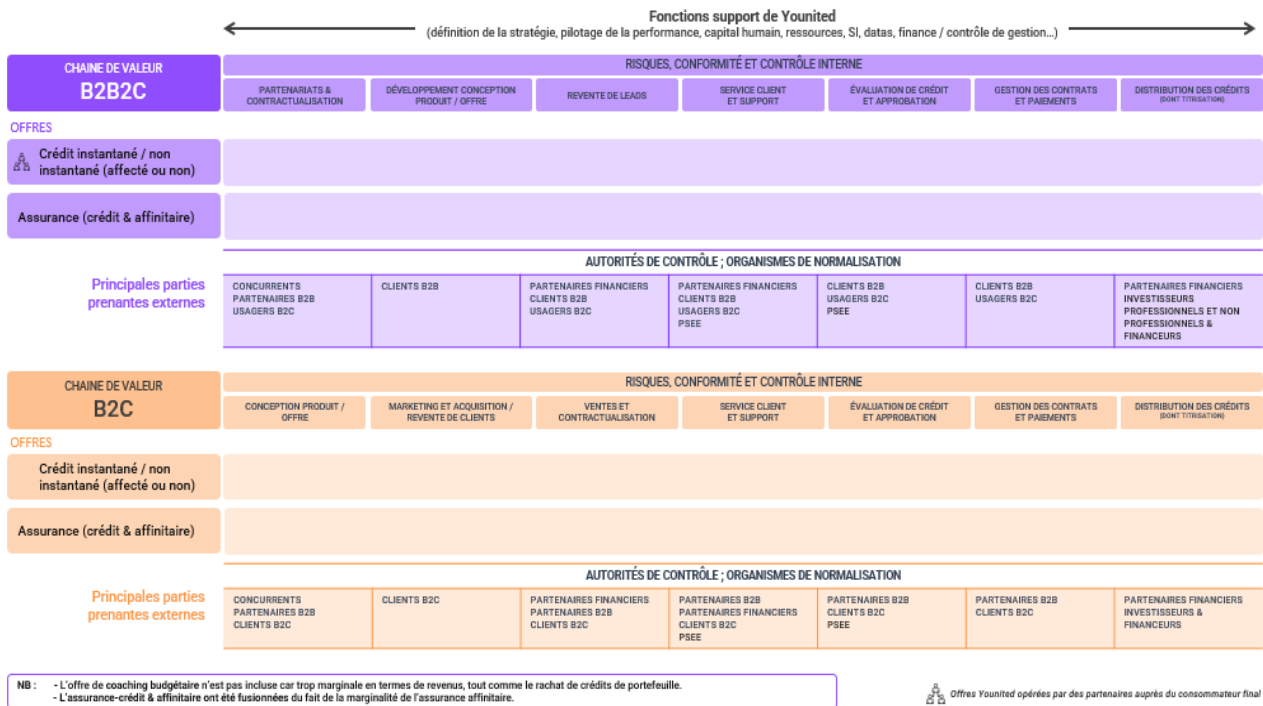
- **En amont : fournisseurs et partenaires stratégiques**
 - En amont, Younited collabore avec prestataires technologiques essentiels, notamment des services cloud, pour assurer l'efficacité et la sécurité de ses opérations. Ces partenaires contribuent à la gestion des données et à l'analyse des informations financières des clients

- **En aval : utilisation des crédits et durabilité des biens financés**
 - L'impact en aval est directement lié à l'utilisation des crédits par les consommateurs pour l'acquisition de biens et services. Ces crédits soulèvent des questions concernant :
 - La consommation responsable : Younited encourage des pratiques de consommation éthique et durable.
 - La gestion des déchets : Younited doit également considérer l'impact environnemental des produits financés et leur cycle de vie.

Modèles de Distribution et Inclusion Financière

Les canaux de distribution numériques et les partenariats stratégiques permettent à Younited de rendre ses offres accessibles à une large population tout en favorisant l'inclusion financière. En tant qu'intermédiaire financier, l'entreprise joue un rôle essentiel en promouvant des pratiques de consommation responsables et en garantissant des prêts durables et éthiques.

Une chaîne de valeur distincte pour les périmètres B2B2C & B2C



1.2.2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées

Dans le cadre de son engagement en faveur d'une gestion transparente et responsable, Younited a réalisé en 2024 une cartographie détaillée de son écosystème de parties prenantes. Cette analyse approfondie permet d'évaluer les interdépendances entre l'entreprise et les acteurs qui interagissent avec elle, en tenant compte de deux axes majeurs :

- **L'implication** : Mesure le niveau d'engagement ou de contribution d'une partie prenante aux activités de Younited, que cette contribution soit directe ou indirecte.
- **L'impact** : Évalue l'influence des actions ou des décisions des parties prenantes sur la stratégie et la performance globale de Younited.

Afin de clarifier leur rôle et leur influence, les parties prenantes ont été regroupées en trois grandes catégories :

1. Parties prenantes internes : les acteurs clés du fonctionnement de Younited

Ces parties prenantes sont directement impliquées dans la gestion et le développement de l'entreprise :

- Les collaborateurs : Employés et équipes de Younited, qui jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des stratégies et la gestion des opérations.
- Les dirigeants et actionnaires : Responsables des décisions stratégiques et garants de la vision à long terme de l'entreprise.

2. Parties prenantes externes : partenaires commerciaux et utilisateurs

Ce groupe regroupe les parties prenantes qui interagissent avec Younited dans le cadre de son activité :

- Les clients : Particuliers et entreprises bénéficiant des services de crédit et d'assurance proposés par Younited. Leur satisfaction et leur fidélisation sont au cœur des préoccupations de l'entreprise.
- Les fournisseurs et prestataires technologiques : Acteurs essentiels au bon fonctionnement des services numériques et financiers (solutions cloud, hébergement de données, intelligence artificielle, agrégation bancaire).
- Les partenaires commerciaux : Entreprises et plateformes de e-commerce proposant les solutions de crédit de Younited via un modèle B2B2C.

3. Parties prenantes sectorielles : régulateurs et compétiteurs

Ce groupe englobe les entités influant sur le cadre réglementaire et concurrentiel de Younited :

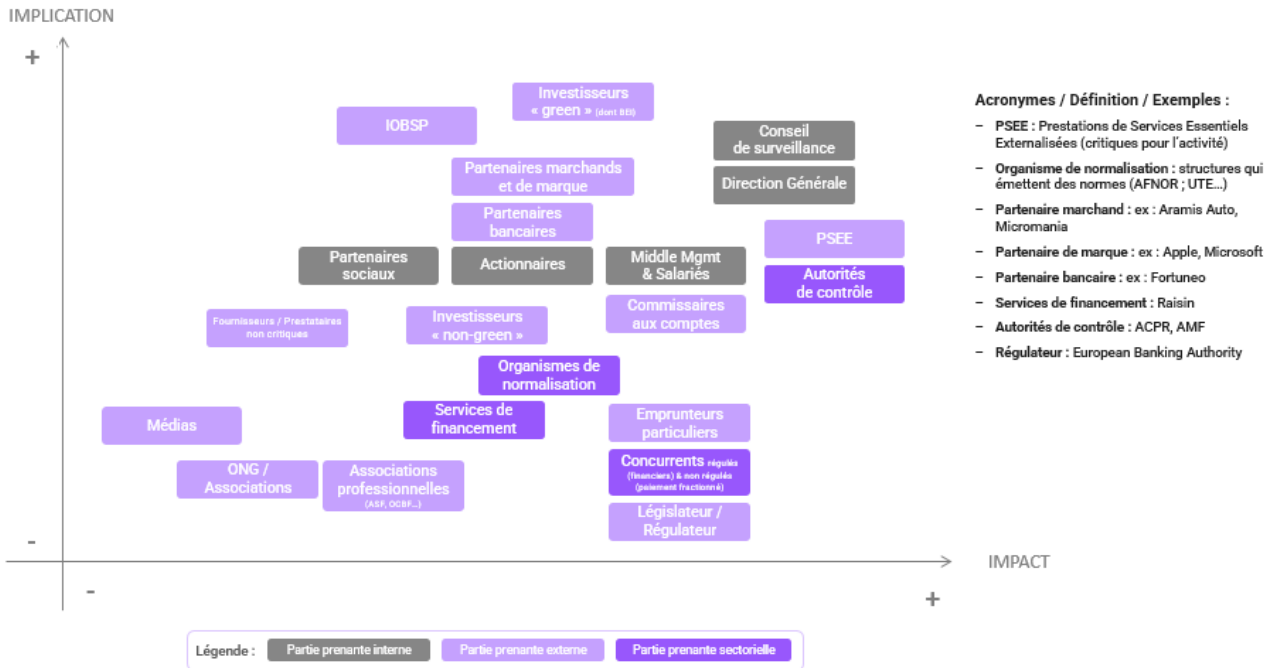
- Les autorités de régulation et instances publiques : Banques centrales, autorités de supervision financière et organismes de réglementation imposant les normes de conformité et de transparence du secteur financier.
- Les concurrents et autres acteurs du marché : Autres établissements financiers, néo-banques et fintechs opérant dans le domaine du crédit et des services financiers numériques.

Grâce à cette cartographie, Younited dispose d'une vision précise des interactions et des influences au sein de son écosystème. Cette analyse lui permet de :

- Adapter ses stratégies en tenant compte des attentes et des impacts de chaque groupe de parties prenantes.
- Renforcer la transparence et la communication avec les acteurs clés du marché.
- Optimiser ses décisions en intégrant les impératifs réglementaires, les tendances du marché et les attentes des clients.

En plaçant ses parties prenantes au cœur de sa réflexion, Younited s'assure de maintenir une relation équilibrée et durable avec son environnement, favorisant ainsi son développement et son impact positif dans le secteur du crédit à la consommation.

Cartographie des parties prenantes de Younited S.A.



Younited a structuré sa compréhension des intérêts de ses parties prenantes ainsi que des canaux d'échange mis à leur disposition de la manière suivante :

PARTIES PRENANTES	ATTENTES	MOYENS DE DIALOGUE
Conseil de Surveillance	→ Amélioration de la qualité → Réduction des risques	→ Comités
Direction Générale	→ Protection de l'Environnement → Droits humains et Ethique → Protection des consommateurs	
Middle Management & Salariés	→ Formation et développement → Santé et Sécurité au travail → Bien-être au travail	→ Code d'éthique et politiques → Entretiens annuels → Réunions de service
Partenaires sociaux	→ Ethique → Diversité et inclusion → Valeurs sociétales	→ Procédure de protection des lanceurs d'alerte → Enquête satisfaction collaborateur bi annuelle
Actionnaires	→ Réduction des risques RSE → Performance financière → Engagement RSE → Offres de services durables	→ Comité des parties prenantes RSE → Conseil d'Administration → Rencontres investisseurs
Autorités de contrôle	→ Développement économique → Création d'emplois → Respect de l'environnement et de la sécurité → Respect des lois et règlements → Lutte contre le changement climatique	→ Relations avec les autorités publiques → Relations avec la Commission européenne
Organismes de normalisation	→ Excellence opérationnelle → Ethique	→ Audit d'accréditation
Services de financement	→ Garantie de la solidité financière de l'entreprise → Transparence des données financières et de la performance de Younited → Qualité des produits de crédit offerts, de leur structure & conformité → Risques minimisés grâce à des processus rigoureux de gestion et contrôle.	→ Partage de rapports financiers détaillés et de prévisions économiques → Discussions et négociations lors des renouvellements de contrats de refinancement → Suivi des portefeuilles de crédits à la consommation financés → Présentation des stratégies de gestion des risques et des résultats d'audit internes
Concurrents régulés (financiers) et non régulés (paiement fractionnel)	→ Innovation en matière de services financiers → Alignement avec les normes réglementaires → Transparence dans les pratiques commerciales	→ Participation à des forums sectoriels → Veille concurrentielle et benchmarking → Enquête de marché pour mieux comprendre les stratégies concurrentes → Collaboration dans des initiatives communes
PSEE	→ Santé et Sécurité au travail → Juste rémunération	→ Conditions générales d'achat & Charte d'achats responsables → Evaluations
Fournisseurs / Prestataires non critiques	→ Relations pérennes	→ Code de conduite partenaire
Commissaires aux comptes	→ Conformité aux réglementations comptables et financières → Transparence et exactitude des informations financières → Gestion des risques et respect des obligations légales → Collaboration pour garantir la qualité des audits.	→ Réunions régulières d'audit → Échanges lors des conseils d'administration → Partage de documents financiers et rapports d'audit → Suivi des recommandations d'audit
Investisseurs « green » (dont BEI)	→ Financement de projets alignés sur des objectifs environnementaux et durables → Transparence sur l'utilisation des fonds et l'impact environnemental → Contribution à la transition énergétique et réduction des émissions de CO2 → Engagement de l'entreprise à développer des produits financiers verts	→ Rapports de suivi des projets financés → Rencontres et échanges réguliers sur les priorités de financement → Collaboration sur des mécanismes de financement innovants (ex. crédits fléchés) → Participation à des forums ou initiatives sur la finance durable

Partenaires marchands & Marques	<ul style="list-style-type: none"> → Une solution de paiement simple, fiable et attractive pour leurs clients → Des conditions commerciales compétitives et flexibles → Un accompagnement et un support technique réactifs → Une relation pérenne 	<ul style="list-style-type: none"> → Contrats de partenariat et réunions commerciales régulières → Formation et mise à disposition d'outils pour leurs équipes → Suivi personnalisé via des gestionnaires de compte dédiés
Partenaires bancaires	<ul style="list-style-type: none"> → Rentabilité et sécurité des produits de crédit proposés → Conformité avec les régulations financières et bancaires → Accès à des informations transparentes → Relations commerciales stables et rentables à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> → Réunions régulières pour suivre les performances et ajuster les offres → Partage de rapports financiers et de données pertinentes → Négociation de conditions de partenariat et de financements adaptés → Échanges sur les nouvelles opportunités de collaboration
Investisseurs « non-green »	<ul style="list-style-type: none"> → Performance financière solide et durable → Réduction des risques opérationnels et stratégiques → Transparence dans la gouvernance et les résultats financiers → Diversification des produits financiers pour maximiser les rendements 	<ul style="list-style-type: none"> → Assemblées générales et rapports annuels → Communication régulière via des bulletins financiers et webinaires → Rencontres bilatérales avec les analystes et investisseurs → Participation à des roadshows et événements financiers
IOBSP	<ul style="list-style-type: none"> → Offres compétitives et attractives pour leurs clients finaux → Processus simples et rapides pour la gestion des dossiers clients → Formation et mise à jour sur les produits financiers proposés → Rémunération et commissions attractives pour leur activité 	<ul style="list-style-type: none"> → Portail en ligne dédié pour le suivi des dossiers et demandes → Réunions et formations régulières sur les produits et procédures → Assistance via un service client ou des conseillers dédiés → Outils digitaux et supports marketing pour accompagner leur activité
Associations professionnelles (ASF, OCBF...)	<ul style="list-style-type: none"> → Respect des normes et bonnes pratiques du secteur → Participation active aux réflexions et actions collectives → Contribution à l'évolution réglementaire et sectorielle → Échanges sur les enjeux stratégiques (innovation, RSE, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> → Participation aux groupes de travail et comités techniques → Adhésion et échanges lors des assemblées générales → Envoi de contributions ou positionnements sur les projets réglementaires → Réunions régulières et networking lors d'événements sectoriels
ONG / Associations	<ul style="list-style-type: none"> → Engagement actif pour prévenir et réduire le surendettement des particuliers → Mise en place de solutions responsables → Transparence sur les pratiques commerciales et éthiques → Réorientation des clients les plus fragiles 	<ul style="list-style-type: none"> → Partenariats pour développer des programmes de sensibilisation et d'accompagnement → Réunions régulières avec les responsables associatifs pour échanger sur les problématiques identifiées → Soutien financier ou logistique à des projets communs (ateliers, formations) → Participation à des événements ou campagnes de sensibilisation organisées par les associations.
Médias	<ul style="list-style-type: none"> → Accès à des informations claires, fiables et pertinentes → Réactivité et transparence lors des demandes de renseignements 	<ul style="list-style-type: none"> → Communiqués de presse réguliers sur les actualités clés → Conférences de presse et interviews avec les dirigeants → Création d'un espace média sur le site web de l'entreprise → Relations presse

En 2024, Younited n'a pas apporté de modification substantielle à sa stratégie ou à son modèle économique. L'entreprise poursuit son développement en cohérence avec ses engagements et les attentes de ses parties prenantes, sans planification de changements significatifs à court terme susceptibles d'impacter ses relations avec elles.

NB :

Younited accorde une importance particulière à la compréhension des enjeux et attentes de ses parties prenantes, grâce à des échanges réguliers et variés. Elle dispose de nombreux canaux permettant de recueillir efficacement les attentes exprimées. Cependant, la formalisation de la prise en considération des attentes des parties prenantes dans les processus décisionnels, dans la stratégie de Younited ou dans son modèle économique, constitue un axe d'amélioration identifié. Dans cette perspective, l'entreprise prévoit de renforcer cette formalisation d'ici 2027.

1.2.3 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Dans le cadre de la préparation de son Rapport de durabilité, Younited a réalisé une analyse de double matérialité. Ce travail a mobilisé les principales parties prenantes internes et externes de l'entreprise (collaborateurs, CSE, clients, partenaires financiers, investisseurs, membres du Conseil d'Administration, etc.) au travers d'ateliers de travail, d'entretiens semi-directifs et d'un questionnaire en ligne autoadministré. Les parties prenantes ont été amenés à qualifier les impacts positifs et négatifs, réels ou potentiels, les risques et les opportunités, liés aux questions de durabilité telles que définies par l'ESRS 1 AR 16 de la CSRD.

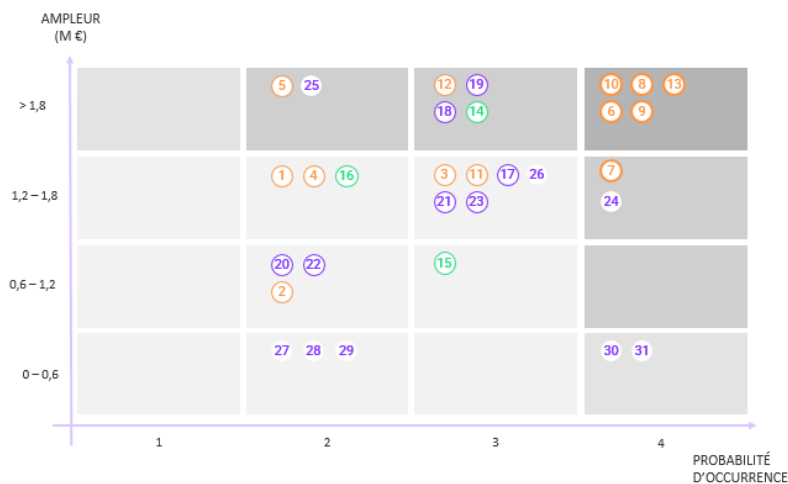
A ces enjeux ont été ajoutés des sujets spécifiques au secteur de Younited et à son activité, notamment en s'appuyant sur les référentiels Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et MSCI et sur l'interrogation de parties prenantes internes et externes ayant une solide connaissance du secteur d'activité.

Sur la base de ces interactions, complétées par des recherches documentaires thématiques et sectorielles, les impacts, risques et opportunités de l'entreprise ont été identifiés et ont fait l'objet d'une cotation en termes de matérialité d'impact pour les impacts positifs et négatifs et d'une cotation en termes de matérialité financière pour les risques et opportunités.

Bien que ces IROs concernent les 4 offres de Younited (Younited Crédit, Younited Pay, Younited Coach et Younited Care), l'essentiel de ces derniers se concentrent sur l'activité de crédit de Younited, et plus particulièrement sur les opération et l'aval de l'activité de Younited (du fait des enjeux de cycle de vie des biens et services financés par les crédits).

Analyse de matérialité financière

14 risques et opportunités ont été identifiés comme matériels dans le cadre des travaux préliminaires réalisés et se répartissent comme suit :



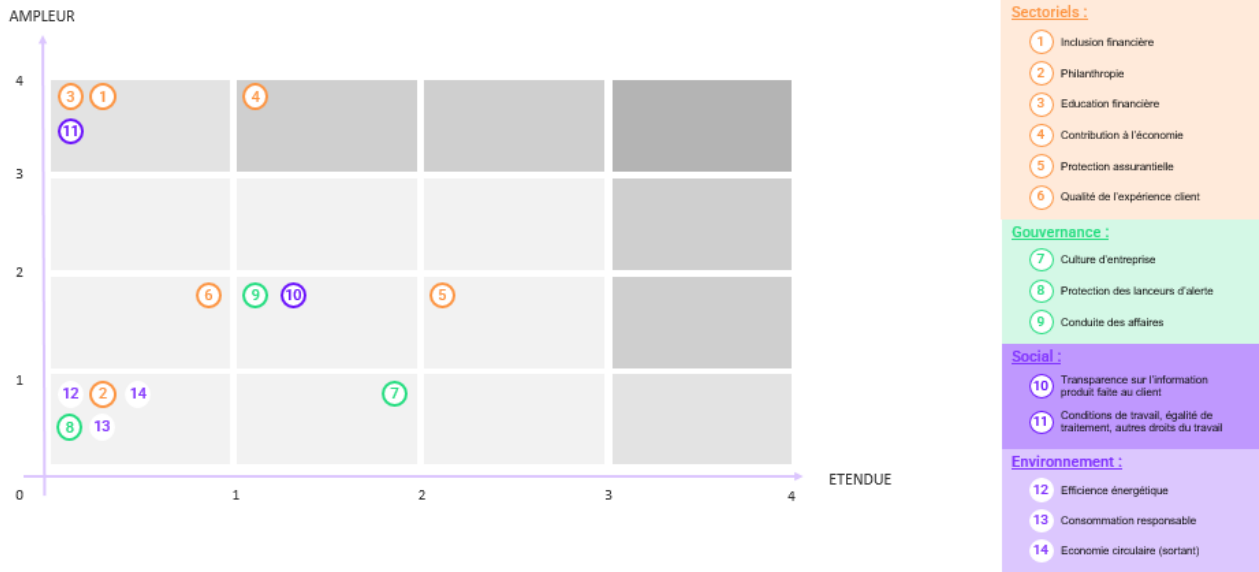
Note méthodologique :

- Le périmètre de l'étude couvre l'intégralité de la chaîne de valeur, c'est-à-dire aussi bien les opérations de Younited que les activités amont et aval de l'activité d'octroi de crédit.
- Le risque retenu est le risque brut et non le risque résiduel subsistant après la mise en œuvre de dispositifs de maîtrise

Autres Risques & Opportunités applicables à Younited :	
1	Limitation des échanges internationaux (R/O)
2	Augmentation des tensions géopolitiques (R)
3	Offre inadaptée au marché (R)
4	Pratiques concurrentielles déloyales (R/O)
5	Crise économique (R)
6	Interruption d'activité (R)
7	Développement/accélération de technologies de rupture (R/O)
8	Financement d'activité controversée ou erreur de KYC (R)
9	Non-conformité (R)
10	Évolutions réglementaires (R/O)
11	Préoccupations ESG des acteurs (R/O)
12	Départ d'un partenaire majeur (R)
13	Conditions de refinancement (R/O)
Gouvernance :	
14	Fraude (R)
15	Cas de corruption (R)
16	Absence de processus de protection des lanceurs d'alerte (R)
Social :	
17	Protection de la vie privée & développement technologique (R/O)
18	Formations (R)
19	Perte de confiance / Réputation (Risque social) (R)
20	Communication trompeuse vis-à-vis du client (R)
21	Cyberattaques (R)
22	Révolution des modes & du temps de travail (R/O)
23	Turn-over élevé (R/O)
Environnement :	
24	Pression sur les écosystèmes du fait de l'exploitation de matières premières (R)
25	Phénomènes climatiques extrêmes (R)
26	Phénomènes climatiques extrêmes (O)
27	Pollution de l'air aux particules fines (R)
28	Éco-toxicité de produits achetés grâce à un crédit Younited (R)
29	Stress hydrique impactant durablement la production de biens (R)
30	Exploitation minière incontrôlée (R)
31	Resources épuisées ; épuisement des ressources naturelles (R)

Matrice de matérialité d'impacts positifs

3 impacts positifs ont été identifiés comme matériels dans le cadre des travaux préliminaires réalisés et se répartissent comme suit :

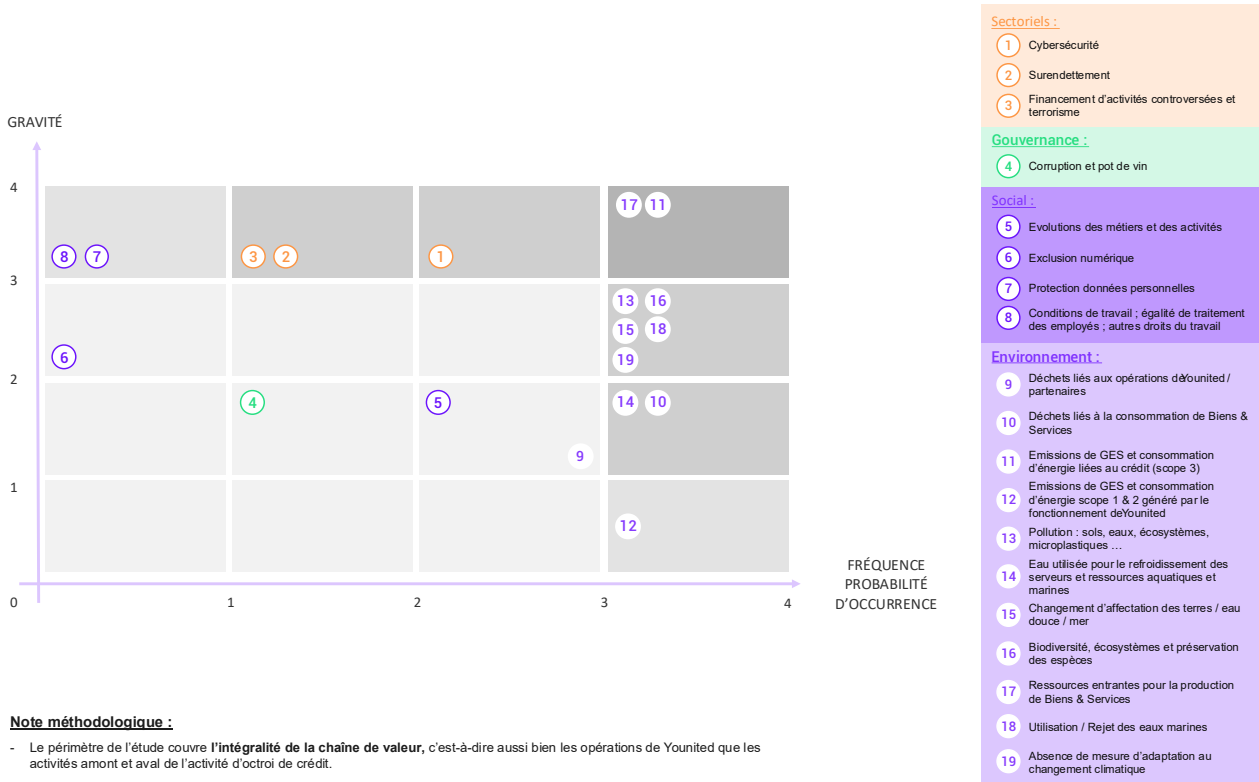


Note méthodologique :

- Le périmètre de l'étude couvre l'intégralité de la chaîne de valeur, c'est-à-dire aussi bien les opérations de Younited que les activités amont et aval de l'activité d'octroi de crédit.

Matrice de matérialité d'impacts négatifs

15 impacts négatifs ont été identifiés comme matériels dans le cadre des travaux préliminaires réalisés et se répartissent comme suit :



Note méthodologique :

- Le périmètre de l'étude couvre l'intégralité de la chaîne de valeur, c'est-à-dire aussi bien les opérations de Younited que les activités amont et aval de l'activité d'octroi de crédit.

À la suite de l'identification des IROs matériels, 5 ESRS environnementaux sont concernés, principalement sur l'aval, du fait de l'achat de biens grâce aux crédits de Younited.

Thème	Sous-thème	IROs matériels	CHAÎNE DE VALEUR						
			Impacts	Risques	Opportunités	Amont	Opérations	Aval	
ENVIRONNEMENT	Changement climatique	Adaptation au changement climatique	- Phénomènes climatiques extrêmes	●	●		●	●	●
		Atténuation du changement climatique	- Emissions de GES scope 1 & 2 généré par le fonctionnement de Younited - Emissions de GES liées au crédit (scope 3)	●	●		●	●	●
		Energie	- Consommation d'énergie (scope 1,2,3)	●			●	●	●
	Pollution	Pollution de l'air, des eaux, des sols, microplastiques...	- Pollution : sols, eaux, écosystèmes, microplastiques...	●				●	●
	Ressources aquatiques et marines	Eau	- Eau utilisée pour le refroidissement des serveurs	●			●	●	●
		Ressources marines	- Utilisation / Rejet des eaux marines	●				●	●
	Biodiversité	Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité	Incidences sur l'état des espèces	- Changement d'affectation des terres / eau douce / mer	●				●
			Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes	- Biodiversité, écosystèmes et préservation des espèces	●				●
			Incidences et dépendances sur les services écosystémiques						●
									●
Gestion des ressources et économie circulaire	Ressources entrantes	- Exploitation minière incontrôlée - Ressources entrantes : épuisement des ressources naturelles - Ressources entrantes pour la production de Biens & Services	●	●				●	
	Déchets	- Déchets liés à la consommation de Biens & Services	●					●	

Younited a identifié des IROs matériels sur 2 ESRS sociaux (S1 & S4) et sur l'ESRS de gouvernance (G1)

Thème	Sous-thème	IROs matériels	CHAÎNE DE VALEUR						
			Impacts	Risques	Opportunités	Amont	Opérations	Aval	
SOCIAL	Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	- Conditions de travail	●				●	
		Egalité de traitement et égalité des chances pour tous	- Egalité de traitement	●				●	
	Clients et utilisateurs finaux	Incidences liées aux informations sur les consommateurs	- Protection des données personnelles	●					●
		Sécurité des consommateurs	- Cyberattaques - Protection de la vie privée & développement technologique	●	●	●		●	●
GOUVERNANCE	Conduite des affaires	Corruption et versement de pots-de-vin	- Fraude	●			●	●	●

En complément, Younited a identifié des IROs spécifiques à son secteur et à son activité, qui seront répartis dans la présente analyse entre G1 et S4.

Thème	Sous-thème	IROs matériels	Impacts	Risques	Opportunités	CHAÎNE DE VALEUR			
						Amont	Opérations	Aval	
SECTORIEL	Enjeux économiques (G1)	Contribution à l'économie	●				●		
		Crise économique		●	●		●		●
		Défaut d'un partenaire majeur		●				●	
		Conditions de refinancement		●	●		●	●	
	Enjeux sociaux (S4)	Education financière	●						●
		Inclusion financière	●						●
		Surenndettement	●						●
	Enjeux Technologiques (G1)	Cybersécurité	●					●	●
		Interruption d'activité		●				●	
		Développement/accélération de technologies de rupture		●	●			●	●
	Enjeux Réglementaires (G1)	Financement d'activités controversées et terrorisme		●				●	
		Evolution réglementaire		●	●		●	●	
		Non-conformité		●				●	

Une brève description a été rédigée pour chacun des IROs matériels mentionnés ci-dessus :

ESRS	IRO	Définition de l'IRO pour l'entreprise	Nature	Horizon temps		
				CT	MT	LT
E1	Phénomènes climatiques extrêmes	Phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, incendies...) générant des coûts considérables pour les clients de Younited, affectant leur solvabilité, affectant le BCP de l'entreprise ou se traduisant par des migrations climatiques affectant la stabilité économique et la solvabilité des clients	Risque		X	X
E1	Conséquences du changement climatique sur Younited, dans ses opérations et sa chaîne de valeur	Impact négatif potentiel de l'absence de mesure d'adaptation de la part de Younited qui pourrait conduire, lors de vagues de chaleur ou de froid extrêmes à affecter les infrastructures et les conditions de travail dans les bureaux et centres de données.	Impact négatif		X	X
E1	Emissions de GES liées au crédit (scope 3)	Impact négatif réel des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à la production, au transport et à la consommation des biens et services financés par les crédits octroyés par l'entreprise qui représentent un impact environnemental négatif. Ces émissions, bien que indirectes, contribuent au changement climatique et affectent l'ensemble des parties prenantes, notamment les communautés locales, les générations futures et les écosystèmes naturels.	Impact négatif	X	X	X
E1	Emission de GES liées aux opérations (scope 1 & 2)	Impact négatif réel des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités opérationnelles de l'entreprise, telles que la consommation d'énergie dans ses bureaux, les déplacements professionnels ou l'utilisation des infrastructures numériques, qui constituent un impact environnemental négatif. Ces émissions contribuent directement au changement climatique et concernent des parties prenantes comme les communautés locales, les clients et les salariés, qui pourraient être affectés par les conséquences environnementales globales.	Impact négatif	X	X	X
E1	Consommation d'énergie (scope 1 & 2)	Impact négatif réel de la consommation d'énergie de l'entreprise relevant des scopes 1 et 2 (énergie directement utilisée, comme le chauffage, et énergie achetée, comme l'électricité) qui génère un impact environnemental négatif. Cette consommation contribue aux émissions de gaz à effet de serre et à l'épuisement des ressources énergétiques, affectant notamment les écosystèmes, les communautés locales et les générations futures, en raison de son rôle dans le changement climatique.	Impact négatif	X	X	X
E1	Consommation d'énergie (scope 3)	Impact négatif réel de la consommation d'énergie relevant du scope 3, hors crédits octroyés par Younited qui représente un impact environnemental négatif, car elle contribue indirectement aux émissions de gaz à effet de serre. Cela affecte les écosystèmes, les communautés locales et la société dans son ensemble, en participant au changement climatique et à l'épuisement des ressources énergétiques.	Impact négatif	X	X	X
E2	Pollution de l'air	Impact négatif réel de l'utilisation des crédits Younited afin de financer des biens & services de consommation qui émettent des particules fines (ex : achat de véhicules thermiques)	Impact négatif	X	X	X
E2	Pollution des eaux	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited sur la pollution de l'eau	Impact négatif	X	X	X
E2	Pollution des sols	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited sur la pollution des sols	Impact négatif	X	X	X
E2	Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires	Impact négatif réel de la pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires qui découle indirectement des activités de l'entreprise, notamment à travers les impacts environnementaux des biens et services financés par les crédits. Cette pollution peut inclure la contamination des sols, de l'eau et de l'air, affectant la santé des écosystèmes, des animaux et des humains. Les communautés locales, les consommateurs et les générations futures sont particulièrement touchés par ces effets négatifs, qui compromettent la qualité et la sécurité des ressources naturelles essentielles.	Impact négatif	X	X	X
E2	Substances préoccupantes	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited via l'émission de substances préoccupantes	Impact négatif	X	X	X
E2	Substances très préoccupantes	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited via l'émission de substances extrêmement préoccupantes	Impact négatif	X	X	X
E2	Microplastiques	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited sur le développement des microplastiques	Impact négatif	X	X	X
E3	Consommation d'eau pour les serveurs	Impact négatif réel lié à la surconsommation d'eau pour refroidir les data centers utilisés par Younited (ex : SharePoint). Les data centers nécessitent d'importantes quantités d'eau pour leur refroidissement, ce qui contribue à l'épuisement des ressources hydriques locales et peut perturber les écosystèmes aquatiques. Cet impact touche les communautés locales, qui dépendent de ces ressources en eau, ainsi que les écosystèmes naturels fragilisés par cette consommation.	Impact négatif	X	X	X
E3	Prélèvements d'eau liés à la production de biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel de Younited responsable de la consommation excessive d'eau dans le cycle de vie des produits ou services financés. Cela augmente la surexploitation des ressources hydriques, notamment dans les régions où l'eau est déjà rare.	Impact négatif	X	X	X
E3	Rejets d'eau liés à la production de biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel de la production des biens financés qui entraîne des rejets d'eau contaminée, contribuant à la pollution des écosystèmes aquatiques.	Impact négatif	X	X	X

E3	Rejets d'eau dans les océans liés à la production de biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel des activités des entreprises financées par les crédits Younited qui contribuent à la pollution marine	Impact négatif	X	X	X
E3	Extraction et utilisation de ressources marines liées à la production de biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel des activités des entreprises financées par les crédits Younited qui peuvent contribuer à l'exploitation excessive des ressources marines, affectant ainsi la biodiversité.	Impact négatif	X	X	X
E4	Perte de biodiversité du fait du changement climatique lié au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel des biens financés qui émettent des gaz à effet de serre contribuant au changement climatique. Leur production entraîne par ailleurs une perte de biodiversité.	Impact négatif	X	X	X
E4	Désertification des sols, liée au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel du financement de biens produits dans des zones vulnérables qui contribue à la désertification, réduisant la capacité des sols à retenir l'eau et entraînant une perte de végétation et de biodiversité.	Impact négatif	X	X	X
E4	Imperméabilisation des sols, liée au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel de l'augmentation de l'imperméabilisation des sols due aux infrastructures liées aux biens financés qui peut réduire la biodiversité et augmenter les risques d'inondation et d'érosion.	Impact négatif	X	X	X
E4	Pression sur les écosystèmes du fait de l'exploitation de matières premières	Raréfaction et restriction de l'accès aux ressources (minérales, végétales) affectant fortement la production de biens de consommation, se traduisant par une augmentation du prix des biens, et des difficultés pour les entreprises partenaires traditionnelles	Risque	X	X	X
E4	Pression sur les écosystèmes du fait de l'exploitation de matières premières	Raréfaction et restriction de l'accès aux ressources (minérales, végétales) se traduisant par des offres de financements pour des produits recyclés, créations de partenariats avec des entreprises d'économie circulaire, ou une diversification des produits financiers (ex : leasing)	Opportunité	X	X	X
E4	Ecosystèmes	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited sur les écosystèmes	Impact négatif	X	X	X
E4	Exploitation minière incontrôlée	Extraction minière nécessaire pour obtenir les matériaux nécessaires à la fabrication des appareils électroniques peut détruire des habitats naturels et entraîner une perte de biodiversité.	Risque	X	X	X
E4	Changement d'affectation des terres	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited sur le changement d'affectation des terres / eau douce / mer	Impact négatif	X	X	X
E4	Perte de biodiversité du fait de l'exploitation directe de la biodiversité, liée au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel de la production des biens financés qui contribue à la surexploitation des ressources naturelles, entraînant une dégradation de la biodiversité. Cela conduit aussi à la perte d'habitats critiques pour certaines espèces.	Impact négatif	X	X	X
E4	Perte de biodiversité du fait des espèces exotiques envahissantes, liée au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel des activités des entreprises financées par les crédits Younited qui pourraient favoriser l'introduction d'espèces envahissantes, perturbant les écosystèmes locaux et menaçant la biodiversité indigène.	Impact négatif	X	X	X
E4	Perte de la biodiversité du fait de la pollution	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited sur la perte de biodiversité via la pollution générée	Impact négatif	X	X	X
E4	Méthode de production de biens et services	Impact négatif réel de l'usage de certaines ressources ou les méthodes de production des biens financés qui pourraient entraîner des impacts indirects sur la biodiversité, par exemple par la pollution ou la perturbation d'écosystèmes sensibles.	Impact négatif	X	X	X
E4	Préservation des espèces	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited sur la préservation des espèces	Impact négatif	X	X	X
E4	Impact sur les populations floristiques et faunistiques, lié au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel de la demande pour des biens qui exploitent des ressources naturelles rares qui peut aggraver le risque d'extinction de certaines espèces, notamment celles déjà menacées.	Impact négatif	X	X	X
E4	Dégradation des sols, liée au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel de la production de biens financés par des crédits Younited qui peut causer l'érosion ou la perte de fertilité des sols, compromettant leur capacité à soutenir la biodiversité locale et affectant les moyens de subsistance des communautés dépendantes.	Impact négatif	X	X	X
E5	Raréfaction des terres rares	Raréfaction de certains minerais nécessaires à la production de biens électroniques et électroménagers	Risque	X	X	X
E5	Economie circulaire (entrant)	Impact négatif réel de la pression sur les écosystèmes du fait de l'exploitation de matières premières naturelles pour la production de biens de consommation	Impact négatif	X	X	X

E5	Déchets liés à la consommation de Biens & Services	Impact négatif réel de la génération de déchets financés par des emprunts Younited suite aux achats des consommateurs	Impact négatif	X	X	X
G1	Corruption et versement de pots-de-vin	Cas de corruption et versement de pot-de-vin exposant Younited à un risque réputationnel, de sanction financière de la part du régulateur ou de perte de la confiance des investisseurs et partenaires	Risque	X	X	X
G1	Défaut d'un partenaire majeur	Défaut d'un partenaire majeur dont Younited est dépendant (ex : Raisin)	Risque		X	X
G1	Evolutions réglementaires	Obligations en matière de protection du consommateur, réduction drastique du crédit à la consommation en raison de lois restrictives sur les produits polluants et non essentiels, renforcement de la Taxe carbone, ou encore harmonisation des normes financières et environnementales au niveau européen se traduisant par une augmentation des coûts de mise en conformité ou complexification des opérations...	Risque	X	X	X
G1	Taux de refinancement	Taux d'intérêt du refinancement augmentant de manière significative	Risque		X	X
G1	Taux de refinancement	Taux d'intérêt du refinancement baissant de manière significative	Opportunité		X	X
G1	Evolutions réglementaires	Harmonisation des normes financières ou environnementales au niveau européen offrant un cadre de marché plus équitable via la limitation de la distorsion de concurrence, accès potentiel à des financements, simplification des opérations transfrontalières...	Opportunité		X	X
G1	Non-conformité	Non-conformité, notamment liée aux obligations de Reporting réglementaire (financier & extra-financier) ou relatif aux produits commercialisés (ex: mentions obligatoires pour le consommateur final)	Risque	X	X	X
G1	Financement d'activités controversées ou erreur de KYC	Cas de non-conformité lié à une erreur de KYC se traduisant par le financement d'une activité controversée ou terrorisme	Risque	X	X	X
G1	Développement/accélération de technologies de rupture	Investir sur une technologie dont l'usage pourrait finalement être contraint par un avis négatif du régulateur, une complexification accrue de la gestion de la donnée ou encore un cout prohibitif par exemple	Risque	X	X	X
G1	Développement/accélération de technologies de rupture	Investir sur une technologie facilitant de l'octroi de crédit via une sélection plus sûre des profils et de manière plus efficace, amélioration de la confiance des clients associée et réduisant les risques cybers	Opportunité	X	X	X
G1	Interruption d'activité	Interruption d'activité généralisée mettant à l'arrêt les opérations de Younited et de ses partenaires liées à un bug informatique ou autre	Risque	X	X	X
G1	Crise économique	Crise économique affectant les entreprises et les particuliers, se traduisant par des défauts de paiement, ou réduisant la demande de crédits...	Risque	X	X	X
G1	Contribution à l'économie	Impact positif réel de Younited via sa contribution à la création d'emplois directs et indirects contribuant au développement économique local et national. Cela offre des opportunités professionnelles aux individus, renforce leur stabilité financière et améliore leur qualité de vie, tout en participant à la vitalité économique des communautés concernées.	Impact positif	X	X	X
G1	Contribution à l'économie	Impact réel positif par la facilitation de l'accès au crédit, encourageant la consommation permettant aux consommateurs de financer des achats importants ou d'accéder à des biens et services qu'ils n'auraient pas pu acquérir autrement. Cela répond à leurs besoins immédiats, améliore leur qualité de vie et stimule leur participation à l'économie, contribuant ainsi à leur épanouissement personnel et financier.	Impact positif	X	X	X
G1	Contribution à l'économie	Impact réel positif sur les recettes fiscales de l'Etat par le biais des impôts et taxes participant au financement des services publics essentiels tels que l'éducation, la santé ou les infrastructures. Cette contribution bénéficie indirectement aux consommateurs et aux communautés locales en renforçant les ressources des collectivités et en soutenant le développement économique et social.	Impact positif	X	X	X
G1	Cybersécurité	Impact négatif réel liés aux potentielles failles de sécurité des plateformes numériques qui collectent et traitent de grandes quantités de données personnelles et financières, et qui pourraient exposer les clients à des risques de vol d'identité et de fraude.	Impact négatif	X	X	X
S1	Compétences des effectifs	Impact négatif potentiel du manque de formation adéquate, dans un secteur où les impacts de la réglementation, du numérique et de l'IA sont nombreux, qui peut limiter le développement professionnel des employés, affectant la qualité de la main-d'œuvre et réduisant la compétitivité.	Impact négatif	X	X	X
S1	Proportion des personnes en situation de handicap dans les effectifs	Impact négatif réel de l'absence de personnes handicapées qui peut réduire la diversité et limiter l'accès à des talents variés, affectant l'équité et l'inclusivité.	Impact négatif	X	X	X
S1	Cadre de travail inclusif	Impact positif réel des mesures pour lutter contre la violence et le harcèlement au travail qui contribuent à créer un environnement de travail bienveillant, de l'engagement et de la rétention	Impact positif	X	X	X
S1	Diversité au sein des effectifs	Impact négatif potentiel de la relative homogénéité sociale des collaborateurs qui peut apparaître comme une restriction de l'accès à l'entreprise pour des profils issus de la diversité (origines sociales, culturelles, géographiques, etc.)	Impact négatif	X	X	X
S1	Salaires situés au-dessus des seuils de salaires décents	Impact positif réel pour les collaborateurs via : - une politique de rémunération partagée auprès des collaborateurs - rémunération décente au-delà des minimaux légaux permettant de garder un niveau de vie et une qualité de vie importante	Impact positif	X	X	X

S1	Importance donnée au dialogue social	Impact positif réel de l'importance donnée au dialogue social chez Younited : En favorisant une communication ouverte et constructive avec ses collaborateurs, Younited réduit les conflits de travail et les tensions internes. Cela améliore le bien-être des salariés, renforce leur engagement et contribue à une atmosphère de travail collaborative, bénéfique pour l'entreprise et ses parties prenantes internes.	Impact positif	X	X	X
S1	Existence du CSE et respect des réglementations	Impact positif réel de la liberté d'association et la négociation collective qui facilitent les relations employeur-employé, affectant positivement la rétention du personnel et la réputation de l'entreprise.	Impact positif	X	X	X
S1	Mesures mises en œuvre en matière de santé sécurité	Impact positif réel des mesures de santé et de sécurité mises en place par Younited permettant de réduire significativement l'exposition des employés à risques psycho sociaux. Elles contribuent à leur bien-être, à leur protection physique et mentale, tout en favorisant un environnement de travail plus sûr et plus attractif. Cela bénéficie directement aux collaborateurs et renforce l'image responsable de l'entreprise auprès de ses parties prenantes.	Impact positif	X	X	X
S1	Egalités de traitement et des chances	Impact positif réel de l'égalité de traitement et des chances chez Younited : La politique de recrutement de l'entreprise, qui inclut par exemple l'obligation d'intégrer au moins une femme dans chaque processus de recrutement, favorise l'inclusion et l'égalité professionnelle. Cette approche soutient l'accès des femmes à l'emploi, renforce la diversité au sein de l'entreprise et contribue à réduire les inégalités de genre sur le marché du travail, bénéficiant ainsi aux collaborateurs, à l'entreprise et à la société en général.	Impact positif	X	X	X
S4	Cyberattaques	Cyberattaques impactant les données clients ou employés sur le fonctionnement de Younited (externe)	Risque	X	X	X
S4	Protection de la vie privée & développement technologique	Développement/accélération de technologies de rupture (blockchain, machine learning, deep learning) facilitant l'octroi de crédit. Réduction des coûts permettant une augmentation du revenu ; Nouvelle opportunité business via la vente de data ; Avantage concurrentiel via une implémentation plus rapide de Younited vis-à-vis de la concurrence	Opportunité	X	X	X
S4	Protection de la vie privée & développement technologique	Fuite de données, compliance de la technologie, investissement consacrés...	Risque	X	X	X
S4	Protection données personnelles	Impact négatif potentiel lié à un défaut de protection de la vie privée et des données personnelles pouvant entraîner des violations de la confidentialité des individus, exposant leurs informations sensibles à des abus, des fraudes ou des discriminations.	Impact négatif	X	X	X
S4	Accès au crédit	Impact positif réel lié à l'accessibilité au crédit renforcée pour des clients ne répondant pas aux critères classiques d'octroi de crédit, leur permettant de réaliser leurs projets personnels, professionnels ou familiaux. Cela favorise leur inclusion financière, améliore leur pouvoir d'achat et leur permet de mieux gérer des situations économiques difficiles, contribuant ainsi à leur autonomie et à leur bien-être financier.	Impact positif	X	X	X
S4	Accès au crédit	Impact négatif réel lié au surendettement de la part du consommateurs (besoin de bien évaluer la vulnérabilité du client)	Impact négatif	X	X	X
S4	Inclusion financière	Impact réel positif de Younited qui permet un accès plus rapide et souvent plus flexible aux financements pour des clients qui peuvent être exclus des systèmes bancaires traditionnels. Cela aide les individus à financer des projets personnels, des urgences financières	Impact positif	X	X	X
S4	Surendettement	Impact négatif réel lié aux facilités de crédit offertes par Younited qui peuvent inciter certains consommateurs à contracter des dettes qu'ils ne sont pas en mesure de rembourser, augmentant le risque de surendettement. Cela peut avoir des effets sur les partenaires.	Impact négatif	X	X	X
S4	Education financière	Impact positif réel de l'offre de coaching gratuite permettant au consommateur d'acquérir des compétences en gestion financière, leur permettant de mieux planifier et contrôler leurs dépenses. Elle favorise une meilleure maîtrise de leur budget, réduit le risque de surendettement et améliore leur bien-être financier à long terme, tout en leur offrant une plus grande tranquillité d'esprit face à leurs obligations économiques.	Impact positif	X	X	X

Les effets actuels des risques climatiques ont fait l'objet d'une analyse approfondie (E1)

Une cartographie des risques climatiques encourus par Younited a été réalisée en 2023 sur ses crédits et ses opérations. Ce travail comprend l'identification des événements liés à la transition climatique, en envisageant au minimum un scénario climatique compatible avec une limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C avec un dépassement nul ou limité.

Cette analyse comporte aussi une évaluation de la manière dont les actifs et activités économiques de l'entreprise sont exposés à ces événements liés à la transition climatique, créant ainsi des opportunités ou des risques de transition bruts pour l'entreprise.

Les horizons temps utilisés pour cette analyse sont :

Risque physique aigu : court terme (0-1 an)

Les événements climatiques extrêmes peuvent survenir à tout moment et impacter directement l'activité de Younited, notamment via ses infrastructures, partenaires ou clients. Il est essentiel d'avoir des mesures immédiates de gestion des crises et de continuité d'activité.

Risque physique chronique : long terme (>5 ans)

L'augmentation progressive des températures, la montée des eaux ou le stress hydrique ont des effets cumulatifs qui se matérialisent sur plusieurs années voire décennies.

Risque de transition : moyen terme (1-5 ans)

La réglementation, les évolutions de marché et les attentes des parties prenantes en matière de finance durable évoluent rapidement. Cependant, leur impact réel sur le business model de Younited sera pleinement tangible dans un horizon moyen terme, le temps que les nouvelles normes et tendances se généralisent.

Matrice d'exposition au risque climatique :

CATEGORIE DE RISQUE	RISQUES PHYSIQUES		RISQUE DE TRANSITION
	Aigus	Chroniques	
Risque de crédit et contrepartie: <i>Défaut clientèle</i> <i>Détérioration du collatéral</i>	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Risque de marché: <i>Changement de valeurs des actions, du taux d'intérêts, du cours des commodités etc.</i>	FAIBLE	FAIBLE	MOYEN
Risque de liquidité: <i>Risque d'une crise de liquidité à court terme</i> <i>Risque de refinancement</i>	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Risque opérationnel	MOYEN	FAIBLE	FAIBLE
Risque réputationnel	FAIBLE	FAIBLE	MOYEN
Risque stratégique	FAIBLE	FAIBLE	MOYEN
Risque légal et conformité	FAIBLE	FAIBLE	MOYEN

Exposition au risque physique

Risques aigus (événements extrêmes)

- **Impact en risque opérationnel :** la probabilité accrue d'événements climatiques extrêmes est prise en compte dans le Plan de continuité d'activité de Younited. Le principal impact identifié est l'indisponibilité des locaux, auquel cas Younited a déjà démontré lors de la pandémie COVID sa capacité à déployer le télétravail à temps plein de façon rapide et efficace. Younited s'assure auprès de ses prestataires critiques qu'ils sont également capables d'assurer la continuité des fonctions externalisées en cas d'incident majeur.
- **Autres impacts :** Younited distribue du crédit à la consommation aux particuliers. Si les événements climatiques peuvent dans certains cas dégrader le patrimoine d'un client et donc affecter sa capacité à rembourser, ils n'affectent pas directement un actif mis en garantie ou un moyen de production.

Contrairement au crédit immobilier, au financement d'entreprise ou à tout crédit collatéralisé il n'est donc pas justifié pour l'heure d'inclure des critères de risque climatique dans les scores d'octroi.

Risques chroniques (changement graduel de l'environnement)

Les changements graduels de l'environnement (hausse des températures, élévation du niveau de la mer, stress hydrique, perte de biodiversité, changement d'utilisation des sols, destruction de l'habitat, pénurie de ressources) ont un impact pour l'heure très limité sur la capacité des clients à rembourser leurs crédits, le fonctionnement opérationnel de Younited, sa capacité de remboursement ou son modèle d'affaires.

Exposition au risque de transition

Impact sur le risque stratégique

Le risque climatique modifie les contraintes de productions industrielles et les préférences de consommation des clients, orientant les demandes de financement vers des projets plus durables (véhicules électriques, rénovation thermique) au détriment de biens polluants (véhicules thermiques). Younited anticipe ce risque de transition en orientant sa stratégie commerciale (notamment sur le crédit affecté) vers des segments porteurs, transformant le risque de transition en opportunité conformément aux attentes du superviseur. L'ouverture de la verticale YPay Renewable Energy permet par exemple à Younited de financer des équipements au service de la transition énergétiques auprès de marchands agréés tandis que la verticale Automotive met l'accent sur le financement des véhicules électriques plutôt que thermiques.

Impact sur le risque de crédit

Younited distribue des prêts aux particuliers, à court ou moyen terme (84 mois maximum), sans collatéral. La transformation de l'économie vers un fonctionnement soutenable d'un point de vue environnemental ne devrait pas avoir d'incidence à court terme sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs crédits à la consommation.

Impact sur le risque de marché et réputationnel

L'entrée en vigueur en 2021 du règlement européen SDFR introduit une labellisation ESG des produits d'investissement avec trois niveaux d'exigence selon s'ils :

- **Ne mettent en avant aucun objectif ESG (Article 6)**
- **Promeuvent des caractéristiques ESG (Article 8)**
- **Poursuivent un objectif d'investissement durable (Article 9)**

La transition écologique devrait pousser les investisseurs institutionnels à rechercher de plus en plus de fonds « verts » relevant des articles 8 et 9 du SDFR.

Le FCT (Fonds Communs de Titrisation) France n'est pas éligible à ces qualifications et ne remplit pour l'instant aucun des critères de classement « vert », ce qui représente un risque de liquidité pour Younited. Un affichage du bilan carbone du fonds (prenant en compte l'impact carbone du bien financé ou le type de projet) est par exemple nécessaire

Impact sur le risque réputationnel

Les attentes des consommateurs et des candidats changent : 44 % des consommateurs mondiaux classent les engagements écologiques de l'entreprise parmi leurs critères de décision lors de la souscription d'un service financier^[6], trois français sur quatre demandent une meilleure information sur l'impact environnemental et social des produits qu'ils achètent^[7]. En parallèle, les accusations de greenwashing ternissent la réputation des entreprises qui communiquent sur leurs actions écologiques. La DGCCRF a listé le greenwashing parmi ses principaux points d'attention pour l'année 2023 et compte poursuivre sa politique de sanctions.

Impact sur le risque légal et conformité

L'inflation réglementaire concernant le risque climatique multiplie les obligations réglementaires des établissements financiers (stress test climatiques, revues thématiques, communication extra financière).

Younited mobilise des ressources transverses (RH, Conformité, Risques, Finance) au travers du Comité Veille réglementaire et du Comité ESG pour s'assurer du respect de ses obligations. Younited prévoit de réaliser une analyse approfondie de la résilience de sa stratégie et de son modèle économique face aux incidences, risques et opportunités d'ici fin 2028. Cette évaluation inclura une approche qualitative, et le cas échéant, des analyses quantitatives et financière, avec une prise en compte des différents horizons temporels conformément aux exigences de l'ESRS 1.

Pour renforcer sa résilience face aux enjeux climatiques, Younited adapte et transforme son offre produit notamment en développant des solutions de financement alignées avec la transition énergétique. L'initiative des prêts verts illustre cette dynamique, avec des premières expérimentations et partenariats visant à encourager des projets durables. Pour plus de détails, voir la section E1-3 : Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique.

IROs matériels relatifs à la pollution (E2)

Actuellement, l'entreprise n'intègre pas les enjeux liés à la pollution dans son modèle économique, sa chaîne de valeur, sa stratégie ou son processus décisionnel, en raison de la nature de ses activités en propre, qui génèrent un impact environnemental limité. Néanmoins, certaines actions ont été mises en place afin de limiter l'empreinte environnementale de ses opérations en propre. L'entreprise veille notamment à la collecte et au recyclage des déchets issus de ses sites et bureaux.

IROs matériels relatifs aux ressources aquatiques et marines (E3)

Actuellement, l'entreprise n'intègre pas les enjeux liés aux ressources aquatiques et marines dans son modèle économique, sa chaîne de valeur, sa stratégie ou son processus décisionnel, en raison de la nature de ses activités en propre, qui génèrent un impact environnemental limité.

[6] Global Sustainability Study 2021 : Initial insights

[7] ADEME, Guide de la consommation responsable 2022

IROs matériels relatifs à la biodiversité (E4)

Actuellement, l'entreprise n'intègre pas les enjeux liés à la biodiversité dans son modèle économique, sa chaîne de valeur, sa stratégie ou son processus décisionnel, en raison de la nature de ses activités en propre, qui génèrent un impact environnemental limité.

IROs matériels relatifs à l'économie circulaire (E5)

Actuellement, l'entreprise n'intègre pas les enjeux liés à l'économie circulaire dans son modèle économique, sa chaîne de valeur, sa stratégie ou son processus décisionnel, en raison de la nature de ses activités en propre, qui génèrent un impact environnemental limité.

IROs matériels relatifs aux collaborateurs de Younited (S1)

Younited travaille à créer un environnement de travail épanouissant, favorisant l'engagement et la rétention des équipes via des dispositifs divers, notamment dans l'accompagnement à la parentalité ou l'encouragement de la diversité.

IROs matériels relatifs au consommateur final (S4)

Les enjeux liés aux consommateurs finaux sont critiques pour Younited, qui place l'inclusion financière au cœur de sa stratégie en proposant des produits de crédit responsables et peu risqués en France, en Italie, en Espagne et au Portugal. Ce positionnement est essentiel à son modèle économique, garantissant un accès équitable au financement tout en assurant une gestion rigoureuse du risque. Un suivi strict de la solvabilité des clients est mis en place pour limiter le surendettement et préserver la stabilité de l'activité.

IROs matériels relatifs à la gouvernance Younited (G1)

La lutte contre la corruption et les pots-de-vin est un enjeu stratégique pour Younited, qui déploie un dispositif strict de prévention et de contrôle. Des formations régulières sensibilisent les collaborateurs aux risques éthiques et aux bonnes pratiques à adopter. Ce sujet guide les décisions quotidiennes grâce à un suivi rigoureux de la cartographie des risques et à des mécanismes de surveillance continue, garantissant une gouvernance transparente et responsable.

IROs matériels sectoriels relatifs à l'usage de nouvelles technologies (Sect – G1)

La proposition de valeur de Younited repose notamment sur un accès au crédit simplifié grâce à la technologie. Younited exploite la directive PSD2 et l'Open Banking pour offrir une expérience fluide et rapide, offrant au client final une décision quasi instantanée à sa demande de crédit grâce à l'analyse des données bancaires en temps réel. L'évaluation est transparente et personnalisée grâce au recours à l'intelligence artificielle et des algorithmes avancés, garantissant une meilleure prise en compte de la situation financière réelle du client. Enfin, l'offre 100 % digital de Younited allégé considérablement le processus sans demande de justificatifs multiples ni délais prolongés, tout en couvrant l'intégralité des territoires nationaux.

IROs matériels sectoriels relatifs à l'économie (Sect – G1)

La conjoncture économique est un facteur clé pour Younited, car elle influence directement la capacité de remboursement des clients, élément central de son modèle économique. Ce risque est intégré à la cartographie des risques et fait l'objet d'un suivi attentif afin d'anticiper les impacts potentiels. L'entreprise adopte une gestion financière prudente, ajustant ses stratégies en fonction des évolutions économiques pour garantir sa résilience en cas de retournement du marché.

IROs matériels sectoriels relatifs aux enjeux réglementaires (Sect – G1)

Les enjeux réglementaires sont critiques pour Younited, qui adopte une approche de tolérance zéro vis-à-vis de la non-conformité. Ce risque est intégré à la cartographie des risques et fait l'objet d'un suivi rigoureux pour garantir une conformité stricte aux réglementations en vigueur. Une vigilance particulière est accordée aux produits proposés, aux mentions obligatoires et à la protection du client final. Au-delà des obligations légales, cet engagement est aussi un enjeu d'image et de confiance, essentiel pour la pérennité et la crédibilité de l'entreprise.

IROs matériels sectoriels relatifs aux enjeux sociaux (Sect – S4)

Les enjeux sociaux sont au cœur de la stratégie de Younited, qui se distingue par l'usage de technologies avancées permettant une analyse plus juste et équitable des clients. L'entreprise dispose d'outils distinctifs visant à accompagner ses clients dans la gestion de leur budget et à renforcer leur autonomie financière. Un dispositif dédié est également en place pour prévenir le surendettement, garantissant ainsi une approche responsable du crédit, essentielle à la pérennisation de son activité.

NB :

- Younited prévoit d'analyser et de formaliser les effets de l'intégralité de ses incidences, risques et opportunités matériels sur son modèle économique, sa chaîne de valeur et sa stratégie d'ici fin 2028. Cette démarche permettra d'évaluer les ajustements nécessaires et d'orienter les décisions stratégiques pour mieux répondre aux enjeux identifiés.
- Une analyse portant sur les incidences financières actuelles et escomptées des risques et opportunités significatifs sur la position financière, les résultats financiers et les flux de trésorerie à court, moyen et long terme va être menée d'ici fin 2028. Elle intégrera les plans d'investissements et de cessions, ainsi que les sources de financement nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise. Cette évaluation fournira une vision stratégique essentielle pour anticiper d'éventuels ajustements des valeurs comptables des actifs et passifs.
- Younited prévoit de réaliser une analyse approfondie de la résilience de sa stratégie et de son modèle économique face aux incidences, risques et opportunités d'ici fin 2028. Cette évaluation inclura une approche qualitative, et le cas échéant, des analyses quantitatives, avec une prise en compte des différents horizons temporels conformément aux exigences de l'ESRS 1.

1.3 Gestion des incidences, risques et opportunités

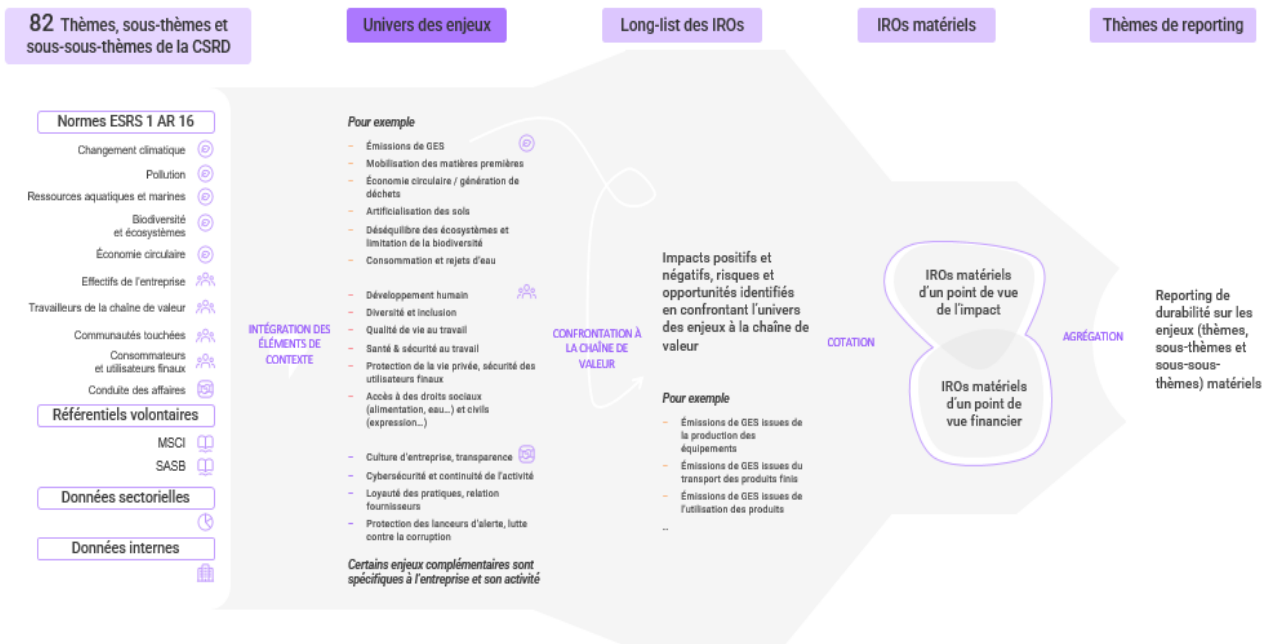
1.3.1 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

En 2024, Younited a réalisé une analyse approfondie de double matérialité en vue de se conformer à la Directive européenne 2022/2464 relative à la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (CSRD). Cette démarche visait à identifier de manière exhaustive les impacts, risques et opportunités matériels pour Younited et l'ensemble de sa chaîne de valeur.

La première étape de cette analyse a consisté à recenser les enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance (ESG) et sectoriels susceptibles d'être pertinents pour Younited, en adoptant une approche méthodique et progressive basée sur un processus en entonnoir comme décrit dans le schéma ci-dessous :

Identification des sujets applicables pour le Rapport CSRD de Younited

Younited a mené un processus d'identification en entonnoir des sujets composant son périmètre de Reporting



Younited s'est appuyé sur les recommandations de l'ANC sur le sujet et avons distingué deux niveaux d'enjeux.

- **Niveau Trans-sectoriel** : il s'agit des questions de durabilité définies dans l'Application Requirement (AR) 16 de la norme ESRS1 de la CSRD.
- **Niveau sectoriel** : dans l'attente de la publication des normes ESRS sectoriels, Younited s'est appuyé sur des cadres volontaires :
 - Le Sustainability Accounting Standards Board ("SASB") - [Materiality Finder](#),
 - Le « Morgan Stanley Capital International » (MSCI) – [ESG Industry Materiality Map](#)

Dans un premier temps, Younited a mené une revue documentaire interne et externe :

- La revue documentaire interne a permis de collecter l'ensemble des documents existants relatifs à la prise en compte des enjeux ESG chez Younited (DPEF, Bilan Carbone, Cartographie des risques, etc.) mais aussi plus largement du modèle d'affaires, de la stratégie de l'entreprise et de sa condition financière.

- La revue documentaire externe a permis de couvrir deux dimensions :
 - Revue de l'état des réglementations et normes en vigueur sur la CSRD :
 - Textes de loi, actes délégués, transposition en droit français,
 - Littérature permettant de comprendre et d'interpréter la directive : documents de l'EFRAG, l'AMF, l'ANC, etc.
 - Textes de lois liés avec la CSRD : Taxonomie verte, CSDDD, etc.
 - Articles, études ou autres documents portant sur des thématiques abordées dans le rapport (notamment afin de les prioriser) : publication de l'ADEME, étude Observatoire des métiers de la Banque, étude INSEE, étude de l'OIT sur l'emploi, data UNICEF...
 - Benchmark des pratiques de cinq acteurs du secteur, sur leurs DPEF, et notamment leurs présentations de leurs modèles d'affaire et de leurs chaînes de valeur, leurs univers des enjeux, leur double matérialité, leur présentation des indicateurs, etc.

En parallèle, Younited a mené des entretiens auprès des principales fonctions de l'entreprise : Direction financière, Direction des Partenariats, Direction RH / RSE Impact / ESG, Direction des Risques, Direction Produit, Direction IT afin de définir l'univers des enjeux ESG et coconstruire la cartographie des parties prenantes, le modèle d'affaires et la chaîne de valeur de Younited. Ces entretiens ont été enrichis de :

- Deux ateliers en intelligence collective avec des membres de ces mêmes fonctions pour valider ces premiers livrables (premier atelier), et pour l'identification d'une longue liste d'IROs et échanger sur leurs interdépendances concernant toutes les thématiques abordées par la CSRD.
- Des entretiens qualitatifs externes, notamment via des interviews d'associations proches des problématiques de Younited (CRESUS ; ADIE), ou encore d'actionnaires au capital de Younited (Eurazeo ; BPI France ; Ripplewood)
- L'envoi de questionnaires qualitatifs et quantitatifs a été réalisé auprès de différentes parties prenantes de Younited (clients, PSEE, IOBSP, partenaires bancaires, etc.) afin de recueillir leur perception des enjeux prioritaires pour l'entreprise. Ces questionnaires invitaient les participants à classer une liste préétablie d'enjeux (ou d'en ajouter) selon trois axes :
 - Environnemental : émissions de gaz à effet de serre, pollution, utilisation des ressources aquatiques et marines, etc.
 - Social : conditions de travail des collaborateurs, diversité, droits sociaux, etc.
 - Gouvernance : culture d'entreprise, protection des lanceurs d'alerte, lutte contre la corruption, etc. Les répondants avaient également la possibilité de compléter cette liste en y ajoutant des enjeux qu'ils jugeaient pertinents mais non mentionnés.

Cette consultation large des parties prenantes de Younited n'a toutefois pas inclus les communautés touchées par les problématiques liées à certaines thématiques spécifiques comme la pollution ou les problématiques liées aux ressources aquatiques & marines.

Conformément à la CSRD, tous les enjeux spécifiques à Younited qui ne sont pas couverts par les sous-thématiques mentionnées dans l'ESRS 1 ont été intégrés au Rapport de durabilité actuel. Cette démarche s'appuie sur les principaux standards de référence, notamment les principes directeurs des Nations Unies (ONU), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Parmi ces ajouts figurent des enjeux

sectoriels tels que le surendettement, la contribution à l'économie, et le risque de défaillance d'un partenaire stratégique majeur.

Des regroupements ont été effectués lorsque des enjeux similaires présentaient une matérialité comparable. Dans une optique de communication externe et pour simplifier la présentation visuelle des enjeux, certaines fusions ont été opérées :

- Regroupement des enjeux liés à la pollution de l'eau, des sols, des microplastiques et des écosystèmes.
- Regroupement des problématiques concernant le changement d'affectation des terres, l'eau douce et les zones marines.
- Regroupement des émissions de GES et de la consommation d'énergie (scope 1 et 2) générées par le fonctionnement de Younited.

Ces enjeux, pertinents pour Younited, ont ensuite été confrontés à la chaîne de valeur de l'entreprise pour une meilleure contextualisation. Chaque enjeu a été systématiquement décliné en termes d'impact, de risque et d'opportunités associés (IROs).

La phase suivante a consisté à prioriser ces IROs afin d'identifier ceux considérés comme matériels. Ces enjeux matériels, représentant les aspects les plus significatifs pour Younited et son environnement, ont déterminé le périmètre final de Reporting conformément à la CSRD.

Remarque : localisation géographique des IROs liés à l'activité de Younited

L'activité de crédit à la consommation de Younited inclut, par nature, en plus de ses opérations en propre, des activités en amont (fournisseurs) et un large éventail d'activités en aval (production de biens et services, consommation de biens et de services, fin de vie des produits). Les Risques, Impacts et Opportunités (IRO) sont essentiellement positionnés sur les activités aval, tandis qu'ils concernent de manière plus marginale les activités amont ainsi que les opérations en propre. En raison de la diversité des consommations associées à l'usage des prêts dans une économie mondialisée, il est pour l'heure très difficile de localiser géographiquement l'ensemble des IROs qui ont été identifiés.

Travaux préparatoire liés à l'analyse de double matérialité

La double matérialité est analysée à travers deux approches distinctes : l'une axée sur les risques et opportunités, l'autre sur les impacts positifs ou négatifs. Cet exercice vise à répondre aux exigences de la directive CSRD et de la future CS3D.

Dans le cadre du processus d'identification des enjeux, Younited a recensé 43 scénarios prospectifs susceptibles d'influencer son modèle d'affaires, couvrant divers domaines tels que la gouvernance, les services financiers et la technologie. Parmi ces 43 scénarios, 17 ont été jugés prioritaires en fonction de trois critères principaux :

- L'ampleur potentielle des incidences financières, c'est-à-dire la gravité des effets positifs ou négatifs associés aux scénarios envisagés.
- La probabilité d'occurrence, c'est-à-dire la vraisemblance de réalisation des scénarios dans le futur.
- Un équilibre thématique, pour assurer une représentation diversifiée des thématiques identifiées.

Un atelier de design fiction a été organisé avec la participation des membres du COMEX sur la base de ces 17 scénarios prioritaires identifiés. Cet atelier a permis de projeter le modèle d'affaires de Younited dans chacun des scénarios fictifs et d'identifier les impacts, les risques et les opportunités associés à chaque scénario.

Matérialité financière

Sont considérés comme risques en matière de durabilité les risques ayant des incidences financières négatives qui ont (ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient) une incidence importante sur les flux de trésorerie, l'accès au financement ou le coût du capital de l'entreprise à court, moyen et long terme.

Sont considérées comme opportunités en matière de durabilité les opportunités ayant des incidences financières positives qui ont (ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient) une incidence importante sur les flux de trésorerie, l'accès au financement ou le coût du capital à court, moyen ou long terme.

Matérialité d'impact

Les impacts positifs comme négatifs ont quant à eux été identifiés lors d'ateliers de travail, d'entretiens menés avec des parties prenantes internes ou externes mentionnées précédemment, à partir d'une revue documentaire sectoriel et thématique sur le sujet et lors de la réalisation d'un parangonnage d'acteurs à la nature d'activité similaire.

Responsabilités et Méthodologie de la double matérialité

Une fois les différents impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés, ils ont été priorisés afin de distinguer les risques et opportunités matériels de ceux qui ne le sont pas en travaillant sur les cotations des impacts, risques et opportunités associés :

Cotations de la matérialité financière (matérialité sur Younited) :

- **Responsabilité** : la cotation de la matérialité financière est placée sous la triple responsabilité RSE / risques / finance afin d'assurer la cohérence de la matérialité financière avec les analyses de risques de Younited.
- **Méthodologie** : les cotations sont établies avec l'appui d'experts internes Younited (experts RSE, experts financiers, experts opérationnels, etc.) au travers d'ateliers thématiques.

Cotations de la matérialité d'impacts (matérialité de Younited sur l'externe) :

- **Responsabilité** : la cotation de la matérialité d'impacts est placée sous la responsabilité de la RSE qui consolide les résultats du dialogue parties prenantes de Younited et centralise un certain nombre d'études pertinentes à l'analyse.
- **Méthodologie** : la cotation est réalisée à dire d'experts internes, d'experts externes, et s'appuie sur différentes sources de référence. Des études de risques et d'impacts peuvent être réalisées par Younited (ex : méthodologie SBTN sur la biodiversité), des rapports d'industries et sectoriels sont également mobilisés (ex: Rapports du GIEC, SHDB).

Validation de l'analyse de double matérialité

La responsabilité de la matrice tant de sa mise en place, sa mise à jour et communication doit être formalisée en 2025 en run. La matrice sera validée annuellement par un sous-comité du Comité Exécutif de Younited.

En 2024, l'analyse de double matérialité est revue successivement par :

Le Conseil de Surveillance de Younited, constitué des directeurs exécutifs (membres du COMEX Groupe), de l'engagement, stratégie, finance, communication, ressources humaines, et partenariats.

Le Comité ESG de Younited est composé de collaborateurs provenant de différents départements des fonctions centrales :

- Chief People & Chief Impact Officer
- Deputy Chief Financial Officer
- Head of Internal Control & Compliance
- Head of Compliance
- Head of Finance Transformation
- Head of Strategic Risk

Le Comité Projet du Conseil de Surveillance est responsable de la validation définitive de l'analyse de double matérialité. En 2024, le Comité Projet et le Comité d'Audit ont reçu une formation sur la CSRD. Suite à cette formation, le Comité Projet du 18 septembre 2024 a revu et validé l'analyse double matérialité de Younited.

De plus, l'organisme tiers indépendant revoit les différentes étapes de réalisation de l'analyse de double matérialité.

Mise à jour de l'analyse de double matérialité

Les enjeux, ainsi que les impacts, risques et opportunités (IROs) de la matrice de matérialité, font l'objet d'une mise à jour annuelle. En cas d'événement significatif, il est nécessaire de réévaluer l'univers des enjeux et les cotations afin d'assurer la pertinence de l'évaluation. Parmi les événements susceptibles de nécessiter une révision de la matrice figurent les acquisitions, ventes ou fermetures de sites ou filiales ayant un impact majeur sur les modèles et activités de Younited, ainsi que les controverses importantes ou les problèmes de conformité d'ordre matériel.

Des événements externes ayant un impact significatif sur le Groupe, tels qu'une catastrophe naturelle, une crise sanitaire ou un conflit, peuvent également justifier une réévaluation, tout comme un changement stratégique ou un ajustement significatif du modèle d'affaires. Par ailleurs, les évolutions réglementaires, notamment celles liées à la CSRD de l'Union européenne, ainsi que les changements dans les attentes des parties prenantes, comme les évolutions des questionnaires d'évaluation, les rapports d'ONG ou les préoccupations croissantes de la société civile, sont autant de facteurs pouvant impacter la matrice de matérialité.

Lorsqu'une nouvelle version de la matrice est établie, les versions précédentes sont archivées dans un dossier distinct afin de conserver une trace des évaluations historiques. Chaque année, la matrice est communiquée en externe conformément aux directives de la CSRD et aux pratiques du marché, cette communication pouvant évoluer en fonction des normes en vigueur.

Si le Groupe estime, sur la base de preuves appropriées, que les résultats de l'évaluation de la matérialité réalisés lors de la période de déclaration précédente restent valables, le Rapport de durabilité peut s'appuyer sur ces éléments. Cette approche est retenue lorsqu'aucune modification significative de la structure organisationnelle et opérationnelle n'est constatée et qu'aucun changement matériel dans les facteurs externes ne vient modifier les impacts, risques et opportunités identifiés, ni altérer la pertinence des informations divulguées.

Conformément aux exigences de la CSRD, chaque impact, qu'il soit positif ou négatif, ainsi que chaque risque et opportunité, doit être analysé selon des axes spécifiques afin d'assurer une évaluation exhaustive et alignée aux attentes réglementaires.

Matérialité d'impact

La matérialité d'impact concerne autant les potentiels impacts positifs que négatifs de l'entreprise sur son environnement. La caractérisation de l'impact (négatif ou positif ou avéré ou théorique) a une conséquence sur la méthodologie de calcul.

Les impacts positifs sont recensés au sein de la matrice d'impacts positifs et positionnés selon 2 critères :

- Leur ampleur, définie comme la criticité pour les périmètres ou les personnes impactées
- Leur étendue, définie comme l'étendue géographique ou le nombre de personnes impactées
- Pour les impacts positifs potentiels, la probabilité d'occurrence est aussi prise en compte

Les impacts négatifs sont recensés au sein de la matrice d'impacts négatifs et positionnés selon 2 critères :

- Leur gravité, définie comme une synthèse de leur ampleur, de leur étendue et de leur caractère irrémédiable (la facilité ou non de corriger l'impact ou sa durabilité).
- La fréquence ou la probabilité d'occurrence représentent le rythme d'apparition de l'impact positif ou négatif et inclut la possibilité que l'impact soit quasi certain où se produise plusieurs fois par an (fréquence maximale).

Abscisse Evaluation de la gravité	1	2	3	4
Ampleur (scale) : importance de l'impact sur les individus, l'environnement, le marché	Impact faible	Impact modéré	Impact significatif	Impact grave
Portée (scope) : étendue de l'impact sur les individus et / ou les zones touchées	Locale, isolée	Modérée	Large	Global
Irrémédiabilité : caractère irrémédiable de l'impact (réparation, indemnisation, séquelles)	Réparable, sans séquelles	Efforts faibles pour réparer / indemniser. Séquelles faibles	Efforts significatifs, réparations partielles, indemnisations conséquentes. Séquelles inévitables	Efforts très importants pour indemniser. Dommages non réparable, séquelles importantes
Ordonnée Evaluation de la fréquence / probabilité	1	2	3	4
Probabilité (impact potentiel)	Rare	Possible	Probable	Quasi certain
Fréquence (impact réel)	Une fois tous les 5 ans ou moins	Tous les 1 à 5 ans	1 fois par an	Plusieurs fois par an ou en permanence

La grille d'évaluation utilisée pour coter la matérialité d'impacts a été définie par les départements RH / Impact / Risque / Finance.

Matérialité financière

La grille d'évaluation utilisée pour coter la matérialité financière est celle définie par le département Risques de Younited pour coter les risques bruts de Younited.

Les risques et opportunités sont recensés dans la matrice de matérialité financière et positionnés selon 2 axes :

- Leur ampleur potentielle ou avérée, exprimée en pourcentage de la Production Net Bancaire (PNB)
- Leur probabilité d'occurrence

Le risque retenu est le risque brut et non le risque résiduel subsistant après la mise en œuvre de dispositifs de maîtrise.

Le choix du PNB pour définir le seuil de matérialité dans le cadre de la CSRD se justifie en tant qu'indicateur financier :

- Central pour les banques, reflétant directement leur performance opérationnelle

Englobant l'ensemble des revenus générés, ce qui permet une évaluation plus globale et représentative de l'impact des activités sur la durabilité

Abscisse	1 0% - 0,5%	2 0,5% - 1%	3 1% - 1,5%	4 + 1,5%
PNB : 118 M€	0 – 0,6 M€	0,6 – 1,2 M€	1,2 – 1,8 M€	+ 1,8 M€

Le choix des tranches et la priorisation des différents IROs s'appuient sur la littérature, le benchmark des autres acteurs ayant fait l'objet d'une analyse ainsi que sur les différents interviews qualitatifs et quantitatifs menés lors de l'analyse de DMA. Ci-dessous, une explicitation de la gradation utilisée afin de positionner les différents risques et opportunités matériels et non matériels.

Echelle d'évaluation de l'ampleur / gravité / magnitude	1	2	3	4
	Faible	Modéré	Significatif	Stratégique
Risque financier (% PNB)	0 – 0,6 M€	0,6 – 1,2 M€	1,2 – 1,8 M€	> 1,8 M€
Risque réputationnel	Local	Régional	National	International
Echelle de la probabilité d'occurrence	1	2	3	4
	Rare	Occasionnelle	Probable	Quasi certain
Fréquence	Une fois tous les 5 ans ou moins fréquent	Tous les 1 à 5 ans	1 fois par an	Plusieurs fois par an ou en permanence

Ainsi, les IROs sont dits matériels pour la CSRD dans un de ces cas :

- Matériel au nom de la matérialité financière, lorsque la matérialité financière dépasse les 1,5% du PNB et / ou la fréquence / probabilité d'occurrence est de 4.
- Matériel au nom de la matérialité d'impacts, lorsque l'ampleur / la gravité et / ou l'étendue est supérieure à 3.

NB :

Younited ne donne pas actuellement une priorité explicite aux risques en matière de durabilité par rapport aux autres types de risques.

Younited reconnaît l'importance d'évaluer les interactions entre ses impacts et dépendances en matière de durabilité et les risques et opportunités qui en découlent. L'entreprise prévoit de renforcer cette approche d'ici fin 2028 afin d'améliorer la compréhension et la prise en compte de ces dynamiques dans sa stratégie et sa gestion des risques.

Younited prévoit de formaliser son processus décisionnel afin d'assurer une meilleure prise en compte des risques et opportunités liés aux questions de durabilité d'ici fin 2028.

Étant donné qu'il s'agit de la première année de Reporting selon les exigences de la CSRD, Younited est encore en phase de structuration de son approche en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des opportunités liées à la durabilité. À ce stade, ces éléments ne sont pas encore pleinement intégrés dans le processus global de gestion de l'entreprise. Toutefois, un travail sera mené d'ici fin 2028 afin de mieux aligner ces pratiques avec notre cadre décisionnel et stratégique.

Dans la mesure où s'il s'agit du premier exercice de double matérialité de Younited, l'entreprise n'a pas reporté de changement significatif méthodologique.

1.3.2 IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

Conformément aux exigences de publication auxquelles Younited s'est conformé, l'entreprise a inclus une liste des exigences de publication en préparant la déclaration relative à la durabilité, selon les résultats de l'évaluation de l'importance, y compris les numéros de page où se trouvent les informations en question dans la déclaration relative à la durabilité.

NB :

Conformément à la section IRO-1, la Direction de Younited a établi un seuil de matérialité fixé à un score de 81. Les IRO dont le score est inférieur à ce seuil ont été jugés non significatifs et n'ont donc pas été publiés. Les IRO considérés comme significatifs ont ensuite été associés aux points de données du CSRD à l'aide du fichier Excel spécifique de l'EFRAG.

Un impact, un risque ou une opportunité est considéré(e) comme matériel(le) si son score est supérieur à 81 ou si, selon le cas, l'ampleur, l'étendue, la gravité, la fréquence ou la probabilité d'occurrence atteint ou dépasse 3.



2. Informations environnementales

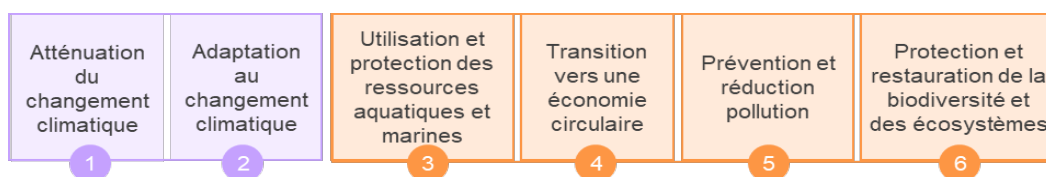
2. Informations environnementales

2.1 Taxonomie déclarations

La taxonomie européenne, établie par le règlement (UE) 2020/852 et adoptée en 2020, vise à fournir une transparence accrue sur la durabilité des activités économiques des entreprises. Ce cadre réglementaire définit les critères permettant de classer les activités économiques en fonction de leur contribution substantielle à la réalisation des six objectifs environnementaux définis par la Commission (ci-après les « Objectifs Environnementaux de l'UE »), notamment l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, et la promotion de la durabilité environnementale. En complément du règlement (UE) 2020/852, les textes réglementaires applicables pour les institutions financières sont les suivants :

- Règlement délégué (EU) « Climat » 2021/2139
- Règlement délégué « Article 8 » (UE) 2021/2178
- Règlement délégué complémentaire (Climat et Article 8) 2022/1214
- Règlement délégué « Environnement »
- Règlement délégué modifiant l'acte délégué Climat

Rappel des 6 objectifs environnementaux définis par la Taxonomie :

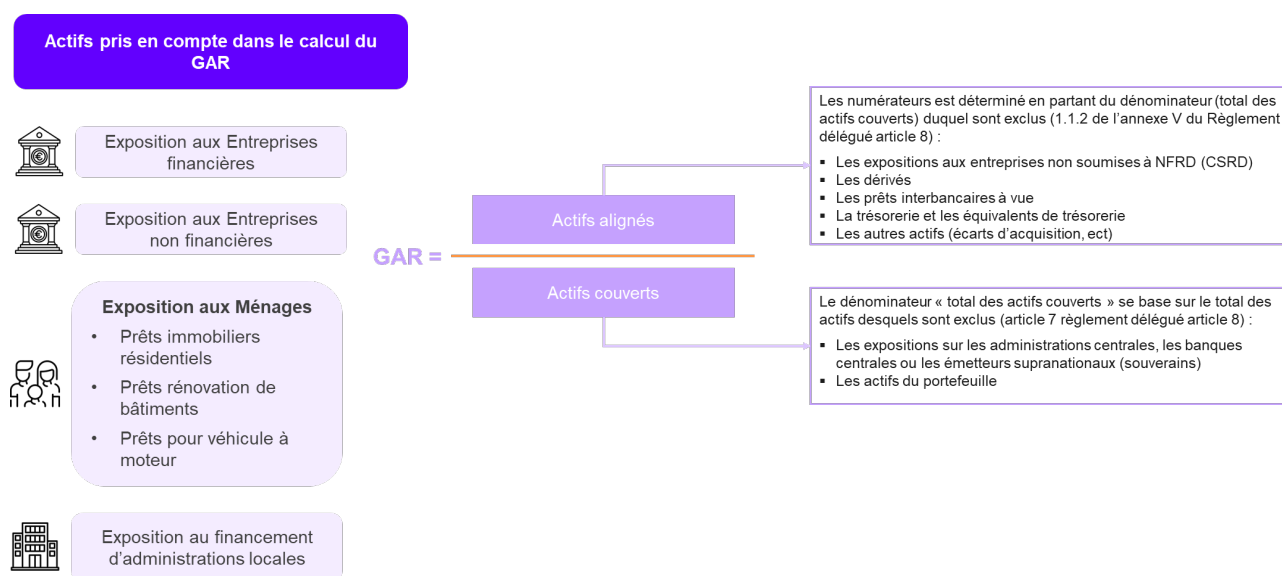


La Taxonomie Européenne, norme commune aux entreprises et aux investisseurs, permet donc d'identifier et de quantifier les activités économiques dites durables. Elle inclut des critères techniques détaillés pour chaque activité économique identifiée, spécifiant les conditions d'exercice à remplir pour que celles-ci soient considérées comme alignées avec au moins un des Objectifs Environnementaux de l'UE afin :

- D'encourager les pratiques respectueuses de l'environnement,
- D'orienter les flux financiers et investissements vers des activités économiques dites durables,
- D'éviter les investissements dans des activités causant des dommages significatifs à un des objectifs environnementaux (principe de "Do No Significant Harm" - DNSH)

En conformité avec les exigences de transparence de la Taxonomie, Younited publie des Indicateurs Clés de Performance (ICP), y compris le Green Asset Ratio (GAR) qui mesure la proportion des actifs alignés avec les critères de la Taxonomie. Le GAR (Green Asset Ratio) s'applique aux établissements de crédit, car il reflète leur rôle clé dans le financement de la transition écologique. Contrairement aux entreprises non financières, qui mesurent principalement l'alignement écologique de leurs activités opérationnelles, les entreprises financières évaluent l'alignement de leurs actifs (prêts, investissements) avec les objectifs environnementaux définis par la taxonomie européenne. Le GAR permet ainsi de mesurer la contribution indirecte de ces acteurs à une économie durable en fonction de leurs décisions d'allocation du capital.

2.1.1 BP-1 : Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité



Le périmètre du Green Asset Ratio (GAR) correspond à celui du Bilan Prudentiel. Dans le cadre de son calcul, il est important de souligner que Younited, en raison de son modèle d'affaires, ne propose pas de prêts immobiliers résidentiels. L'activité de Younited se concentre exclusivement sur l'octroi de crédits à la consommation amortissables à taux fixe, destinés aux ménages des juridictions où l'entreprise opère.

Les actifs pris en compte dans le calcul du GAR incluent uniquement :

- Les crédits à la consommation accordés aux ménages
- Les crédits affectés dédiés aux rénovations de bâtiments
- Les financements liés à l'achat, la location, l'utilisation et les services associés aux véhicules à moteur
- Les créances détenues sur des établissements de crédit

D'après le Rapport financier 2023, Younited ne présente aucune exposition sur les banques centrales, les administrations centrales ou les portefeuilles de négociation, ces derniers étant exclus du périmètre du GAR.

2.1.2 Méthodologie d'analyse d'éligibilité et d'alignement des actifs avec la Taxonomie Européenne

La première étape de l'application de la Taxonomie réside dans l'analyse d'éligibilité des activités économiques financées. Elle consiste à déterminer si une activité est incluse dans la liste des activités éligibles définie par la Commission Européenne. Pour être éligible, une activité économique doit appartenir à un secteur ou à une catégorie d'activités mentionnée dans le Règlement délégué 2021/2178^[8], impliquant que cette activité contribue potentiellement à un ou plusieurs des Objectifs Environnementaux de l'UE.

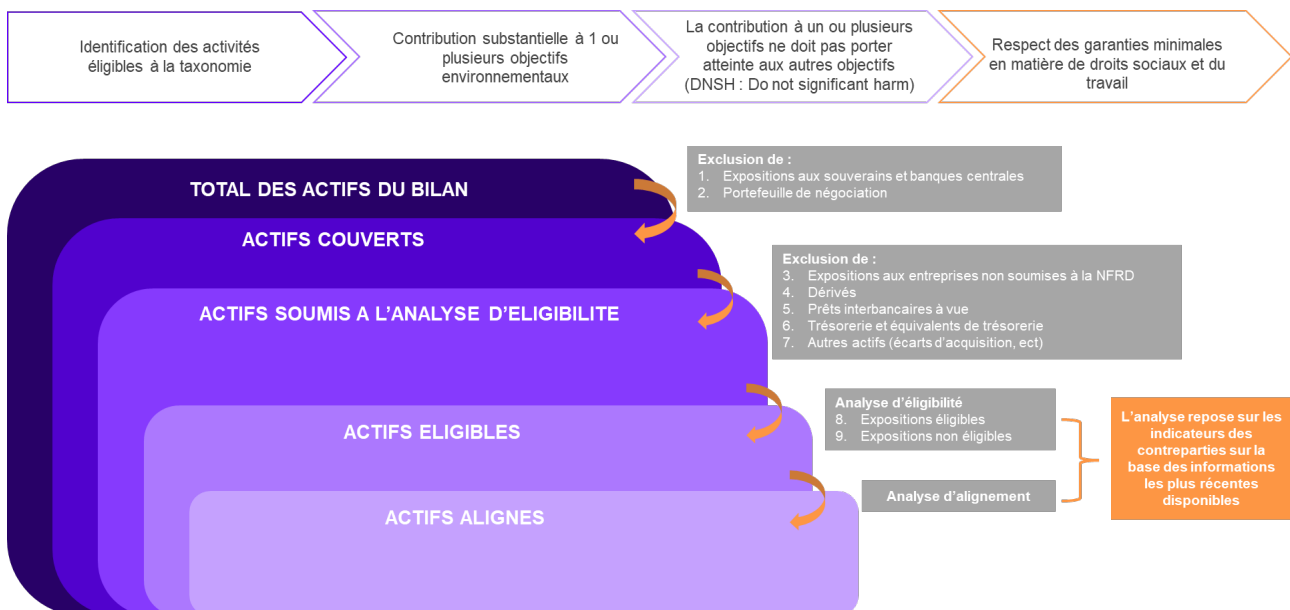
[8] Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information

L'éligibilité ne signifie cependant pas que l'activité est nécessairement alignée : elle indique simplement que l'activité peut potentiellement être dite « durable » si elle remplit les modalités d'exercice définies par la Taxonomie.

Une fois l'éligibilité établie, la seconde étape est l'analyse d'alignement des actifs. Elle vise à évaluer dans quelle mesure les activités éligibles répondent aux critères d'exercice techniques définis par la Taxonomie, confirmant ainsi leur contribution substantielle à un ou plusieurs des Objectifs Environnementaux de l'UE. Les critères d'alignement sont examinés en trois étapes :

- Critères techniques spécifiques : Ceux-ci varient selon les secteurs et activités étudiés. On y trouve, par exemple, des seuils de performance énergétique minimaux et des standards environnementaux à respecter.
- Principe de "Do No Significant Harm" (DNSH) : L'activité ne doit pas causer de dommages significatifs à un ou plusieurs des autres Objectifs Environnementaux de l'UE, afin d'éviter les transferts d'impact et d'assurer une contribution positive globale.
- Garanties sociales minimales : L'activité doit respecter des normes sociales minimales, incluant les droits de l'homme et les normes de travail.

Cette démarche séquentielle assure une rigueur et une transparence dans la classification des activités économiques, facilitant ainsi la transition vers une économie durable.



2.1.3 Analyse d'éligibilité et d'alignement taxonomique de Younited

Selon les dispositions de l'article 8 du règlement délégué 2021/2178 susvisé, les obligations de Reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives. Les entreprises financières européennes doivent publier pour la première fois pour l'exercice 2023 leurs indicateurs d'alignement, en complément des indicateurs d'éligibilités publiés les deux années précédentes, l'éligibilité doit être évaluée au regard des Objectifs Environnementaux de l'UE.

Dès 2024, et en se basant sur les données arrêtées au 31 décembre 2023, Younited est tenu de publier le GAR i.e. la proportion des actifs "alignés" incluant notamment les actifs finançant des activités éligibles qui répondent aux trois critères d'alignement avec la Taxonomie. L'analyse d'alignement est donc effectuée sur la base des informations disponibles à cette date.

2.1.4 Analyse d'éligibilité des actifs de Younited

Sur la base des actifs listés dans l'état du bilan (état de la situation financière) du rapport FINREP au 31 décembre 2024, Younited a identifié les actifs entrant dans le calcul du GAR comme suit :

- **Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur : 865 811 145 €**
 - Ce montant, relatif au seul type de contrepartie que sont les ménages européens, correspond au « **1.10 Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociations évaluées au coût** » à l'état du bilan FINREP
- **Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur) : 64 946 448€**
 - Ce montant, relatif aux prêts interbancaires à vues, correspond au « **1.1.3 Autres dépôts à vue** » à l'état du bilan FINREP
- **Actifs n'entrants pas dans le calcul du GAR : 193 433 225€.**
 - Ce montant, relatif aux expositions sur des banques centrales correspond au « **1.1.2 Comptes à vue auprès de banques centrales** » à l'état du bilan FINREP

Les actifs suivants listés à l'état du bilan FINREP ne rentrent pas dans la composition des actifs entrants dans le calcul du GAR pour Younited :

- 1.11.3 Prêts et avances non dérivés détenus à des fins autres que de négociation : **37 661 363 €**
- 1.14 Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées : **2 968 767€**
- 1.15 Immobilisations corporelles : **1 027 463€**
- 1.16 Immobilisations incorporelles : **35 480 194€**

2.1.5 Analyse d'alignement des actifs de Younited

A la suite de l'analyse d'éligibilité des actifs listés dans le bilan réglementaire FINREP, il convient d'effectuer l'analyse d'alignement correspondant à chaque classe d'actifs. Au regard du modèle d'affaires de Younited et des éléments du FINREP, l'analyse se porte uniquement sur les prêts octroyés aux ménages européens.

- **Prêts aux ménages :**
 - Après analyse, les prêts affectés octroyés par Younited pour le financement de véhicules à moteur pourraient être alignés au regard du critère de contribution substantielle (pour les véhicules électriques) mais faute de données constructeurs disponibles sur le niveau de réutilisation et de recyclabilité des véhicules par rapport au poids total des véhicules faisant l'objet de prêts, ces prêts ne satisfont pas le critère de DNSH sur l'objectif Economie circulaire. Par conséquent, ces types de financements ne peuvent pas être considérés comme alignés au sens de la Taxonomie.
 - Les prêts affectés octroyés par Younited pour l'achat et la pose de panneaux photovoltaïques et pompes à chaleur pourraient être alignés au regard du critère de contribution substantielle mais

faute de données disponibles à ce stade sur les modèles financés, leur niveau de recyclabilité ainsi que les techniques et lieux d'installation des solutions (notamment au regard de leur proximité avec des zones de biodiversité), ces prêts ne satisfont pas le critère de DNSH sur les objectifs Economie circulaire et Biodiversité (à l'exception d'ENPAL)

- o De la même manière, faute d'informations précises sur les types de rénovations réalisées grâce aux crédits affectés octroyés, Younited n'est pas en mesure de fournir des pistes d'audit suffisantes, permettant de satisfaire au critère de contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique. Par conséquent, ces types de financements ne peuvent pas être considérés comme alignés au sens de la Taxonomie.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, aucun type de financement éligible de Younited ne peut être considéré comme aligné.

2.1.6 Précisions sur les expositions

Ménages

Les prêts accordés par Younited sont destinés exclusivement à une clientèle de ménages européens, non-professionnels et résidents des pays d'activité du Groupe. Les services et produits financiers offerts sont spécifiquement conçus pour répondre aux besoins des particuliers : crédits à la consommation et solutions d'assurance emprunteur.

A titre de rappel, conformément au Règlement délégué 2021/2178 relatif à l'exposition aux ménages, seuls trois types de prêts peuvent être éligibles selon les principes définis par la Taxonomie :

- Les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels
- Les prêts à la rénovation de bâtiments
- Les prêts destinés aux véhicules à moteur

Concernant les crédits B2C, l'absence de mécanismes de traçabilité et de documentation permettant de vérifier l'usage effectif des fonds rend difficile voire impossible d'assurer leur affectation à des projets de durabilité. Ainsi, même si le client déclare que les fonds seront employés pour de tels projets, l'absence de piste d'audit fiable exclut toute garantie de conformité avec les exigences de la Taxonomie. Par conséquent, ces crédits ne peuvent pas être considérés comme éligibles ou alignés sur les critères de durabilité définis par la Taxonomie.

En 2024, l'activité de crédit affecté a mobilisé 156 partenaires, qui ont financé un total de 216,5 M€ de prêts destinés spécifiquement à l'achat de biens ou services. Par nature, ces prêts sont aisément traçables quant à leur utilisation finale, ce qui permet d'évaluer leur potentiel alignement avec les critères de la Taxonomie.

Au 31 décembre 2024, le montant total des prêts éligibles à la Taxonomie pour les crédits affectés s'élevait à 25,4 M€, représentant un ratio d'éligibilité sur l'ensemble des prêts affectés de 11,7 % et un ratio d'éligibilité sur l'ensemble des prêts octroyés (affectés et non affectés) de 2,93 %.

Les opérations de titrisation, d'un montant de 86 717 207 €, concernent principalement le fonds Younited France, qui ne contient pas de crédits affectés. Une part relativement faible de ces opérations est liée au fonds Suravenir (892 000 euros soit 0,01%), que nous considérons comme non matériel. De plus, nous ne

disposons d'aucune piste d'audit permettant de vérifier une éventuelle affectation des crédits présents dans le fonds Suravenir.

Prêts à la rénovation de bâtiments et pour véhicule à moteur

Au 31 décembre 2024, la somme des prêts affectés dédiés à la rénovation de bâtiments s'élevait à 1,61 millions d'euros soit un ratio de 0,7 % d'éligibilité sur le total des prêts affectés (216 M€) et ceux destinés à l'achat de véhicule à moteur s'élevait à 23,75 M€ soit un ratio de 11% d'éligibilité sur le total des prêts affectés.

Pour aligner nos activités sur les critères de la Taxonomie européenne, il est essentiel de disposer de données précises sur l'impact environnemental de nos investissements, notamment pour les projets de rénovation des bâtiments. Toutefois, Younited ne dispose pas aujourd'hui d'informations permettant de mesurer l'alignement de ces projets, notamment en termes de réduction des émissions et d'amélioration de l'efficacité énergétique. En raison de ces limitations, ces projets ne peuvent être considérés comme alignés.

De même, pour les financements liés à l'achat de véhicules à moteur, il est crucial de distinguer les véhicules à faibles émissions des autres et de pouvoir distinguer le taux de recyclabilité des véhicules à moteur acquis pour justifier du respect des critères complémentaires DNSH. Dans le cas des crédits non affectés, l'absence de preuve du modèle acquis et par conséquent des données constructeurs correspondantes, empêche une évaluation précise de l'alignement de ces financements. En conséquence, ces actifs ne peuvent pas être comptabilisés comme alignés selon les critères de la Taxonomie.

2.1.7 Gaz et nucléaire

Les actifs financiers de Younited excluent tout financement lié au gaz naturel et au nucléaire.

2. ICP GAR Encours

	b	c	d	e	f	ab	ac	ad	ae	af	ag	ah	ai	aj	ak	al	bg	bh	bi	bj	bk																					
																						Date de référence des informations Decembre 2024											Date de référence des informations T-1									
																						Atténuation du changement climatique (CCM)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)						Atténuation du changement climatique (CCM)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
																						Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)						Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)																										
					Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant							Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant						Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant																		
% (du total des actifs couverts au dénominateur)																																										
GAR- Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																																										
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	2,93%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,93%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	149,69%	1,68%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																					
2	Entreprises financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																					
3	Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
4	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																					
6	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
7	Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
8	dont entreprises d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
9	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
11	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
12	dont sociétés de gestion	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-																					
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
16	dont entreprises d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
17	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
19	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
20	Entreprises non financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
21	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
23	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
24	Ménages	3,26%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,26%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	166,35%	1,87%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																					
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,21%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																					
27	dont prêts pour véhicules à moteur	3,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																					
28	Financement d'administration locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
29	Financement de logements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
30	Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
32	Total des actifs du GAR	2,73%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,73%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	139,24%	1,56%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																					

3. ICP GAR Flux

% (des flux de tous les actifs éligibles)		Date de référence des informations T											
		Atténuation du changement climatique (CCM)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)						
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
GAR- Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	-2,52%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-5,90%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
2	Entreprises financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
3	Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
6	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	dont entreprises d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	dont sociétés de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	dont entreprises d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Entreprises non financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
24	Ménages	-2,10%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1612,68%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28	Financement d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
29	Financement de logements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32	Total des actifs du GAR	-2,97%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-6,95%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

4. ICP des expositions de hors bilan

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Date de référence des informations T										
		Atténuation du changement climatique (CCM)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie(aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie(aligné sur la taxinomie)					
		Dont utilisation du produit			Dont transitoire		Dont habilitant					
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Gaz et nucléaire

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux	NON

2.2 Changement climatique - ESRS E1

2.2.1 Aperçu des Impacts, Risques et / ou Opportunités matériels applicables à ESRS E1

ESRS	IRO	Définition de l'impact, du risque ou de l'opportunité	Nature	Politique
E1	Phénomènes climatiques extrêmes	Phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, incendies...) générant des coûts considérables pour les clients de Younited, affectant leur solvabilité, affectant le BCP de l'entreprise ou se traduisant par des migrations climatiques affectant la stabilité économique et la solvabilité des clients	Risque	Politique d'exclusion sectorielle Risk Appetite Statement & Limit Framework
E1	Conséquences du changement climatiques sur Younited, dans ses opérations et sa chaîne de valeur	Impact négatif potentiel de l'absence de mesure d'adaptation de la part de Younited qui pourrait conduire, lors de vagues de chaleur ou de froid extrêmes à affecter les infrastructures et les conditions de travail dans les bureaux et centres de données.	Impact négatif	Politique d'exclusion sectorielle Risk Appetite Statement & Limit Framework
E1	Emissions de GES liées au crédit (scope 3)	Impact négatif réel des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à la production, au transport et à la consommation des biens et services financés par les crédits octroyés par l'entreprise qui représentent un impact environnemental négatif. Ces émissions, bien que indirectes, contribuent au changement climatique et affectent l'ensemble des parties prenantes, notamment les communautés locales, les générations futures et les écosystèmes naturels.	Impact négatif	Politique d'exclusion sectorielle Risk Appetite Statement & Limit Framework
E1	Emission de GES liées aux opérations (scope 1 & 2)	Impact négatif réel des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités opérationnelles de l'entreprise, telles que la consommation d'énergie dans ses bureaux, les déplacements professionnels ou l'utilisation des infrastructures numériques, qui constituent un impact environnemental négatif. Ces émissions contribuent directement au changement climatique et concernent des parties prenantes comme les communautés locales, les clients et les salariés, qui pourraient être affectés par les conséquences environnementales globales.	Impact négatif	Politique d'exclusion sectorielle Risk Appetite Statement & Limit Framework
E1	Consommation d'énergie (scope 1 & 2)	Impact négatif réel de la consommation d'énergie de l'entreprise relevant des scopes 1 et 2 (énergie directement utilisée, comme le chauffage, et énergie achetée, comme l'électricité) qui génère un impact environnemental négatif. Cette consommation contribue aux émissions de gaz à effet de serre et à l'épuisement des ressources énergétiques, affectant notamment les écosystèmes, les communautés locales et les générations futures, en raison de son rôle dans le changement climatique.	Impact négatif	Politique d'exclusion sectorielle Risk Appetite Statement & Limit Framework
E1	Consommation d'énergie (scope 3)	Impact négatif réel de la consommation d'énergie relevant du scope 3, hors crédits octroyés par Younited qui représente un impact environnemental négatif, car elle contribue indirectement aux émissions de gaz à effet de serre. Cela affecte les écosystèmes, les communautés locales et la société dans son ensemble, en participant au changement climatique et à l'épuisement des ressources énergétiques.	Impact négatif	Politique d'exclusion sectorielle Risk Appetite Statement & Limit Framework

*Documents clés *Point de départ structurant contribuant à notre stratégie climatique*

2.2.2 Gouvernance

2.2.2.1 ESRS 2 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs

Pour un aperçu des aspects climatiques pris en compte dans la rémunération des membres des organes d'administration et de direction, y compris l'évaluation par rapport aux objectifs de réduction des émissions de GES, se référer à la section ESRS 2 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation, située dans la partie Informations Générales.

2.2.3 Stratégie

2.2.3.1 E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Younited s'engage à élaborer un plan de transition pour la fin de l'année 2026 (sous réserve de l'évolution des obligations liées à la réglementation) fondé sur la science et aligné sur les objectifs des Accords de Paris, afin de contribuer à la limitation du réchauffement climatique sous les 2°C d'ici 2050. Ce plan définira une trajectoire de décarbonation incluant des réductions d'émissions de GES et une maîtrise de l'intensité carbone de l'entreprise et inclura également une analyse des émissions verrouillées. Il constituera un levier clé pour inscrire Younited dans une dynamique de transformation durable et responsable.

2.2.3.2 ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Lors de son analyse de double matérialité, Younited a identifié des IROs matériels rattachable à l'enjeu de changement climatique. Ces derniers peuvent être répartis entre risques physiques (à savoir, phénomènes climatiques extrêmes ou conséquences du changement climatique sur Younited dans ses opérations du fait de l'absence de mesures d'adaptation de la part de l'entreprise) et des risques de transition (émissions de GES ou la consommation énergétique sur ses scope 1,2, et 3).

Pour un aperçu de l'état des lieux de l'analyse de la résilience de la stratégie et du modèle économique de Younited en ce qui concerne le changement climatique, se référer à la section 1.2.3. SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.

2.2.4 Gestion des Incidences, Risques et Opportunités

2.2.4.1 ESRS 2 IRO-1 : Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique

Pour un aperçu de la méthodologie d'identification & d'évaluation des incidences, risques et opportunités liés au changement climatique, se référer à la section 1.3.1. IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants.

Afin de pleinement répondre aux exigences de la CSRD, une identification des aléas liés au changement climatique via l'identification de différents scénarios climatiques sera réalisée avant fin 2026 sous réserve de l'évolution des obligations liées à la réglementation. Ce travail, qui reprendra les hypothèses du GIEC, permettra une meilleure compréhension de l'exposition de Younited au risque climatique. Ce travail comprendra l'identification des événements liés à la transition climatique, en envisageant au minimum un scénario climatique compatible avec une limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C avec un dépassement nul ou limité. Cette analyse comportera aussi une évaluation de la manière dont les actifs et activités économiques de l'entreprise peuvent être exposés à ces événements liés à la transition climatique, créant ainsi des opportunités ou des risques de transition bruts pour l'entreprise. Cette analyse analysera les différentes problématiques et enjeux selon les horizons temps tels que définis dans l'ESRS 1, à savoir : court terme (0-1 an) ; moyen terme (1-5 ans) ; long terme (+5 ans).

2.2.4.2 E1-2 : Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Younited a adopté une politique globale d'exclusion de certains secteurs économiques, basée sur des critères normatifs et sectoriels et motivée par des considérations morales, éthiques et le respect des normes internationales. Certaines exclusions, notamment celles relatives aux secteurs de l'armement, des métaux et pierres précieuses ou encore des cryptomonnaies, répondent également aux objectifs d'atténuation du

changement climatique. Cette politique s'applique principalement aux projets et services financés par Younited dans le cadre de son activité de crédit à la consommation. En 2024, cette politique a fait l'objet d'une mise à jour afin d'y intégrer les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz. Cette politique est sous la responsabilité de la Chief People & Impact Officer et du département Conformité et Contrôle Interne.

Le Risk Appetite Statement & Limit Framework aide par ailleurs Younited à gérer efficacement ses risques en alignant ses activités de prise de risque avec sa stratégie commerciale globale. Cette politique, à l'initiative du Chief Risk Officer de Younited, présente les tolérances aux risques de l'organisation et spécifie la base méthodologique utilisée par Younited pour définir ses alertes liées à des risques et leurs seuils. Une catégorie « Environmental, Social & Governance risk » y détaille bien à la fois le risque physique directement lié au changement climatique et le risque de transition associé à la lutte contre le changement climatique.

Younited n'a pas encore mis en place de politique formalisée dédiée à la gestion des impacts, risques et opportunités liés au climat. Le plan de transition conforme aux exigences de la CSRD 2024 et aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris est en cours de réflexion. Il a été décidé que cette problématique serait intégrée à la feuille de route ESG de Younited, qui sera présentée au conseil de surveillance au S2 2026 sous réserve des évolutions des obligations liées à la réglementation.

La stratégie d'atténuation du changement climatique est pilotée par le Chief People & Impact Officer, membre du COMEX. Une réflexion approfondie a été amorcée en 2024 grâce à l'implication de Younited au programme de la CEC, Convention des entreprises pour le Climat pour le Monde Financier. En collaborant avec d'autres acteurs du secteur financier au sein de cette convention, Younited a renforcé sa compréhension des enjeux climatiques du secteur financier et la pertinence des engagements auxquels l'entreprise réfléchit pour contribuer significativement à la réduction des émissions de carbone et à la préservation de l'environnement. L'objectif de cette participation a été de construire la feuille de route des engagements environnementaux de Younited. Il est prévu que le plan de transition couvre l'ensemble des activités du groupe, crédits et assurance, B2B et B2B2C, et s'attache à sensibiliser et mobiliser ses parties prenantes clés pour contribuer aux efforts de décarbonation : les collaborateurs. L'approche globale de Younited pour lutter contre le changement climatique est de mieux maîtriser l'impact de ses prêts, qui représentent l'impact environnemental principal, bien qu'indirect de l'entreprise. Les actions mises en place en ce sens sont présentées ci-dessous.

NB :

Pour l'heure, les politiques dont dispose Younited ne font pas mention explicite de l'adaptation au changement climatique, de l'efficacité énergétique ou encore du déploiement des énergies renouvelables. Ces éléments pourront y être ajoutés quand applicables horizon fin d'année 2026.

Le pilotage par le risque est pleinement opérationnel au sein de Younited via des outils adéquats (politiques, trackers...). Des outils similaires devront être formalisés en ce qui concerne la gestion des impacts et les opportunités applicables à Younited d'ici fin 2027.

2.2.4.3 E1-3 : Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

L'entreprise a déployé plusieurs initiatives structurantes pour s'engager en faveur de la transition écologique :

1. Intégration de la Convention des Entreprises pour le Climat du Monde financier (atténuation du changement climatique)

Younited adopte une approche globale et collaborative en matière d'atténuation du changement climatique. En rejoignant la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) du Monde financier en 2023-2024, l'entreprise s'engage dans une démarche systémique visant à transformer durablement ses activités et celles de ses pairs. Cette participation permet notamment d'explorer des solutions concrètes pour réduire ses émissions de CO² et d'ajuster son modèle économique, tout en renforçant sa crédibilité et sa transparence en matière de responsabilité environnementale.

2. Réalisation d'un bilan carbone complet (atténuation du changement climatique)

Dans une démarche de transparence, Younited effectue depuis 2022 une évaluation exhaustive de ses émissions de gaz à effet de serre, mise à jour en 2024 et couvrant les scopes 1, 2 et 3 en collaboration avec le prestataire HelloCarbo. S'appuyant sur la méthode Bilan Carbone élaborée par l'ADEME et actualisée par l'Association pour la Transition Bas Carbone, cette analyse a notamment révélé l'impact prédominant des crédits à la consommation (scope 3) sur ses émissions directes et indirectes. Ce bilan, réalisé dans l'ensemble des pays où le groupe est présent, offre une vision claire et précise de son empreinte environnementale et met en avant l'impact des flux financiers de Younited puisque près de 98% des émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de Younited proviennent du scope 3, c'est-à-dire de l'impact des prêts octroyés. Le monitoring des émissions carbone fait par ailleurs partie intégrante du dispositif le plus élevé en matière de gouvernance des risques, le Risque Appetite Statement.

Pour un aperçu détaillé de la méthodologie adoptée pour l'établissement du bilan carbone, se référer à la section E1-6 : Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES

3. Transformation de son offre produit (atténuation & adaptation au changement climatique)

Younited travaille depuis plusieurs années à orienter la production de crédits vers des projets ayant un impact positif sur le climat. C'est dans ce cadre qu'a été lancée l'initiative des prêts verts. En 2023, un premier test a été réalisé pour vérifier l'intérêt des clients avec à la clé plusieurs millions de financement pour des projets de rénovation énergétique (fenêtres, isolation, pompe à chaleur) et de voitures électriques ou hybrides. Un partenariat a ensuite été initié avec la banque européenne d'investissement, dont le mandat est de financer les entreprises et les banques pour des solutions en lien avec la transition énergétique. C'est ainsi que la première offre de prêt vert a été lancée en décembre 2024, avec l'objectif de promouvoir certains projets de rénovation énergétique : isolation, changement de fenêtres, pompe à chaleur, panneaux solaires. Une offre promotionnelle met en avant ce prêt vert, en proposant sous certaines conditions le remboursement d'une mensualité du crédit octroyé. Cette offre est mise en avant sur le site de Younited, et sera bientôt proposée aux partenaires de Younited (Meilleur Taux, Fortuneo, Panorabanques). L'intérêt du prêt à la consommation est qu'il permet au client de financer des travaux qu'il peut réaliser lui-même, sans passer par un professionnel RGE, à la différence des autres solutions de financement proposées par l'état (prime renov par exemple). C'est donc une option plus simple à mettre en place, notamment lorsque les projets sont de petite taille (isolation ou changement de fenêtre en particulier).

En complément, Younited poursuit la mise en place de partenariats stratégiques avec des acteurs reconnus du secteur des énergies renouvelables, notamment avec ENPAL, spécialiste des panneaux photovoltaïques, et des plus petits acteurs, comme Sunology).

Grâce à ces collaborations, l'entreprise propose des taux d'intérêt préférentiels pour inciter les emprunteurs à adopter des solutions durables.

4. Sensibilisation des collaborateurs (atténuation du changement climatique)

En 2024, Younited a intensifié l'engagement de ses collaborateurs dans une démarche environnementale participative. L'entreprise a mis l'accent sur la sensibilisation en collaborant avec des partenaires tels que The Week et 2Tonnes. Ouvertes à tous sur la base du volontariat, ces sessions visent à mieux appréhender les enjeux du changement climatique et à encourager des actions concrètes pour réduire l'empreinte carbone. Dans cette continuité, Younited a également lancé sa propre plateforme dédiée aux thématiques RSE, à la diversité et à l'inclusion, afin de mobiliser un maximum de collaborateurs.

NB :

Dans l'optique d'une pleine conformité aux exigences de la directive CSRD, les formalisations suivantes restent à finaliser d'ici fin d'année 2026 dans le Rapport de durabilité de l'entreprise :

- Des cibles de réduction des émissions de GES et la réduction effective des émissions de GES permises par ces différentes initiatives
- Tout autre cible afin de gérer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique

Les réductions d'émissions de GES liées à ces actions ne sont pas mesurées actuellement. Des objectifs et indicateurs de mesure liés notamment aux émissions de GES seront définis dans la feuille de route en cours de définition pour identifier les impacts attendus des actions, de même que les investissements relatifs à ces actions, en lien avec les notes ou les notes pertinents des états financiers (Capex et Opex).

2.2.5 Métriques et cibles

2.2.5.1 E1-4 : Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Les cibles seront définies lors de la validation de la feuille de route.

Le dispositif du Risk Appetite Statement & Limit Framework est applicable immédiatement après son adoption et n'intègre donc pas d'objectifs relatifs à une réduction d'intervention dans les secteurs mentionnés.

De même, la politique d'exclusion s'applique dès son adoption et ne prévoit pas d'objectifs liés à une réduction d'intervention dans ces secteurs.

2.2.5.2 E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique

Dans le cadre de l'engagement de Younited envers la lutte contre le changement climatique, l'entreprise a souhaité détailler le mix énergétique de ses différents bureaux en Europe dans la mesure où il participe directement à son impact carbone. Pour plus de détails sur la méthodologie adoptée pour cette analyse, consulter la section 6. Méthodologie d'analyse.

	Données 2024 (MWh)					
	France	Espagne	Italie	Portugal	Allemagne	Total
M2 de bureaux	4 551	693	851	62.9	380	6 537.9
Consommation d'énergie et mix énergétique						
1) Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*
2) Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*
3) Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*
4) Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*
5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*
6) Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5*)	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en % et MWh)	9% 11,76 MWh	27,39% 5,45 MWh	54,32% 13,28 MWh	23,77% 0,43 MWh	44,62% 2,03 MWh	20,2% 32,95 MWh
7) Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	64% 83,66 MWh	19,92% 3,96 MWh	0% 0,00 MWh	0% 0,00 MWh	1,39% 0,06 MWh	48,9% 87,92 MWh
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	64% 83,66 MWh	19,92% 3,96 MWh	0% 0,00 MWh	0% 0,00 MWh	1,39% 0,06 MWh	48,9% 87,68 MWh
8) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*
9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*
10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	0	0	0	0	0	0
11) Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	27% 35,29 MWh	52,69% 10,49 MWh	45,68% 11,17 MWh	76,23% 1,38 MWh	54% 2,46 MWh	30,9% 60,79 MWh
Consommation totale d'énergie (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 6 et 11)	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*
Consommation totale d'énergie fossiles, renouvelable et nucléaire (en % et MWh)	100% 130,72 MWh	100% 19,91 MWh	100% 24,44 MWh	100% 1,81 MWh	100% 4,55 MWh	100% 181,42 MWh

NB :

- *NA : Le mix énergétique présenté ci-dessus est le niveau de détail le plus précis que Younited peut fournir pour l'année 2024, en fonction des données disponibles auprès du partenaire de collecte.

Younited est une entreprise exerçant dans le secteur des services financiers. Son activité principale ne relève pas des secteurs considérés comme ayant un fort impact climatique au sens des exigences de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

2.2.5.3 E1-6 : Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Les émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) des périmètres 1, 2 et 3 sont issues du bilan carbone de Younited et de ses succursales pour l'année 2024, avec une comparaison par rapport à l'année de référence 2023. Ces données, exprimées en tonnes métriques équivalent CO₂, détaillent les émissions selon les trois périmètres définis. Pour ce premier exercice, il est à noter les points suivants :

Les données fournies concernent le niveau du Groupe Younited et sont basées sur la méthodologie du bilan carbone, plutôt que sur celle du standard GHG Protocol (absence de données à la maille Business Unit)

- La méthodologie de calcul de HelloCarbo reste inchangée en 2024, avec des facteurs d'émissions identiques à ceux du bilan carbone de la DPEF 2023
- Les émissions ne sont pas différenciées par pays, segments d'activité, type d'activité économique, filiales, catégorie de GES ou source d'émission. Le niveau de détail présenté est le plus précis disponible au titre de l'année 2024
- Les données du Scope 2 sont calculées en Location-Based via la méthodologie du Bilan Carbon
- Les émissions biogéniques (CO₂b) ne sont pas prises en compte faute de données disponibles
- Aucune modification significative ni circonstance particulière concernant les émissions de GES n'est à signaler pour la période de Reporting
- Les émissions brutes de GES publiées par Younited n'intègrent pas les éléments suivants :
 - L'utilisation d'instruments contractuels pour l'achat et la vente d'énergie liés aux émissions du périmètre 2
 - L'achat et la vente d'attributs énergétiques dissociés
 - La publication des instruments contractuels associés à ces transactions
- La méthodologie de calcul de HelloCarbo reste inchangée en 2024, avec des facteurs d'émissions identiques à ceux du bilan carbone de la DPEF 2023

	Année de référence (2023)	Données comparatives (2023)	2024	% N / N-1	2025	2030	2050	Cible annuelle en % / Année de référence
Émissions de GES de périmètre 1								
Émissions brutes de GES de périmètre 1 Émissions [teqCO ₂]	17,88	17,88	-	-	-	-	-	-
Pourcentage d'émissions de GES de périmètre 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions de GES de périmètre 2								
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur la localisation (teqCO ₂)	194,28	194,28	123,49	64%	-	-	-	-
Émissions significatives de GES de périmètre 3								
Émissions totales brutes indirectes de GES (périmètre 3) (teqCO ₂)	-	-	-	-	-	-	-	-
1 Biens et services achetés	3 396,68	3 396,68	3 310,69	97%	-	-	-	-
2 Biens d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Transport et distribution en amont	0,01	0,01	-	-	-	-	-	-
5 Déchets produits lors de l'exploitation	1,04	1,04	1,57	151%	-	-	-	-
6 Voyages d'affaires	28,09	28,09	41,81	149%	-	-	-	-
7 Déplacements domicile-travail des salariés	37,96	37,96	43,72	115%	-	-	-	-
8 Actifs loués en amont	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Acheminement en aval	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Transformation des produits vendus	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Utilisation des produits vendus	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	-	-	-	-	-	-	-	-
13 Actifs loués en aval	-	-	-	-	-	-	-	-
14 Franchises	-	-	-	-	-	-	-	-
15 Investissements	410 011,33	410 011,33	436 607,63	106%	-	-	-	-
Total des émissions du périmètre 3	409 475,11	409 475,11	440 005,42	107,5%	-	-	-	-
Émissions totales de GES								
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (teqCO ₂)	409 687,27	409 687,27	440 128,92	107%	-	-	-	-
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (teqCO ₂)	409 687,27	409 687,27	440 003,12	107%	-	-	-	-

Intensité Carbone :

Intensité des GES par produit net	Données comparatives	N	% N / N-1
Emissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net (En teqCO2/unité monétaire)	3,48 Tco2 / k€ de revenu net	3,82 Tco2 / k€ de revenu net	+ 9,7 %
Emissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net (En teqCO2/unité monétaire)	3,48 Tco2 / k€ de revenu net	3,82 Tco2 / k€ de revenu net	+ 9,7 %

Selon l'IFRS 15, relatif aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, ainsi que les principes comptables généralement admis (GAAP) applicables localement, Younited a déterminé son produit net sur la base de son Produit Net Bancaire (PNB) et figurant dans les annexes des comptes sociaux. Les montants retenus sont les suivants :

- 2024 : 115 075 918 €
- 2023 : 117 841 413 €

Aucune autre valeur n'a été prise en compte pour le calcul du produit net.

Méthodologie du bilan carbone :

L'ADEME évalue les émissions de gaz à effet de serre à l'aide d'un code de calcul basé sur des facteurs d'émissions physiques ou monétaires. La méthode Bilan Carbone, adoptée par HelloCarbo, permet une estimation globale des émissions directes et indirectes, incluant les trois scopes :

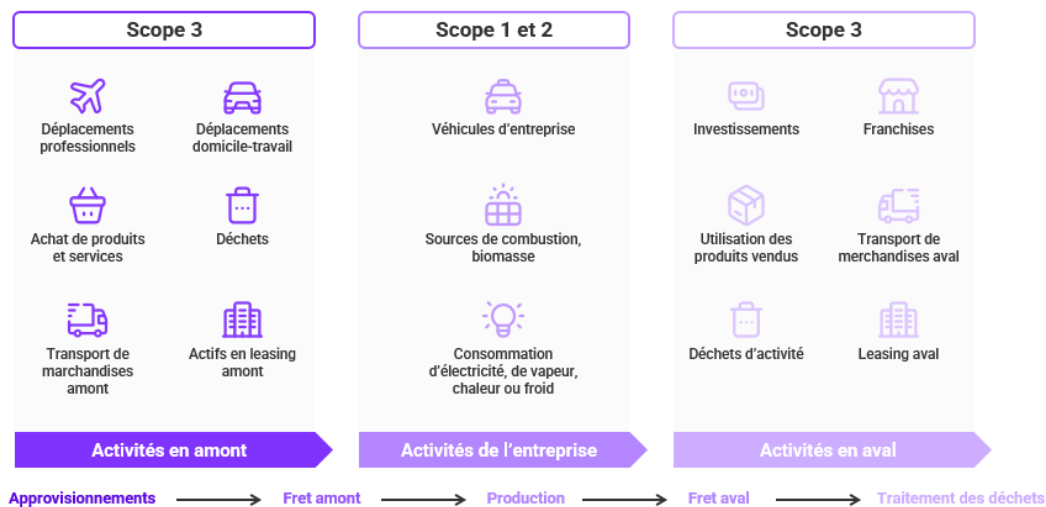
- Scope 1 : Émissions directes de l'entreprise
- Scope 2 : Émissions indirectes liées à l'énergie (ex. : consommation d'électricité)
- Scope 3 : Autres émissions indirectes, incluant les crédits octroyés par Younited

Les différences méthodologiques avec le GHG Protocol se manifestent principalement sur deux points :

1. Calcul des émissions du Scope 2 : Dans la méthodologie Bilan Carbone, les émissions du Scope 2 sont calculées en se basant sur la localisation (location-based), c'est-à-dire en utilisant les mix énergétiques des pays pour estimer les consommations d'énergie. En revanche, le GHG Protocol propose deux approches : la méthode location-based et la méthode market-based, cette dernière utilisant les données du mix énergétique spécifiques des fournisseurs d'électricité.
2. Scope 3.2 : Biens immobilisés : La méthodologie Bilan Carbone inclut l'amortissement dans le calcul des émissions des biens immobilisés, tandis que le GHG Protocol ne prend pas en compte l'amortissement et comptabilise l'ensemble des biens achetés durant l'année de Reporting (année N). »

La partie des données qui est récupérée via les déclarations des collaborateurs pourra être améliorée pour une plus grande complétude, notamment au niveau des données des déplacements professionnels (avions, dépenses taxi, notes de frais hébergement etc.) qui pourront être récupérés de façon centralisée.

Périmètre des scopes 1,2 & 3



Afin de gagner en précision et couvrir davantage de périmètre d'émissions, HelloCarbo rend également disponible le bilan carbone sous la nomenclature pour les BEGES avec les 6 catégories suivantes : émissions directes de GES ; émissions indirectes associées à l'énergie ; émissions indirectes associées au transport ; émissions indirectes associées aux produits achetés ; émissions indirectes associées aux produits vendus ; autres émissions indirectes.

Pour le calculateur de Carbo, Younited renseigne ses données d'activités de façon brute. Elles sont ensuite automatiquement converties par le calculateur en kgCO₂e de la manière suivante : donnée d'activité (quantité) * facteur d'émission = X kgCO₂e.

Le calculateur de Carbo se nourrit de nombreuses bases de données, les plus récentes et précises du marché. Pour les bases de données publiques ils utilisent les bases de l'ADEME, des études et des Environmental Sustainability Reports. Pour les bases de données privées (et payantes), HelloCarbo s'appuie sur la base Ecoinvent ou INIES. Des bases de données propres à HelloCarbo sont également créées lorsqu'ils considèrent que la précision de l'existant n'est pas assez satisfaisante.

Zoom sur le bilan carbone - Notre empreinte environnementale / consommation de ressources

Younited a réalisé son bilan carbone 2024 via la plateforme d'évaluation mise à disposition par HelloCarbo. L'ensemble des entités du groupe est concerné par l'évaluation.

La période retenue pour le bilan carbone est la suivante 01/01/2024 – 31/12/2024.

Le principe général repose sur l'équation suivante : donnée d'activité x facteur d'émission. Les données d'activités et facteur d'émission ont déterminées en fonction de la catégorie et généralement correspondent soient à des données monétaires (ex-fourniture de bureau) ou non monétaires (ex-consommation énergie bureau). Ainsi pour chacun des postes le calcul :

Catégorie	Postes	Données	Facteur d'émission & Facteur d'incertitude	Calcul
Produits numériques Émissions de CO2e des services numériques	Appareil		Mix énergétique France 0.0057 kgCO2e/kWh (Ademe base carbone V21.1) Facteur incertitude 10%	Consommation électricité usage site web = 0,13 Wh/min Consommation électricité usage app mobile = 0,315 mAh/sec
	Réseaux	Pour un site ou une application SaaS le nombre de pages vues et leurs poids	0,475 kgCO2e/kWh (international energy agency 2019) Facteur incertitude 20%	Coefficient d'intensité électrique des données : 0,43 kWh/GB
Opérations Émissions des opérations liées à la mise à disposition de services ou produits aux clients : marketing, vente, support, conduite de projets, livraison, etc.	Publicité	Nombre d'emails transactionnels et marketing ;	Facteur d'émission (0,004kgCO2/email) – Ademe Base Carbone v21.1 Facteur incertitude 100%	Nombre d'emails transactionnels et marketing ; X Facteur d'émission
	Événements	Nombre d'événements classés par taille ie nombre de participants (séminaires, conférence) collectés via la base CRM	Facteur d'émission spécifique à la taille de l'évènement (tCO2/évènement) – source Goodplanet calculateur d'évènementiel ; Facteur incertitude 90%	Nombre d'événements X Facteur d'émission spécifique à la taille
Opérations Émissions des opérations liées à la mise à disposition de services ou produits aux clients : marketing, vente, support, conduite de projets, livraison, etc.	Téléphonie & visioconférence	Nombre d'heures de téléphonie et visio obtenu via questionnaire individuel	Facteur d'émission par heure d'utilisation et par type de services de visioconférence -source Ademe Base Carbone v21.1 pour la téléphonie classique et base Greenpector pour la visioconférence Facteur incertitude 80% pour la téléphonie et 20% pour la visioconférence	Nombre d'heures de téléphonie et Visio x Facteur d'émission
Opérations Émissions des opérations liées à la mise à disposition de services ou produits aux clients : marketing, vente, support, conduite de projets, livraison, etc.	Logiciels	Coût annuel d'utilisation des logiciels	Facteur d'émission monétaire (0,11kg CO2/€): source Ademe Base Carbone v21.1 Facteur incertitude 80%	Coût annuel d'utilisation des logiciels x facteur d'émission
Achats Émissions liées aux services supports à la mise à disposition de services ou produits aux clients : marketing, vente, support, conduite de projets, livraison, etc.	Services supports	Coût annuel des services supports	Facteur d'émission monétaire (0,170kg CO2/€): source Ademe Base Carbone v21.1 Facteur incertitude 80%	Coût annuel des services supports X facteur d'émission monétaire
	Fournitures	Coût annuel des achats de fournitures	Facteur d'émission monétaire (0,17697kg CO2/€): source Ademe Base Carbone v21.1 Facteur incertitude 80%	Coût annuel des achats de fournitures X facteur d'émission monétaire
Bureau Emission liées aux consommations d'énergie des bureaux, maintenance des sites et repas des collaborateurs	Entretien	Coût annuel des prestations de ménage et d'entretien ;	Facteur d'émission monétaire 0,17kg CO2/€: Ademe Base Carbone v21.1 Facteur incertitude 80%	Coût annuel des prestations des prestations de ménage et d'entretien x facteur d'émission
	Repas au travail	Nombre de repas en fonction du nombre de jours de présence au travail des salariés collectés via un questionnaire individuel	Facteur d'émission par type de repas et mode de livraison kgCO2/repas.: Ademe Base Carbone v21.1 Facteur incertitude 50%	Nombre de repas x facteur d'émission
	Construction du bâtiment	650 kgCO2e/m2/année 50% d'incertitude		Amortissement de la construction du bâtiment sur sa durée de vie réelle ou sur 40 ans pour les bâtiments de moins de 40ans

	Consommation d'énergie	Quantité d'électricité consommée (en kWh) collectés via les factures de fournisseurs. Part allouée à la construction des bâtiments	Facteur d'émission consommation et construction par pays : Ademe Base Carbone v21.1 et U.S. Energy Information Administration 2021 pour le bureau aux Etats unis. Facteur incertitude 10%	Quantité d'électricité consommée x Facteur d'émission + Part allouée à la construction des bâtiments
	Gestion des déchets	Quantité de déchets collectés via les prestataires	Papier : 43kgCO2e/tonne (Ademe base carbone v21.0) Verre : 496 kgCO2e/tonne (Ademe base carbone v23.0) Plastique : 237 kgCO2e/tonne (Ademe base carbone v23.0) Aluminium : 437kgCO2e/tonne (Ademe base carbone v23.0) Déchets organiques : 69kgCO2e/tonne (Ademe base carbone v23.0) Entre 15% et 35% d'incertitude	Quantité de déchets x facteur d'émission associé
Déplacements Émissions liées aux déplacements des collaborateurs	Déplacements professionnels	Nombre de kilomètres parcourus en train ou avion collectés via un questionnaire individuel	Facteur d'émission par type de transport (kgCO2/ km) -source Ademe Base Carbone v21.0	Nombre de kilomètres parcourus x facteur d'émission
	Trajets quotidiens	Nombre de kilomètres parcourus en transport individuel ou transport commun collectés via un questionnaire individuel	Facteur incertitude entre -60% et 80%	
Autres Émissions liées aux crédits octroyés à l'ensemble de nos clients	Typologies de prêts : appareil/meuble, consolidation de dettes, équipement, travaux, liquidité, achat de voiture neuve ou d'occasion, autres	Calcul des émissions des prêts octroyés à nos clients	Nombre de prêt (par typologie) x facteur d'émissions Facteur incertitude 80% Sources : Carbo B2C / Aland Index, OSR Standards, Deloitte (moyenne voiture neuve & voiture d'occasion) Certaines sources sont internes à HelloCarbo (outil prestataire), d'autres sont publiques mais non consultables	Groupe Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

2.2.5.4 E1-7 : Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Pour l'exercice 2024, Younited n'a pas mis en place de projets d'absorption et d'atténuation des gaz à effet de serre financés au moyen de crédits carbone. En conséquence, aucun Reporting spécifique sur ce sujet n'est présenté dans ce premier Rapport CSRD.

2.2.5.5 E1-8 : Tarification interne du carbone

Conformément aux exigences de Reporting, Younited indique ne pas appliquer de mécanismes de tarification interne du carbone en 2024. En conséquence, aucun dispositif de ce type n'a soutenu la prise de décision ou encouragé la mise en œuvre de politiques et de cibles liées au changement climatique sur cette période.

2.2.5.6 E1-9 : Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique

Pour plus d'informations au sujet des incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique, se référer à la section suivante 1.2.3. SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.

Younited n'exerce aucune activité économique exposée à un risque de transition important à court, moyen ou long terme. De plus, l'entreprise ne génère aucun produit net provenant de clients opérant dans les secteurs du charbon, du pétrole ou du gaz.



3. Informations sociales

3. Informations sociales

3.1 Effectifs de l'entreprise - ESRS S1

3.1.3 Aperçu des Impacts, Risques et / ou Opportunités matériels applicables à ESRS S1

ESRS	IRO	Définition de l'impact, du risque ou de l'opportunité	Nature	Politiques
S1	Compétences des effectifs	Impact négatif potentiel du manque de formation adéquate, dans un secteur où les impacts de la réglementation, du numérique et de l'IA sont nombreux, qui peut limiter le développement professionnel des employés, affectant la qualité de la main-d'œuvre et réduisant la compétitivité.	Impact négatif	Pas de politique spécifique sur cet enjeu
S1	Proportion des personnes en situation de handicap dans les effectifs	Impact négatif réel de l'absence de personnes handicapées qui peut réduire la diversité et limiter l'accès à des talents variés, affectant l'équité et l'inclusivité.	Impact négatif	Accord handicap
S1	Cadre de travail inclusif	Impact positif réel des mesures pour lutter contre la violence et le harcèlement au travail qui contribuent à créer un environnement de travail bienveillant, de l'engagement et de la rétention	Impact positif	Politique de rémunération Code de conduite Politique diversité & inclusion Accord handicap Politique de recrutement Guide de parentalité
S1	Diversité au sein des effectifs	Impact négatif potentiel de la relative homogénéité sociale des collaborateurs qui peut apparaître comme une restriction de l'accès à l'entreprise pour des profils issus de la diversité (origines sociales, culturelles, géographiques, etc.)	Impact négatif	Code de conduite Politique diversité & inclusion Accord handicap Politique de recrutement Guide de parentalité
S1	Salaires situés au-dessus des seuils de salaires décents	Impact positif réel pour les collaborateurs via : - une politique de rémunération partagée auprès des collaborateurs - rémunération décente au-delà des minimaux légaux permettant de garder un niveau de vie et une qualité de vie importante	Impact positif	Politique de rémunération
S1	Importance donnée au dialogue social	Impact positif réel de l'importance donnée au dialogue social chez Younited : En favorisant une communication ouverte et constructive avec ses collaborateurs, Younited réduit les conflits de travail et les tensions internes. Cela améliore le bien-être des salariés, renforce leur engagement et contribue à une atmosphère de travail collaborative, bénéfique pour l'entreprise et ses parties prenantes internes.	Impact positif	Règlement CSE
S1	Existence du CSE et respect des réglementations	Impact positif réel de la liberté d'association et la négociation collective qui facilitent les relations employeur-employé, affectant positivement la rétention du personnel et la réputation de l'entreprise.	Impact positif	Règlement CSE
S1	Mesures mises en œuvre en matière de santé sécurité	Impact positif réel des mesures de santé et de sécurité mises en place par Younited permettant de réduire significativement l'exposition des employés à risques psycho-sociaux. Elles contribuent à leur bien-être, à leur protection physique et mentale, tout en favorisant un environnement de travail plus sûr et plus attractif. Cela bénéficie directement aux collaborateurs et renforce l'image responsable de l'entreprise auprès de ses parties prenantes.	Impact positif	DUERP
S1	Egalités de traitement et des chances pour tous	Impact positif réel de l'égalité de traitement et des chances chez Younited : La politique de recrutement de l'entreprise, qui inclut par exemple l'obligation d'intégrer au moins une femme dans chaque processus de recrutement, favorise l'inclusion et l'égalité professionnelle. Cette approche soutient l'accès des femmes à l'emploi, renforce la diversité au sein de l'entreprise et contribue à réduire les inégalités de genre sur le marché du travail, bénéficiant ainsi aux collaborateurs, à l'entreprise et à la société en général.	Impact positif	Politique de rémunération Code de conduite Politique diversité & inclusion Accord handicap Politique de recrutement Guide de parentalité

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour cette première année d'entrée en vigueur de la directive. Lorsque les indicateurs exigés par les ESRS correspondent à des indicateurs déjà présents dans la DPEF 2023, ceux-ci sont communiqués dans l'état de durabilité 2024 malgré l'exemption.

3.2 Stratégie

3.2.3 ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées

Pour un aperçu de comment les intérêts, les points de vue et les droits des personnes au sein de son propre personnel éclaire la stratégie et le modèle économique de Younited, se référer à la section 1.2.2. SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées.

3.2.4 ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Lors de son analyse de double matérialité, Younited a identifié des enjeux sociaux majeurs, notamment l'attraction et la rétention des talents (recrutement, rémunération, formation) ainsi que la motivation et l'engagement des employés (conditions de travail inclusives, santé et sécurité). Ces défis, directement liés à la stratégie de l'entreprise, sont essentiels à la réalisation de ses objectifs stratégiques et à l'adaptation continue de son modèle économique. En effet, les difficultés à attirer et fidéliser les talents peuvent freiner la mise en œuvre de cette stratégie, tandis qu'une gestion proactive de ces enjeux constitue une opportunité pour renforcer la compétitivité et la pérennité de Younited, influençant ainsi directement ses décisions commerciales.

Pour une description plus complète des IROs matériels identifiés liés aux collaborateurs Younited, se référer à la section 1.2.3. SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.

Toutes les personnes des effectifs de Younited qui peuvent être affectées de manière importante par l'entreprise sont incluses dans le champ d'application de l'analyse. Le périmètre inclut donc les collaborateurs internes Younited et les collaborateurs externes Younited (ex : consultants). Sur ce périmètre, aucun impact négatif systémique (comme le travail forcé ou le travail des enfants) de Younited n'est à déplorer.

3.3 Gestion des incidences, risques et opportunités

3.3.3 S1-1 : Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

Politiques

Politiques liées aux conditions de travail :

- **Politique de rémunération :** la politique de rémunération de l'entreprise repose sur des principes visant à avoir une cohérence interne et prévenir les conflits d'intérêts, tout en limitant les comportements à risque. Cette politique est également conçue pour être neutre en matière de genre, favorisant l'équité et la transparence. Elle s'inscrit dans une stratégie globale de rétention des talents

et d'attraction de nouveaux collaborateurs, contribuant à la promotion d'un environnement équitable et motivant pour l'ensemble du personnel. Définie dans le respect de la réglementation applicable en la matière, la Politique de Rémunération est produite par les équipes RH et validée par la directrice des Ressources humaines, avant d'être revue et validée par le Directeur financier puis la fonction conformité. La politique est finalement adoptée par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) assisté par le Comité des nominations et des rémunérations (tel que défini ci-dessous). Cette politique est implémentée au niveau du Groupe et s'applique donc à l'ensemble des collaborateurs et dans l'ensemble des implantations de Younited en France, Italie, Espagne et Portugal.

- **Le règlement intérieur :** Le règlement intérieur de l'entreprise a pour objectif d'organiser la vie au sein de Younited France en fixant les règles essentielles concernant l'hygiène, la sécurité, la santé, la discipline, et le respect des droits des salariés. Ce règlement s'applique à l'ensemble du personnel, y compris les travailleurs temporaires, les prestataires et les stagiaires, et couvre des aspects comme les conflits d'intérêts, les procédures disciplinaires, ainsi que les règles relatives à l'abus d'autorité. Il est remis à chaque salarié et affiché dans les locaux de l'entreprise pour assurer sa diffusion et son application. Il est élaboré sous la responsabilité de la direction, mais il est soumis pour avis aux représentants du personnel (CSE) et à l'inspection du travail, conformément aux prescriptions légales. Toute modification du règlement est également validée par la direction, en concertation avec les instances représentatives du personnel.
- **Lieu de travail sûr et sécurisé :** Younited garantit un environnement de travail sain et sûr, conforme aux réglementations sur la santé et la sécurité, avec des politiques pour gérer les situations d'urgence. Younited ne dispose pas d'une politique ou d'un système de prévention des accidents du travail compte tenu de la nature de ses activités. En revanche, Younited est particulièrement attentif aux risques psycho-sociaux et à la santé mentale des collaborateurs. Ainsi, une question dédiée à l'équilibre vie-pro vie perso des collaborateurs est incluse dans le formulaire d'évaluation bi-annuel et suivie par les managers. En cas d'alerte donnée par un collaborateur, le collaborateur est reçu par son manager et l'équipe des ressources humaines pour identifier et remédier au problème. Par ailleurs, le sujet est suivi annuellement à l'échelle collective au sein de l'enquête annuelle de satisfaction.

NB : une mise à jour du code de conduite est prévue en 2025 afin de reprendre spécifiquement les différentes catégories de discrimination identifiées par la CSRD.

Politiques liées à la diversité et l'inclusions

L'ensemble du corpus de politiques décrites ci-après sont élaborées par les équipes RH locales et centrales sous la responsabilité de la Chief People & Impact Officer.

Afin de garantir une égalité de traitement et une égalité des chances pour tous, Younited s'est doté de politiques thématiques :

- **Politique diversité et inclusion :** Cette politique, incluse dans le Code de Conduite, a été élaborée dans le but de promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion au sein de notre main-d'œuvre, et d'éliminer la discrimination illégale, qu'elle soit liée à la race et l'origine ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, les origines nationales

et sociales ou tout autre de forme de discrimination identifiée dans les textes réglementaires nationaux ou européens. Cette politique, sous la responsabilité de la Chief People & Impact Officer de Younited a pour objectif de reconnaître les avantages que la diversité apporte au sein de son Conseil de surveillance ainsi que dans les équipes exécutives et de direction de Younited.

Le groupe utilise la plateforme Kokoroe pour sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs aux thématiques RSE et Diversité & Inclusion. Cette plateforme propose une trentaine de modules en ligne, accessibles à tout moment. Ces modules couvrent des sujets essentiels tels que les stéréotypes, le sexisme, le vocabulaire de l'inclusion, le handicap, dans le but de favoriser un environnement de travail plus inclusif et respectueux. Grâce à cet outil, le groupe renforce son engagement envers la responsabilité sociale et l'inclusion, en offrant à ses équipes une formation continue sur ces enjeux importants.

De plus les politiques suivantes témoignent de la volonté de Younited d'engager des actions concrètes pour la diversité et l'inclusion :

- **Accord Handicap (2024-2026)** : Younited a signé un accord handicap en France valide pour une période de trois ans, de 2024 à 2026, démontrant son engagement envers l'intégration des personnes en situation de handicap. Cet accord vise à lutter activement contre les discriminations, favoriser le maintien dans l'emploi, et renforcer les partenariats avec les entreprises des secteurs protégés et adaptés, ainsi qu'avec les travailleurs indépendants en situation de handicap.
- **Politique de recrutement** : le recrutement est conçu comme une vitrine de l'entreprise, avec des principes visant à encourager la diversité et l'égalité des chances. Par ailleurs, tout le parcours de recrutement est pensé pour garantir que les candidats se sentent valorisés et respectés, créant ainsi une expérience positive dès les premiers contacts avec l'entreprise. A titre d'exemple, des processus clairs sont définis pour minimiser le risque de biais lors du recrutement grâce à des formations des managers impliqués dans les processus de recrutement et des tableaux de bord d'entretien formalisés.
- **Guide de parentalité** : le guide de parentalité de l'entreprise en France reflète son engagement à créer un environnement de travail inclusif et bienveillant pour accompagner les collaborateurs dans leur parcours de parentalité. Il garantit l'accès aux mesures de soutien, telles que le maintien de salaire et la subrogation, sans condition d'ancienneté, tout en informant clairement les collaborateurs de leurs droits. L'accompagnement est renforcé avant, pendant et après les congés parentaux grâce à des aménagements personnalisés, gérés en toute confidentialité par la HRBP, et à une semaine d'adaptation à mi-temps pour un retour progressif. L'entreprise facilite également les démarches administratives liées aux congés maternité, second parent et adoption, tout en rémunérant les absences pour rendez-vous obligatoires en cas d'adoption. Des horaires inclusifs, des congés spécifiques en cas de fausse couche ou pour enfant malade, ainsi que des aménagements liés au télétravail avant et après la parentalité, contribuent à soutenir les collaborateurs. Par ailleurs, les managers sont outillés et sensibilisés pour mieux accompagner ces situations et prévenir les discriminations. Ce guide illustre ainsi une volonté concrète de promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, tout en valorisant le rôle de chaque parent.

- **Process en cas de discrimination** : Le code de conduite de Younited décrit la procédure de whistleblowing permettant la remontée d'alertes par les collaborateurs. Le règlement intérieur évoque les sanctions possibles en cas de comportement inadéquat dans un cadre de travail. Enfin, l'entreprise a nommé un référent harcèlement au sein des équipes Ressources humaines, et le CSE également au sein de l'équipe élue.

Ces politiques sont élaborées par les équipes locales ressources humaines et validées par la Chief People & Impact Officer. Les politiques sont diffusées par Email à l'arrivée des nouveaux collaborateurs durant leur process d'arrivée ainsi que lors de leur mise jour, et disponibles sur le site intranet de Younited sur les pages locales ou générales en fonction du périmètre de la politique.

En complément de ces différentes politiques, Younited s'assure du respect de la réglementation sur les enjeux suivants :

- [Liberté d'association et négociation collective](#) : Younited respecte le droit de ses collaborateurs à adhérer à un syndicat et à négocier collectivement. Une politique de non-discrimination est en place pour protéger les droits des syndicats.
- [Prévention de la traite et travail forcé](#) : Dans tous les pays où Younited est présent, la réglementation interdit l'emploi de travailleurs de moins de 16 ans : Younited s'assure du respect de ces réglementation et interdit toute forme de travail forcé et respecte les lois sur les heures de travail et les salaires.
- [Élimination des discriminations et inégalités de rémunération](#) : Younited combat la discrimination et base ses décisions de recrutement et de rémunération sur les compétences, sans considération de caractéristiques personnelles. Des actions sont prises pour éliminer les inégalités salariales de genre.
- [Protection de la vie privée](#) : Younited respecte la vie privée des collaborateurs et protège leurs données personnelles conformément à la législation. Des mesures de sécurité sont mises en place pour assurer la confidentialité des informations.

Younited suit les principes directeurs des Nations Unies et de l'OIT pour garantir le respect des droits humains en entreprise. Younited est adhérent du Pacte Mondial des Nations Unies.

NB :

- Younited prendra soin, horizon fin 2026, à décrire son processus et ses mécanismes de contrôle du respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales tels que définis par la CSRD.
- Younited mettra à jour son Code de Conduite afin de clairement y faire figurer d'ici fin 2025 que l'entreprise s'attaque explicitement à la traite des êtres humains, au travail forcé ou au travail obligatoire et au travail des enfants. Pour une pleine conformité CSRD, l'entreprise reprendra aussi spécifiquement les catégories de discrimination de la CSRD quand applicable au droit aux pays où exerce Younited, à savoir : la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, l'extraction nationale ou l'origine sociale.
- Dans la mesure où Younited exerce dans des pays où les droits du travail français et locaux sont relativement similaires, Younited n'a pas jugé utile de les distinguer spécifiquement.

3.3.4 S1-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour ce premier exercice de Reporting CSRD.

Younited précise certains éléments, déjà présents au sein de la DPEF de l'année précédente : Au sein de Younited, le dialogue social est un élément clé de la culture d'entreprise, visant à garantir la transparence, l'inclusion et l'écoute des collaborateurs.

En France, le Comité Social et Économique (CSE), est élu par les collaborateurs et présidé par la Chief People & Impact Officer. Il se réunit chaque mois selon un règlement intérieur qui définit le rythme et les sujets des rencontres. Ces réunions permettent de traiter les consultations annuelles obligatoires et d'aborder des sujets liés aux conditions de travail et à l'environnement professionnel incluant les potentielles incidences. Le CSE joue un rôle clé dans la discussion de sujets stratégiques, avec la présence du CEO lors de sessions dédiées. Ces échanges abordent des questions importantes telles que le télétravail, l'index d'égalité professionnelle et les initiatives en faveur de l'accessibilité pour les collaborateurs en situation de handicap. Cette approche participative assure que les décisions stratégiques sont prises de manière concertée et éclairée.

3.3.5 S1-3 : Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Concernant les modalités du dialogue social assuré par le CSE, veuillez-vous reporter à la section S1-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants.

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour ce premier exercice de Reporting CSRD.

3.3.6 S1-4 : Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches

Concernant les modalités du dialogue social assuré par le CSE, veuillez-vous reporter à la section S1-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants.

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour ce premier exercice de Reporting CSRD.

3.4 [Métriques et cibles](#)

3.4.3 S1-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Younited travaille à la formalisation de cibles liées à sa gestion des IROs touchant à ses collaborateurs. Il est déjà possible de mentionner l'objectif de 2 % de collaborateurs handicapés d'ici 2025 en France : cet objectif est défini dans le cadre d'une démarche de progression incluse dans l'accord sur le handicap validé par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) d'Ile de France.

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour ce premier exercice de Reporting CSRD.

3.4.4 S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Younited ne reporte que sur certains points de données de la sous-section relative aux caractéristiques de ses collaborateurs et fait valoir son droit d'exemption pour les autres.

Nombre de collaborateurs total par pays (ETP ; fin de période de Reporting)

	Nombre de collaborateurs	% du total
France	318,81	66%
Italie	68,3	14%
Espagne	74,5	15%
Portugal	10	2%
Allemagne	11	2%
Total	482,61	100%

Nombre de collaborateurs femmes par pays (ETP ; fin de période de Reporting)

Modèle de présentation des informations sur les effectifs de Younited par sexe

	Nombre total de collaborateurs	Hommes (Valeur absolue)	Hommes (% du total)	Femmes (Valeur absolue)	Femmes (% du total)
France	318,81	193,9	61%	124,91	39%
Italie	68,3	38	56%	30,3	44%
Espagne	74,5	28,5	38%	46	62%
Portugal	10	3	30%	7	70%
Allemagne	11	7	64%	4	36%
Total	482,61	270,4	56%	212,21	44%

Nombre de collaborateurs par contrat de travail (ETP ; fin de période de Reporting)

	Femme	Homme	Autres	Non communiqué	Total
Nombre de salarié	212,21	270,4	0	0	482,61
Nombre de salariés permanents	208,21	263,9	0	0	472,11
Nombre de salariés temporaires	4	6,5	0	0	10,5
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti	0	0	0	0	0
Nombre de salariés à temps plein	202	269,5	0	0	471,5
Nombre de salariés à temps partiel	10,21	0,9	0	0	11,11

Employés par type de contrats par région (ETP : fin de période de Reporting)

	France	Italie	Espagne	Portugal	Allemagne	Total
Nombre de salarié	318,81	68,3	74,5	10	11	482,61
Nombre de salariés permanents	317,81	60,3	74	10	10	472,11
Nombre de salariés temporaires	1	8	0,5	0	1	10,5
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti	0	0	0	0	0	0
Nombre de salariés à temps plein	310	66	74,5	10	11	471,5
Nombre de salariés à temps partiel	8,81	2,3	0	0	0	11,11

3.4.5 S1-7 : Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour ce premier exercice de Reporting CSRD.

3.4.6 S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour ce premier exercice de Reporting CSRD.

3.4.7 S1-9 : Métriques de diversité

Younited ne reporte que sur certains points de données de la sous-section relative aux caractéristiques de ses collaborateurs et fait valoir son droit d'exemption pour les autres. Toutefois, Younited souhaite reporter sur un ensemble de KPIs relatifs à la diversité et l'égalité des sexes, affirmant son engagement en faveur d'un environnement de travail inclusif et équitable.

KPIs de la précédente DPEF réactualisés :

Younited accorde une importance particulière à l'égalité professionnelle et à la diversité au sein de ses effectifs.

Cela se reflète dans les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction de 2024 : 77 % des collaborateurs répondants estiment qu'une culture de l'égalité des sexes est bien présente dans l'entreprise.

Répartition par sexe au sein de l'entreprise et du Top Management :

	Au sein de Younited	Parmi les Managers	Au Comex	Au Conseil de Surveillance
Femmes	44%	22%	15%	33%
Hommes	56%	78%	85%	67%

En 2024, Younited a obtenu un score de 90/100 à l'indice d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en France. Avec ce score élevé, Younited démontre son engagement en faveur d'une politique salariale équitable, d'une gestion des promotions et des augmentations respectant la parité, ainsi que d'un accompagnement efficace des salariées après un congé maternité. La présence des femmes parmi les plus

hauts salaires de l'entreprise témoigne également de cette dynamique. Bien que cette note reflète une solide implication, l'entreprise peut encore progresser pour atteindre 100/100 en renforçant ses actions en faveur de l'égalité des carrières et de l'accès aux postes à responsabilité pour les femmes.

Répartition des employés par tranche d'âge (Effectifs ; fin de période de Reporting)

	France	Italie	Espagne	Portugal	Allemagne	Total
Nombre d'employés [<30 ans]	43	11	2	-	-	56
Nombre d'employés [30-50 ans]	270	56	48	24	9	407
Nombre d'employés [>50 ans]	9	2	7	4	2	24
					Total	487

3.4.8 S1-10 : Salaires décents

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour ce premier exercice de Reporting CSRD.

Younited précise respecter pleinement les principes d'un salaire adéquat en s'assurant que ses pratiques de rémunération sont conformes aux normes légales locales et internationales. Les salaires versés aux employés respectent les exigences minimales légales, telles que les salaires minimaux et les conventions collectives, et sont en ligne avec les normes internationales sur les droits des travailleurs, notamment celles définies par l'Organisation internationale du travail (OIT). L'entreprise veille également à ce que les rémunérations permettent aux travailleurs de couvrir leurs besoins fondamentaux, tels que l'alimentation, le logement, les soins de santé et l'éducation, garantissant ainsi un niveau de vie décent. De plus, elle assure l'équité interne et externe, en offrant des salaires justes et compétitifs en fonction des responsabilités, des qualifications et de l'expérience, afin d'attirer et de retenir les talents tout en respectant les réalités du marché local.

3.4.9 S1-11 : Protection sociale

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour ce premier exercice de Reporting CSRD.

Younited précise s'engager pour la protection sociale de ses collaborateurs à tout moment de leur vie et proposer des solutions locales, conformes aux réglementations ou plus avantageuses parfois, en termes d'assurance maladie, de cotisations chômage, congé parental ou encore cotisations retraites.

Concernant la parentalité notamment, Younited va plus loin : dans le cadre de sa démarche en faveur d'une parentalité inclusive, Younited a signé le Parental Challenge, une charte novatrice qui soutient les projets familiaux de ses collaborateurs. Cette charte encourage l'inclusivité en reconnaissant la diversité des projets parentaux et vise à offrir un environnement de travail où chaque collaborateur se sent soutenu dans ses aspirations familiales. Cela inclut des politiques de congé parental flexibles, des solutions de garde d'enfants, ainsi que d'autres mesures favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

3.4.10 S1-12 : Personnes handicapées

Younited intègre l'inclusion du handicap comme un enjeu important de sa politique RH pour un environnement de travail plus inclusif.

Nombre de collaborateurs total par pays et de travailleurs handicapés (Effectifs : fin de période de Reporting)

Pays	Nombre de collaborateurs	Nombre de collaborateurs handicapés	% du total
France	322	4	1,2%
Italie	69	3	4,3%
Espagne	57	2	3,5%
Portugal	28	0	0%
Allemagne	11	0	0%
Total	487	9	1,9%

L'entreprise s'assure de respecter pleinement les règles locales en matière de collecte de données et de définition des critères, y compris les spécificités liées aux définitions juridiques des personnes handicapées, conformément aux exigences de la CSRD dans chaque pays où elle opère.

KPIs de la précédente DPEF réactualisés :

Le pourcentage de travailleurs handicapés au sein des effectifs de Younited en 2024 est de 1,8 % (9 sur 487).

3.4.11 S1-13 : Métriques de la formation et du développement des compétences

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour ce premier exercice de Reporting CSRD. Dans un souci de transparence, lorsque les indicateurs exigés par les ESRS correspondent à des indicateurs déjà présents dans la DPEF 2023, ceux-ci sont communiqués dans l'état de durabilité 2024 malgré l'exemption.

Equipes	Heures de formation internes	Heures de formation externes	Heures totales
France (BU et fonctions centrales)	1 314,5	981	2 295,5
BU Italie	-	703	703
BU Espagne	-	197,5	197,5
BU Portugal	-	112	112
Total	1 314,5	1 993,5	3 308

Veuillez noter que les données fournies concernant les formations ne sont pas exhaustives. Younited, ne dispose pas encore à ce jour d'un suivi détaillé du volume horaire de l'ensemble des formations dispensées au titre de l'année 2024.

3.4.12 S1-14 : Métriques de santé et de sécurité

Younited pilote la santé et la sécurité au travail via des indicateurs RH, garantissant un cadre de travail sûr et adapté.

KPIs de la précédente DPEF réactualisés

Soucieuse d'offrir à ses collaborateurs un environnement de travail sûr et sain, Younited met en place des actions pour prévenir les risques professionnels et favoriser le bien-être au travail. En 2024, le taux de fréquence des accidents du travail au sein de l'entreprise est de 0 %, tout comme le taux de gravité, reflétant une gestion rigoureuse de la sécurité. Par ailleurs, le taux d'absentéisme pour arrêt maladie s'élève à 2,7 %.

3.4.13 S1-15 : Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour ce premier exercice de Reporting CSRD.

3.4.14 S1-16 : Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour ce premier exercice de Reporting CSRD.

Toutefois, Younited souhaite communiquer sur son ratio de rémunération femme homme de 2024 de 4,9% en faveur des hommes.

3.4.15 S1-17 : Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour ce premier exercice de Reporting CSRD.

3.5 Consommateurs et utilisateurs finaux – ESRS S4

Afin de simplifier l'analyse et d'harmoniser le document, les enjeux sectoriels liés à S4 ont été intégrés dans G-1 Sectoriel, conformément aux DPs spécifiés par l'ESRS-1.



4. Informations de gouvernance

4. Informations de gouvernance

4.1 Conduite des affaires – ESRS G1

4.1.3 Aperçu des Impacts, Risques et / ou Opportunités matériels applicables à ESRS G1

ESRS	IRO	Définition de l'impact, du risque ou de l'opportunité	Nature	Politiques
G1	Corruption et versement de pots-de-vin	Cas de corruption et versement de pot-de-vin exposant Younited à un risque réputationnel, de sanction financière de la part du régulateur ou de perte de la confiance des investisseurs et partenaires	Risque	Code de conduite Politique contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme Procédure de Connaissance des Contreparties Procédure de cadeaux & invitations Procédure de signalement des alertes professionnelles Procédure de gestion des conflits d'intérêts Procédure de gestion de la Fraude Externe et Interne
SECT - G1	Défaut d'un partenaire majeur	Défaut d'un partenaire majeur dont Younited est dépendant (ex : Raisin)	Risque	Politique d'externalisation de services externalisés essentiels
SECT - G1	Evolutions réglementaires	Obligations en matière de protection du consommateur, réduction drastique du crédit à la consommation en raison de lois restrictives sur les produits polluants et non essentiels, renforcement de la Taxe carbone, ou encore harmonisation des normes financières et environnementales au niveau européen se traduisant par une augmentation des coûts de mise en conformité ou complexification des opérations...	Risque	Pas de politique spécifique sur cet enjeu
SECT - G1	Taux de refinancement	Taux d'intérêt du refinancement augmentant de manière significative	Risque	Politique AML
SECT - G1	Taux de refinancement	Taux d'intérêt du refinancement baissant de manière significative	Opportunité	Pas de politique spécifique sur cet enjeu
SECT - G1	Evolutions réglementaires	Harmonisation des normes financières ou environnementales au niveau européen offrant un cadre de marché plus équitable via la limitation de la distorsion de concurrence, accès potentiel à des financements, simplification des opérations transfrontalières...	Opportunité	Pas de politique spécifique sur cet enjeu
SECT - G1	Non-conformité	Non-conformité, notamment liée aux obligations de Reporting réglementaire (financier & extra-financier) ou relatif aux produits commercialisés (ex: mentions obligatoires pour le consommateur final)	Risque	Politique de veille réglementaire Politique de protection de la clientèle
SECT - G1	Financement d'activités controversées ou erreur de KYC	Cas de non-conformité lié à une erreur de KYC se traduisant par le financement d'une activité controversée ou terrorisme	Risque	Code de conduite Politique contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme Procédure de Connaissance des Contreparties Procédure de cadeaux & invitations Procédure de signalement des alertes professionnelles Procédure de gestion des conflits d'intérêts Procédure de gestion de la Fraude Externe et Interne

SECT - G1	Développement/accélération de technologies de rupture	Investir sur une technologie dont l'usage pourrait finalement être contraint par un avis négatif du régulateur, une complexification accrue de la gestion de la donnée ou encore un coût prohibitif par exemple	Risque	Pas de politique spécifique sur cet enjeu
SECT - G1	Développement/accélération de technologies de rupture	Investir sur une technologie facilitant de l'octroi de crédit via une sélection plus sûre des profils et de manière plus efficace, amélioration de la confiance des clients associée et réduisant les risques cybers	Opportunité	Pas de politique spécifique sur cet enjeu
SECT - G1	Interruption d'activité	Interruption d'activité généralisée mettant à l'arrêt les opérations de Younited et de ses partenaires liées à un bug informatique ou autre	Risque	Plan de continuité d'activité
SECT - G1	Crise économique	Crise économique affectant les entreprises et les particuliers, se traduisant par des défauts de paiement, ou réduisant la demande de crédits...	Risque	Pas de politique spécifique sur cet enjeu
SECT - G1	Contribution à l'économie	Impact positif réel de Younited via sa contribution à la création d'emplois directs et indirects contribuant au développement économique local et national. Cela offre des opportunités professionnelles aux individus, renforce leur stabilité financière et améliore leur qualité de vie, tout en participant à la vitalité économique des communautés concernées.	Impact positif	Code de conduit Politique contre le blanchiment d'argent Politique de cadeaux et invitations Politique de gestion des conflits d'intérêts Politique d'achats responsables Politique de protection de la clientèle Politique d'exclusion sectorielle
SECT - G1	Contribution à l'économie	Impact réel positif par la facilitation de l'accès au crédit, encourageant la consommation permettant aux consommateurs de financer des achats importants ou d'accéder à des biens et services qu'ils n'auraient pas pu acquérir autrement. Cela répond à leurs besoins immédiats, améliore leur qualité de vie et stimule leur participation à l'économie, contribuant ainsi à leur épanouissement personnel et financier.	Impact positif	Code de conduit Politique contre le blanchiment d'argent Politique de cadeaux et invitations Politique de gestion des conflits d'intérêts Politique d'achats responsables Politique de protection de la clientèle Politique d'exclusion sectorielle
SECT - G1	Contribution à l'économie	Impact réel positif sur les recettes fiscales de l'Etat par le biais des impôts et taxes participant au financement des services publics essentiels tels que l'éducation, la santé ou les infrastructures. Cette contribution bénéficie indirectement aux consommateurs et aux communautés locales en renforçant les ressources des collectivités et en soutenant le développement économique et social.	Impact positif	Code de conduit Politique contre le blanchiment d'argent Politique de cadeaux et invitations Politique de gestion des conflits d'intérêts Politique d'achats responsables Politique de protection de la clientèle Politique d'exclusion sectorielle
SECT - G1	Cybersécurité	Impact négatif réel liés aux potentielles failles de sécurité des plateformes numériques qui collectent et traitent de grandes quantités de données personnelles et financières, et qui pourraient exposer les clients à des risques de vol d'identité et de fraude.	Risque	Politique de sécurité des systèmes d'information (ISSP) Politique des identités et des accès Politique d'authentification Politique de tests d'intrusion (Pentest) Procédure de gestion de la crise cyber

4.2 Gouvernance

4.2.3 ESRS 2 GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour un aperçu du rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance dans la conduite des affaires et l'expertise des organes d'administration, de direction et de surveillance dans les questions relatives à la conduite des affaires, se référer à la section 1.2.1. GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance.

4.3 Gestion des incidences, risques et opportunités

4.3.3 ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

Pour un aperçu de la méthodologie d'identification des incidences, risques et opportunités matériels se rapportant aux questions liées à la conduite des affaires, se référer à la section 1.3.1. IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants.

4.3.4 G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

Politiques

Younited ne possède pas une politique unique dédiée à la culture d'entreprise et à la conduite des affaires, en raison de la nature transversale de ce sujet. Toutefois, ces principes sont intégrés à travers différentes politiques et procédures en place depuis plusieurs années, témoignant de l'engagement de Younited à respecter les normes éthiques et légales les plus exigeantes dans l'exercice de ses activités.

- **Le code de conduite** définit les règles de conduite professionnelle basées sur les valeurs et engagements de Younited afin de promouvoir l'intégrité des comportements individuels et collectifs, et précise qu'une éthique irréprochable est attendue de la part des Collaborateurs en matière de corruption, tout manquement aux obligations fixées par Younited pouvant donner lieu à l'application de sanctions. Ce Code est rédigé par la fonction Conformité, en collaboration avec les Ressources Humaines, et formellement entériné par et sous la responsabilité des membres du Comité Exécutif de Younited. Il est applicable à l'ensemble des Collaborateurs permanents ou temporaires, en France et à l'étranger.
- **La politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme** joue un rôle clé dans la prévention de la corruption en empêchant l'introduction de fonds d'origine illicite dans le système financier. Ces fonds proviennent souvent d'actes corruptifs tels que le détournement de fonds, les pots-de-vin ou le trafic d'influence. Cette procédure s'applique à tous les Collaborateurs, qu'ils soient permanents ou temporaires, en France comme à l'international. Élaborée par la fonction Conformité, elle est présentée au Directoire sous la responsabilité du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe, puis soumise à l'approbation du Conseil de Surveillance.
- **La procédure de cadeaux et invitations** établit un cadre strict visant à prévenir toute tentative d'influence induue ou de favoritisme et vise à réduire les risques de pratiques corruptives pouvant conduire à des situations de conflits d'intérêts. Cette procédure est applicable à l'ensemble des Collaborateurs permanents ou temporaires, et est déclinée en France et à l'étranger. Cette procédure est directement sous la responsabilité du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe.
- **La procédure de gestion des conflits d'intérêts** vise à prévenir toute situation où des décisions pourraient être influencées par des intérêts personnels au détriment de l'intégrité et de la transparence. En identifiant et en encadrant ces situations, Younited réduit les risques de favoritisme, de détournement de fonds ou d'octroi d'avantages indus. Cette procédure est applicable à l'ensemble des

Collaborateurs permanents ou temporaires, et est déclinée en France et à l'étranger. Cette procédure est directement sous la responsabilité du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe.

Actions et ressources

L'entreprise a déployé plusieurs initiatives structurantes pour s'engager en faveur de l'éthique et de la conduite des affaires.

Le canal d'alerte interne (dit de Whistleblowing) de Younited constitue un outil essentiel dans la conduite des affaires en permettant aux collaborateurs, partenaires et parties prenantes, internes ou externes, de signaler de manière confidentielle et sécurisée tout comportement suspect ou contraire aux règles éthiques de l'établissement. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), ainsi que de la directive (UE) 2019/1937 du 23 octobre 2019 sur la protection des lanceurs d'alerte. Il est accessible simplement depuis le site public de younited-credit.com et garantit la protection des lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles et favorise une culture de transparence et d'intégrité. Les signalements peuvent concerner des tentatives de corruption, des conflits d'intérêts non déclarés ou des pratiques frauduleuses, et font l'objet d'une analyse approfondie par des instances internes dédiées. Dans les cas où il ne serait pas possible de réaliser un signalement en interne, la procédure de Whistleblowing rappelle la faculté de réaliser le signalement directement auprès d'autorités publiques locales, comme l'ACPR, l'AMF ou le Défenseur des Droits en France. En facilitant la détection précoce des risques, le canal d'alerte contribue à renforcer la prévention et la conformité de l'établissement face aux enjeux de corruption. Depuis 2023, une plateforme dédiée, renforçant l'anonymat, a été implémentée en Italie, en Espagne et au Portugal, et sera déployée en France au premier semestre 2025.

Le dispositif de Connaissance des tiers dit « Know Your Partner » (KYP) joue un rôle clé dans la lutte contre la corruption en permettant une évaluation approfondie des tiers avec lesquels Younited interagit. En analysant l'identité, la réputation et les liens éventuels des partenaires commerciaux, il contribue à identifier les risques de conflits d'intérêts et de comportements contraires à l'éthique des affaires. Cette approche comprend notamment une recherche systématique, continue et automatisée de nouvelles négatives sur les contreparties existantes ou potentielles de Younited. Ce suivi renforce la lutte contre la corruption en permettant d'identifier en amont des informations défavorables sur des tiers, qu'il s'agisse de clients, partenaires commerciaux ou autres parties prenantes. En surveillant les médias, les bases de données publiques et les sources d'information spécialisées, cet outil aide à détecter des signalements de corruption, de pots-de-vin, de conflits d'intérêts ou d'autres pratiques illicites et de prendre des décisions éclairées avant d'entrer en relation ou d'ajuster la relation existante avec un tiers. Younited a mis en place un outil dédié en 2024 visant à automatiser et centraliser des contrôles sur les tiers, et permettant la remontée des risques aux fonctions conformité, permettant ainsi de gérer plus efficacement le risque de corruption. Ce dispositif permet in fine de s'assurer que les relations d'affaires sont établies avec des entités et des individus respectant les principes d'éthique et de conformité de l'établissement, renforçant ainsi la transparence et l'intégrité des opérations.

Younited s'engage à protéger les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles, en conformité avec la législation applicable et notamment dans le cadre de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), ainsi que de la directive (UE) 2019/1937 du 23 octobre 2019 sur la protection des lanceurs d'alerte. Pour ce faire des canaux internes de signalement sont mis en place, et les employés sont informés de leur existence et des procédures à suivre en cas de signalement, notamment via la remise du Code de Conduite à l'embauche et les formations annuelles obligatoires. Le fonctionnement du dispositif est par ailleurs décrit sur les sites internet de Younited, et rappelle que les lanceurs d'alerte bénéficient d'une protection contre le risque de représailles prévue par la législation localement applicable, et qui permet d'assurer qu'aucun collaborateur ne puisse être pénalisé, licencié ou discriminé en raison d'un signalement effectué de bonne foi. Cette protection s'étend aux tiers qui, bien que ne travaillant pas chez Younited, peuvent se trouver dans une situation justifiant l'utilisation du canal d'alerte (par exemple, un candidat à un emploi, un ex-employé, un fournisseur, un consultant...). L'utilisation abusive du dispositif peut cependant exposer son auteur à des sanctions ou des poursuites.

En France, jusqu'en 2024, les alertes professionnelles sont réceptionnées sur une boîte générique, accessible uniquement au Directeur Financier Groupe et au Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne. A partir de 2025, la France migrera ce processus sur une plateforme dédiée, permettant un degré de confidentialité plus fort, et déjà implémentée en Italie, en Espagne et au Portugal. Cette plateforme permet notamment au déclarant d'exclure certains destinataires du signalement. Dans les cas où il ne serait pas possible de réaliser un signalement en interne, notamment s'il existe un risque lié à la séparation entre les enquêteurs et la chaîne de gestion concernée, la procédure de Whistleblowing rappelle la faculté de réaliser le signalement directement auprès d'autorités publiques locales, comme l'ACPR, l'AMF ou le Défenseur des Droits en France, ou des équivalents locaux dans les succursales à l'étranger.

La gestion des cadeaux et invitations repose sur une communication transparente des règles, régulièrement rappelées lors des formations éthiques dédiées. Les collaborateurs sont sensibilisés à l'obligation de déclarer les cadeaux et invitations reçus ou offerts, avec une validation requise par la hiérarchie ou l'équipe Conformité lorsque la valeur ou la nature des présents l'exige. Des rappels fréquents garantissent l'adhésion aux bonnes pratiques, tandis que le cadre d'éthique des affaires de Younited fait l'objet de contrôles de second niveau afin de détecter d'éventuels abus et d'appliquer, si nécessaire, les mesures appropriées conformément au Règlement Intérieur et au Code de Conduite du Groupe.

Younited propose une politique de formation en éthique et conformité destinée à renforcer la connaissance et l'engagement de ses employés en matière de conduite des affaires. La formation des Collaborateurs à la Conduite des affaires est intégrée dans le cadre plus large du dispositif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et de Conduite. Elle repose sur la sensibilisation aux règles établies dans le code de conduite, la politique cadeaux et invitations, au whistleblowing ainsi que la gestion des conflits d'intérêts : l'ensemble des Collaborateurs est soumis à une obligation de formation annuelle à la Conduite et l'éthique des affaires, et doit valider un questionnaire de connaissance. Tous les nouveaux Collaborateurs doivent aussi compléter cette formation dans le cadre de leur prise de poste. Ces éléments permettent aux Collaborateurs d'identifier et de prévenir les risques liés à la conduite des affaires dans l'exercice de leurs fonctions, en cohérence avec l'exposition de Younited S.A. à ce type de risques.

Certaines fonctions au sein de Younited sont particulièrement exposées aux risques liés à la conduite des affaires, notamment la corruption active ou passive et les conflits d'intérêts, en raison de la nature de leurs missions. Cela concerne principalement :

- **L'équipe Partenariats en Central**, impliquée dans l'identification, la négociation et la gestion des relations avec des tiers. En première ligne dans l'évaluation et la sélection des partenaires commerciaux, elle est exposée aux risques de corruption, de conflits d'intérêts et de favoritisme.
- **L'équipe Finance en Central**, en charge de la gestion et du Reporting des flux financiers, du traitement des paiements, des dépenses et des factures, ainsi que des relations avec les fournisseurs. Son rôle clé dans le respect des réglementations financières et fiscales accentue son exposition aux risques.

4.3.5 G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Politiques

Younited ne dispose pas d'une politique à proprement parler sur sa contribution à la vie économique dans la mesure où cet enjeu est particulièrement transverse. Le sujet est en revanche abordé indirectement sous divers angles au sein de politiques spécifiques visant à faire de Younited un acteur responsable et contribuant pleinement à la vie économique des pays où l'entreprise est présente. Parmi ces différentes politiques, citons notamment :

Les politiques et procédures visant une exemplarité des comportements en interne sont les suivantes :

- **Le code de conduite**, qui définit les règles de conduite professionnelle basées sur les valeurs et engagements de Younited afin de promouvoir l'intégrité des comportements individuels et collectifs, et précise qu'une éthique irréprochable est attendue de la part des Collaborateurs en matière de corruption, tout manquement aux obligations fixées par Younited pouvant donner lieu à l'application de sanctions. Ce Code est rédigé par la fonction Conformité, en collaboration avec les Ressources Humaines, et formellement entériné par l'ensemble du Comité Exécutif de Younited. Il est applicable à l'ensemble des Collaborateurs permanents ou temporaires, en France et à l'étranger.
- **La politique contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**, qui contribue activement à la lutte contre la corruption en visant à empêcher l'intégration dans le système financier de fonds d'origine illicite, souvent issus d'actes corruptifs tels que le détournement de fonds, les pots-de-vin ou le trafic

d'influence. Cette politique est applicable à l'ensemble des Collaborateurs permanents ou temporaires, en France et à l'étranger. Elle est rédigée par la fonction Conformité, présentée par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe au Directoire, et validée par le Conseil de Surveillance.

- **La procédure de Connaissance des Contreparties** (aussi dit « Know Your Customer » et « Know Your Partner »), qui décline la politique susvisée, encadre un dispositif clé dans la lutte contre la corruption en permettant une évaluation approfondie des tiers avec lesquels Younited interagit. En analysant l'identité, la réputation et les liens éventuels des partenaires, investisseurs et autres contreparties de Younited, il contribue à identifier les risques de conflits d'intérêts et à prévenir toute situation pouvant favoriser la corruption ou les pots-de-vin. Cette approche comprend notamment une recherche systématique, continue et automatisée de nouvelles négatives sur les contreparties existantes ou potentielles. Ce suivi renforce la lutte contre la corruption en permettant d'identifier en amont des informations défavorables sur des tiers, qu'il s'agisse de clients, partenaires commerciaux ou autres parties prenantes. En surveillant les médias, les bases de données publiques et les sources d'information spécialisées, cet outil aide à détecter des signalements de corruption, de pots-de-vin, de conflits d'intérêts ou d'autres pratiques illicites et de prendre des décisions éclairées avant d'entrer en relation ou d'ajuster la relation existante avec un tiers. Cette procédure est sous la responsabilité directe de la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe.
- **La procédure de cadeaux et invitations** qui établit un cadre strict visant à prévenir toute tentative d'influence induite ou de favoritisme et vise à réduire les risques de pratiques corruptives pouvant conduire à des situations de conflits d'intérêts. Cette procédure est applicable à l'ensemble des Collaborateurs permanents ou temporaires, et est déclinée en France et à l'étranger. Elle est validée par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe.
- **La procédure de signalement des alertes professionnelles**, dite de Whistleblowing, qui permet à tout Collaborateur de signaler de manière confidentielle et, si nécessaire, anonyme, toute situation de fraude, de corruption, ou de violation des règles de conduite et de conformité définies par Younited. Cette procédure garantit une protection contre toute forme de représailles pour les personnes ayant signalé de bonne foi un manquement, et favorise ainsi un environnement de travail transparent et éthique. Cette procédure est applicable à l'ensemble des Collaborateurs permanents ou temporaires, et est déclinée en France et à l'étranger. Le dispositif Groupe, et les principes posés par la procédure, sont supervisés par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe.
- **La procédure de gestion des conflits d'intérêts** a pour objectif de prévenir toute situation où des décisions professionnelles pourraient être influencées par des intérêts personnels, compromettant ainsi l'intégrité et la transparence de l'entreprise. En identifiant et en encadrant ces situations, Younited limite les risques de favoritisme, de détournement de fonds ou d'octroi d'avantages indus. Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs, qu'ils soient permanents ou temporaires, en France comme à l'international. Elle relève de la responsabilité directe du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe, qui veille à son application et à son évolution.

- **La procédure de gestion de la Fraude Externe et Interne** définit le cadre de traitement des actes frauduleux impliquant des collaborateurs de Younited. Ces actes peuvent inclure, entre autres, des pratiques de corruption ou le versement de pots-de-vin visant à obtenir un avantage financier personnel indu. Cette procédure s'applique à l'ensemble des activités de l'entreprise et garantit une approche rigoureuse, impliquant le département ressources humaines, pour traiter ces comportements frauduleux. Elle est sous la responsabilité du Chief Risk and Data Officer, qui veille à son application et à son évolution en fonction des risques identifiés.
- **Le Risk Appetite Statement & Limit Framework** représente un outil stratégique essentiel pour la gestion des risques chez Younited sous la responsabilité directe du Chief Risk & Data Officer. Ce dispositif vise à harmoniser la prise de risque avec la stratégie commerciale globale en définissant précisément les tolérances et seuils acceptables pour l'organisation. En explicitant la méthodologie d'identification des alertes relatives aux risques, il offre une surveillance proactive et fine des situations critiques. Par ailleurs, les risques sont segmentés en catégories distinctes, telles que le Risque Réputationnel, le Risque de Conformité et le Risque ESG, ce qui permet d'anticiper et d'évaluer l'impact potentiel d'événements comme des cas de corruption ou le versement de pots-de-vin. En fournissant une vision structurée des limites de risque, ce Framework appuie les décisions stratégiques tout en veillant à ce que la prise de risque reste en phase avec les valeurs et objectifs de Younited. Il contribue ainsi à renforcer la résilience de l'entreprise et à maintenir la confiance de l'ensemble de ses parties prenantes.

Dans les cas de corruption et de versement de pots de vin, soupçonnés ou avérés, il est essentiel pour Younited de garantir une séparation claire entre les enquêteurs et le comité d'enquête, d'une part, et la chaîne de gestion concernée par la question, d'autre part. Cette séparation vise à préserver l'intégrité du processus : lorsqu'une enquête est menée sur des pratiques internes, il est primordial que les personnes chargées de mener l'enquête n'aient aucun lien direct ou indirect avec les responsables ou les activités concernées. Cela permet d'assurer que les conclusions sont fondées uniquement sur les faits et les preuves, et non influencées par des considérations de gestion ou des intérêts particuliers. De plus, cette séparation protège les responsables de l'enquête contre toute pression ou influence potentielle de la part de la direction ou d'autres parties prenantes, renforçant ainsi la confiance dans le processus.

Younited ne dispose actuellement pas de procédure dédiée aux enquêtes internes liées à la corruption et au versement de pots-de-vin, ces cas étant traités via les processus de Signalement des alertes professionnelles et de Gestion de la Fraude Externe et Interne susvisés :

- Dans le cadre du signalement des alertes professionnelles, le canal d'alerte interne (dit de Whistleblowing) de Younited constitue un outil essentiel dans la lutte contre la corruption et les pots-de-vin en permettant aux collaborateurs, partenaires et parties prenantes de signaler de manière confidentielle et sécurisée tout comportement suspect ou contraire aux règles éthiques de l'établissement. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), ainsi que de la directive (UE) 2019/1937 du 23 octobre 2019 sur la protection des lanceurs d'alerte. Les signalements peuvent concerner des tentatives de corruption, des conflits d'intérêts non déclarés ou des pratiques frauduleuses, et font l'objet d'une analyse approfondie par des instances internes

dédiées. En France, jusqu'en 2024, les alertes professionnelles sont réceptionnées sur une boîte générique, accessible uniquement au Directeur Financier Groupe et au Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne. A partir de 2025, la France migrera ce processus sur une plateforme dédiée, permettant un degré de confidentialité plus fort, et déjà implémentée en Italie, en Espagne et au Portugal. Cette plateforme permet notamment au déclarant d'exclure certains destinataires du signalement. Dans les cas où il ne serait pas possible de réaliser un signalement en interne, notamment s'il existe un risque lié à la séparation entre les enquêteurs et la chaîne de gestion concernée, la procédure de Whistleblowing rappelle la faculté de réaliser le signalement directement auprès d'autorités publiques locales, comme l'ACPR, l'AMF ou le Défenseur des Droits en France.

- Dans le cadre de la Gestion de la Fraude Interne et Externe, le processus en place mandate une escalade directe au Directeur Général dès qu'une suspicion de fraude interne est signalée, y compris liée à la corruption et au versement de pots-de-vin, afin d'assurer une réaction rapide et appropriée. Le Directeur Général doit immédiatement informer les Ressources Humaines et la Conformité pour initier la procédure nécessaire à la gestion de l'incident, notamment la mise en place d'une enquête indépendante et transparente. Cette séparation des responsabilités vise à éviter tout conflit d'intérêts, garantissant ainsi que les enquêtes sur les comportements liés à la corruption, comme le versement de pots-de-vin, soient menées de manière impartiale et rigoureuse. Les Ressources Humaines, si nécessaire en collaboration avec les conseillers juridiques et la Conformité, définissent un plan d'action pour l'enquête, en veillant à ce que les responsables directs de l'individu mis en cause et les autres parties prenantes soient écartés de l'investigation. Si les faits sont avérés, une procédure de licenciement peut être enclenchée, en conformité avec les procédures légales et les valeurs éthiques de l'entreprise, dans un souci de transparence et de respect des droits des collaborateurs concernés. En parallèle, une plainte peut être déposée auprès des autorités compétentes, assurant ainsi un suivi légal de l'incident.

Actions et ressources

L'entreprise a déployé plusieurs initiatives structurantes visant à renforcer son dispositif de lutte contre la fraude et la corruption chez Younited :

1. Gouvernance et Reporting des cas de fraude et de corruption

Tous les cas de fraude interne, en particulier ceux liés à la corruption et au versement de pots-de-vin, doivent être systématiquement reportés au Comité des Risques du Conseil d'Administration. Cette approche garantit une visibilité totale des incidents et permet une prise de décision éclairée à un niveau exécutif.

En complément, dans le cadre du dispositif de signalement des alertes professionnelles, un Reporting régulier est effectué via le rapport mensuel du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne au Directoire. Ce dispositif assure une surveillance constante et renforce la transparence organisationnelle.

2. Accessibilité et sensibilisation aux politiques de conformité

Younited a déployé plusieurs mesures pour garantir que ses politiques et règles de conduite, notamment celles liées à l'éthique et à la prévention de la corruption, soient accessibles et comprises par l'ensemble des collaborateurs :

- Le dispositif de signalement professionnel est disponible sur le site internet public de Younited (younited-credit.com), accompagné d'un rappel sur la protection des lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles.
- Le Code de Conduite et la procédure de signalement des alertes professionnelles sont accessibles sur les intranets internes.
- Le Code de Conduite, document clé détaillant les règles essentielles de l'organisation, est inclus dans le Welcome Pack remis à chaque nouvel arrivant. Sa réception doit être accusée, au même titre que le règlement intérieur de l'entreprise.

3. Formation et sensibilisation des collaborateurs

Dans un contexte où l'exposition au risque de corruption est relativement faible, Younited a mis en place une formation annuelle obligatoire destinée à l'ensemble des collaborateurs et aux fonctions à risques en France et dans ses succursales. Cette formation est validée par un questionnaire de connaissances et couvre des sujets clés tels que :

- L'éthique et la conformité,
- La lutte contre la corruption,
- Les comportements attendus en matière de transparence et d'intégrité,
- Les mécanismes de signalement des comportements suspects.

% de personnes éligibles à la formation contre le risque de corruption (Effectifs ; fin de période de Reporting) :

Indicateurs	Nombre	% par rapport à l'effectif
Effectifs totaux	487	100%
Personnes éligibles à la formation	62	12,7%

% des fonctions à risques couvertes par la formation contre le risque de corruption (Effectifs ; fin de période de Reporting) :

Fonction à Risque	Nombre total de collaborateurs à risque	Nombre de collaborateurs à risques formés	% de formés
Finance	41	39	95%
Partenariats	21	19	90,4%
Total	62	58	93,5%

% des personnes à risque qui ont réussi la formation contre le risque de corruption (Effectifs ; fin de période de Reporting) :

Indicateurs	Nombre	% de réussite
Personnes ayant réussi la formation	58	95%
Personnes KO sur la formation dont :	4	90,4%
- Echec au test	1	1,6%
- Absence pour congés maternité	3	4,8%
Total	62	93,5%

Les membres des organes de direction suivent également cette formation dans le but de promouvoir une culture de conformité au sein de l'organisation. Les taux de complétion et de réussite sont rapportés chaque année au Directoire et au Comité des Risques de Younited.

En ce qui concerne les organes d'administration et de surveillance, étant un établissement bancaire régulé, Younited impose des exigences strictes aux membres de ces organes pour garantir leur capacité à comprendre et à gérer les risques liés à la conformité et à l'éthique. À cette fin, ils participent à des sessions de sensibilisation animées par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, couvrant un large éventail de sujets en lien avec la conformité et la gestion des risques, bien que la corruption ne soit pas spécifiquement abordée. L'objectif principal est de s'assurer que ces membres, en tant qu'acteurs clés de la gouvernance, possèdent une compréhension approfondie des enjeux éthiques et des obligations réglementaires, afin de pouvoir assumer pleinement leurs responsabilités et prendre des décisions éclairées dans le cadre de la gestion de l'entreprise.

4. Renforcement des outils de gestion des fraudes

Younited a amélioré son outil de collecte des incidents opérationnels (via Jira) pour inclure les fraudes internes et externes. Cette amélioration permet de renforcer la gestion des fraudes identifiées en imposant une collecte détaillée des informations pour chaque cas remonté au département ERM (Enterprise Risk Management).

En parallèle, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour limiter la fraude interne, notamment en ce qui concerne l'exfiltration de données confidentielles :

- Déploiement progressif, en 2024, d'une solution de prévention des fuites de données (Data Leak Prevention, DLP) permettant d'identifier toute fuite éventuelle liée à la classification des documents internes.
- Mise en place de technologies de watermarking sur les documents clients, marqués du numéro de contrat Younited. Cette mesure empêche toute réutilisation frauduleuse auprès d'autres organismes ou par des employés malveillants.

5. Mise à jour du dispositif de suivi des risques

Fin Q4 2024, Younited a mis à jour son dispositif de limites dans le cadre de l'actualisation de son plan préventif de rétablissement. Désormais, les indicateurs suivis sont alignés avec les exigences de l'EBA (Autorité Bancaire Européenne), en particulier ceux liés aux métriques suivantes :

- Au suivi des prêts non performants (NPLs),
- Au coût du risque

4.3.6 G1-4 : Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin

Indicateurs

Pour l'année 2024, Younited n'a fait l'objet d'aucune condamnation ni d'amende liée à des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption ou à des actes de corruption. Aucune mesure corrective n'a été nécessaire concernant le non-respect des procédures ou des normes en matière de lutte contre la corruption, puisque aucune violation de ces procédures n'a été constatée durant cette période.

Pour l'année 2024, Younited n'a enregistré aucun cas avéré ou soupçonné de corruption ou de versement de pots-de-vin. Aucune sanction disciplinaire n'a été appliquée et aucun renvoi de collaborateurs n'a eu lieu pour des faits liés à de la corruption ou à des pots-de-vin. De plus, aucun contrat n'a été résilié ou non renouvelé en raison d'infractions liées à la corruption. Aucun cas n'a non plus donné lieu à des procédures judiciaires publiques, que ce soit contre l'entreprise ou ses collaborateurs, pour des faits de corruption ou de versement de pots-de-vin durant la période de référence. Enfin, aucun acteur de la chaîne de valeur de l'entreprise n'a été impliqué dans des cas de corruption ou de pots-de-vin où l'entreprise ou ses salariés auraient été directement concernés.

Métriques attendus	Quantité
Nombre de condamnations et le montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0
Toute mesure prise pour remédier au non-respect des procédures et des normes en matière de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0
Nombre total et la nature des cas avérés de corruption ou de versement de pots-de-vin	0
Nombre de cas avérés ayant entraîné le renvoi ou la sanction de travailleurs pour corruption ou versement de pots-de-vin	0
Nombre de cas avérés de contrats ayant été résiliés ou n'ayant pas été renouvelés avec des partenaires commerciaux en raison d'infractions liées à de la corruption ou au versement de pots-de-vin	0
Nombre de procédures ouvertes au cours des années précédentes et dont l'issue n'a été connue que lors de la période de référence visée.	0
Nombre de procédures ouvertes dans lesquelles sont impliqués des acteurs intervenant dans la chaîne de valeur de l'entreprise sont communiqués uniquement lorsque l'entreprise ou ses salariés sont directement impliqués	0

Cibles

Younited va progressivement renforcer son processus d'identification des suspicions de fraude tout au long de l'année 2025, en mettant en place des mesures spécifiques pour détecter et prévenir toute activité frauduleuse. En parallèle, l'utilisation de la Data Loss Prevention (DLP) sera généralisée et rendue obligatoire pour tous les employés afin de protéger les données sensibles contre tout risque de fuite ou d'accès non autorisé.

En outre, Younited va intensifier son dispositif de surveillance des activités suspectes grâce au déploiement d'un système de gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM) ainsi qu'un Centre Opérationnel de Sécurité (SOC) managé. Ces outils permettront une détection et une réaction en temps réel face à toute menace potentielle.

Enfin, un projet est également en cours pour refondre les droits d'accès au CRM, visant à réduire les accès aux données sensibles et à garantir que seuls les employés autorisés puissent consulter et manipuler ces informations critiques. Ce projet sera réalisé durant l'année 2025 pour améliorer la sécurité des données au sein de l'entreprise.

4.3.7 Enjeux sectoriels économiques

4.3.7.1 Crise économique

Politiques

Younited intègre la possibilité d'une crise économique dans l'ensemble de sa documentation liée à la gestion des risques, en s'appuyant sur des politiques structurées et des mécanismes de contrôle rigoureux. Deux éléments clés encadrent ce Framework. Il s'agit de l'Enterprise Risk Management (ERM) et de la cartographie des risques (Risk Mapping).

Actions et ressources

1. Enterprise Risk Management (ERM)

L'Enterprise Risk Management constitue le cadre de référence de Younited en matière de gestion des risques. Son principal objectif est de définir l'approche adoptée pour identifier, évaluer, atténuer, surveiller et reporter les risques auxquels l'entreprise est exposée. Ce document stratégique décrit également la gouvernance mise en place pour encadrer ces risques ainsi que l'appétit au risque défini par Younited. En tant que socle fondamental des activités de gestion des risques, l'ERM guide toutes les décisions et actions prises en la matière.

La robustesse du cadre ERM repose sur un dispositif d'audit et d'évaluation structuré en trois lignes de défense, garantissant une supervision rigoureuse :

- **La revue interne** (deuxième ligne de défense) : La fonction de Contrôle Interne, en collaboration avec le département des Risques, assure une surveillance continue des activités à travers des contrôles permanents sur les différentes lignes de métier. Cette supervision vise à s'assurer que les risques sont correctement identifiés et maîtrisés.
- **La revue externe** (troisième ligne de défense) : Un auditeur externe indépendant réalise des contrôles périodiques afin de vérifier la mise en œuvre systématique des réponses aux risques, l'adhésion aux procédures établies et l'efficacité des dispositifs de contrôle.

Cette politique s'applique de manière uniforme à l'ensemble des branches et activités de Younited, garantissant ainsi une approche cohérente et harmonisée de la gestion des risques.

2. Cartographie des Risques (Risk Mapping)

En complément du cadre ERM, Younited a mis en place une cartographie des risques permettant de prioriser l'ensemble des risques auxquels l'entreprise pourrait être confrontée. Ce document de référence classe les risques en fonction de divers critères et fournit une vision structurée des menaces pesant sur l'activité.

S'agissant des risques liés à la conjoncture économique, plusieurs éléments sont identifiés et analysés avec précision :

- La volatilité des taux d'intérêt et son impact sur le coût du refinancement et la rentabilité.
- La solvabilité des clients, qui peut être affectée par un ralentissement économique, influençant ainsi les performances de Younited.
- Le risque de calibration inadaptée, lorsque les modèles de risque ne prennent pas pleinement en compte les conditions macroéconomiques évolutives.

Grâce à cette cartographie, Younited anticipe les scénarios défavorables et adapte en conséquence ses stratégies de gestion des risques, consolidant ainsi sa résilience face aux incertitudes économiques.

Indicateurs

Afin d'anticiper toute crise économique éventuelle et d'assurer une gestion efficace des besoins de financement et de liquidité, Younited suit de près plusieurs ratios financiers clés.

En 2024, le Ratio de Financement Stable Net (NSFR) s'établit à **163 %**, garantissant une structure de financement solide et durable. Le Ratio de Liquidité (LCR) atteint un niveau exceptionnel de **4106 %**, attestant d'une capacité élevée à faire face à des tensions de liquidité à court terme. Par ailleurs, le Ratio Total de Fonds Propres (TCR) s'élève à **16,4 %**, dépassant ainsi le minimum réglementaire fixé à **15 %**, ce qui reflète une assise financière robuste. Enfin, le Ratio de Levier (LR) est de **11,4 %**, confirmant un niveau de fonds propres suffisant pour absorber d'éventuels chocs économiques.

Le suivi rigoureux de ces indicateurs permet à Younited d'optimiser la gestion de ses ressources financières et de renforcer sa résilience face aux fluctuations du marché.

Objectifs

À ce jour, Younited ne dispose pas d'objectifs chiffrés spécifiques concernant l'opportunité ou le risque qu'une éventuelle crise économique pourrait représenter. Toutefois, l'entreprise s'appuie sur un suivi rigoureux des indicateurs ALM présentés ci-dessus afin d'anticiper au mieux les fluctuations du marché, qu'elles soient à la hausse ou à la baisse. Ces indicateurs permettent d'évaluer en continu les impacts potentiels sur ses activités et ses besoins de financement, garantissant ainsi une gestion proactive de la liquidité et des risques financiers, et renforçant la résilience du groupe face aux incertitudes économiques.

4.3.7.2 Contribution à l'économie

Politiques

Younited ne dispose pas d'une politique à proprement parler sur sa contribution à la vie économique dans la mesure où cet enjeu est particulièrement transverse. Le sujet est en revanche abordé indirectement sous divers angles au sein de politiques spécifiques visant à faire de Younited un acteur responsable et contribuant pleinement à la vie économique des pays où l'entreprise est présente. Parmi ces différentes politiques, citons notamment :

Les politiques visant une exemplarité des comportements en interne :

- **Le code de conduite**, qui définit les règles de conduite professionnelle basées sur les valeurs et engagements de Younited afin de promouvoir l'intégrité des comportements individuels et collectifs. Ce Code est applicable à l'ensemble des Collaborateurs permanents ou temporaires, en France et à l'étranger.
- **La politique contre le blanchiment d'argent**, qui spécifie les mesures prises par Younited pour empêcher l'utilisation directe ou indirecte de ses produits financiers par des personnes ou entités impliquées dans la criminalité financière.
- **La politique de cadeaux et invitations** qui fixe les limites et les règles à respecter en la matière afin d'éviter toute compromission de l'impartialité et de l'intégrité d'une personne ou d'une entité de l'entreprise.

- [La politique de gestion des conflits d'intérêts](#), qui présente le dispositif relatif à la détection et à la gestion des conflits d'intérêts au sein de Younited et ses succursales.

Les politiques encourageant la promotion de relations commerciales responsables et locales :

- [La politique d'achats responsables](#), qui oriente les décisionnaires dans leur choix d'un fournisseur en les encourageant à considérer les acteurs locaux et responsables. Afin de pleinement répondre aux exigences de la CSRD en matière de gestion des relations avec les fournisseurs de Younited, la politique d'achats responsables de Younited sera renforcée courant 2025. Cette revue aura pour but de détailler certains éléments comme les risques que Younited encourt au niveau de sa chaîne d'approvisionnement et des incidences sur ses questions de durabilité et la manière dont l'entreprise tient compte, le cas échéant, de critères sociaux et environnementaux pour sélectionner ses fournisseurs.

Les politiques assurant transparence et sécurité pour le consommateur final :

- [La politique de protection de la clientèle](#), illustrant la volonté de Younited de veiller à la loyauté de ses pratiques en prenant en compte les intérêts de ses clients, dans ses décisions opérationnelles, stratégiques et commerciales notamment, et qui établit à cet effet des processus, systèmes et contrôles appropriés à cet objectif. Ces préoccupations s'illustrent notamment dans les produits distribués et la focalisation de l'offre de crédit de l'entreprise sur des produits simples, lisibles et non-renouvelables.
- [La politique d'exclusion sectorielle](#), qui exclue des secteurs ou type d'activités qui, pour des raisons morales ou éthiques, sont sujettes à controverse. Concernant la protection du consommateur final, les exclusions sectorielles concernent des secteurs particulièrement risqués pour le consommateur final, notamment les jeux d'argent, le tabac & produits associés ou encore la pornographie. En complément, Younited applique un principe de vigilance pour certains secteurs présentant des risques d'emprise, notamment les activités liées aux réseaux sociaux ou les activités liées aux services de psychisme, voyance et activités liées.

Actions et ressources

Younited contribue à la vitalité économique à travers des actions multiples, incluant des solutions de crédit en au service de l'inclusion financière, des relations d'affaires constructives ou encore une approche de réflexion collaborative sectorielle :

1. Actions relatives à l'inclusion financière du client final

Comme mentionné dans la partie 1.4. Chaîne de valeur, les canaux de distribution numériques et les partenariats stratégiques permettent à Younited de rendre ses offres accessibles à une large population tout en favorisant l'inclusion financière. En tant qu'intermédiaire financier, l'entreprise joue un rôle essentiel en promouvant des pratiques de consommation responsables et en garantissant des prêts durables et éthiques, tout en limitant au maximum le risque de surendettement pour nos clients via une typologie de prêts à faible risque.

2. Actions relatives aux relations d'affaires

Younited met en œuvre des processus d'évaluation des nouveaux partenaires et produits, et dans ce cadre, s'engage à exclure de ses relations d'affaires les sociétés qui ne respectent pas les normes internationales

portant sur des principes éthiques et moraux. De nombreuses normes internationales relatives aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement ou à l'éthique des affaires définissent des droits minimaux et des principes fondamentaux : c'est notamment le cas de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, du Pacte de Nations Unies, des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et la déclaration de Rio sur l'environnement.

Les paiements des partenaires économiques de Younited, organisés deux fois par mois, respectent des échéances claires, avec des dispositions spécifiques pour les paiements urgents. La transmission d'un relevé détaillé après chaque campagne assure une communication transparente avec les filiales. Cette organisation garantit une gestion des paiements responsable, conforme et en adéquation avec les engagements de l'entreprise envers ses partenaires, quel que soit la nature du prestataire. Dès la réception des factures, qu'elles soient payables à 30, 60 jours ou autre, ces dernières sont tout de suite enregistrées dans la prochaine campagne de paiement. Afin de répondre pleinement aux exigences de Reporting quantitatifs de la CSRD, Younited produira dès 2025 les différents KPIs de délais de paiement exigés par la directive européenne.

3. Actions en matière de réflexion sur la durabilité du secteur financier :

Younited joue un rôle actif dans des réflexions sectorielles en collaborant avec des associations telles que l'Association des Sociétés Financières et l'European Fintech Association, contribuant ainsi à promouvoir des pratiques responsables et à soutenir l'inclusion financière. Cette implication témoigne de l'engagement de Younited envers des défis économiques et réglementaires cruciaux, renforçant ainsi sa contribution à l'économie dans son ensemble.

Indicateurs

- **Création d'une offre de produits favorisant l'inclusion financière :**
 - En 2024, Younited a octroyé 1 015 millions d'euros de crédits en France, Italie, Espagne et Portugal & Allemagne contribuant ainsi à l'accessibilité au financement pour un large public et soutenant l'économie locale de ces pays
- **Une exemplarité en matière de conduite des affaires :**
 - Aucun cas de corruption ni versement de pots-de-vin n'a été identifié ou signalé en 2024. De plus, aucune condamnation ni amende liée à des infractions aux réglementations anticorruption n'a été enregistrée
 - En France et dans les succursales, aucune procédure judiciaire relative à un retard de paiement de Younited n'a été déclarée en 2024
 - Aucun membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance de Younited n'a occupé, au cours des deux années précédant leur nomination, une fonction dans une administration publique ou un organisme de régulation susceptible de générer un conflit d'intérêt
 - Younited est activement engagé dans son secteur et faisait partie en 2024 de six associations professionnelles, contribuant ainsi aux réflexions stratégiques du marché

- **Un acteur engagé pour l'emploi et la formation**
 - Au 31 décembre 2024, l'entreprise comptait 487 collaborateurs répartis en France, Italie, Espagne, Portugal et Allemagne.
 - Younited investit dans la montée en compétences de ses équipes et privilégie une formation continue. En 2024, 3 369,5 heures de formation ont été dispensées, renforçant l'expertise et la qualification de ses collaborateurs.
 - Au-delà de l'emploi direct, Younited soutient également l'économie locale en collaborant avec 7 Prestataires de Services Externalisés Essentiels (PSEE) et 185 Intermédiaires en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP), générant ainsi un impact positif sur l'emploi indirect.

Objectifs

Younited ne dispose pas pour le moment d'objectif chiffré sur sa contribution à l'économie. Ces objectifs devront être fixés au cas par cas sur les différents chapitres concernés.

4.3.7.3 Contribution de refinancement

Politiques

Les variations des taux d'intérêt de refinancement représentent un enjeu stratégique pour Younited. Elles ont un impact direct sur le coût de financement de Younited et donc sa rentabilité. La gestion et le cadre de gouvernance de ce risque sont encadrés par la politique ALM de Younited.

Conformément aux exigences des autorités de supervision financière, telles que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) et la Banque Centrale Européenne (BCE), Younited a mis en place un dispositif de gestion des risques intégrant la veille de l'environnement économique. Ce dispositif permet de suivre les évolutions des taux d'intérêt et d'adopter des stratégies adaptées afin de limiter l'impact des fluctuations sur son modèle économique.

- **Un cadre de gouvernance structuré**

La surveillance et la gestion des risques liés aux conditions de refinancement reposent sur plusieurs instances et processus internes.

Le Comité des Risques constitue une instance clé de la gouvernance de Younited. Il se réunit trimestriellement pour suivre et évaluer les risques auxquels Younited est exposé (dont les risques financiers, liés aux taux de refinancement).

Le Comité ALM (Asset & Liability Management), qui regroupe les équipes Finance, Trésorerie et Risk Management assure un suivi détaillé de l'évolution des taux d'intérêt, de la liquidité et du coût de refinancement. Ce comité analyse l'impact des variations de taux sur la structure bilancielle et ajuste la stratégie de financement en conséquence.

Enfin, la supervision par le Conseil de Surveillance permet de garantir une vision stratégique et une prise de décision éclairée. Le Conseil de Surveillance est régulièrement informé des grandes orientations de gestion des risques par le biais de Reporting périodiques.

- [Un suivi en temps réel et des analyses avancées](#)

Younited met en place un suivi et des analyses avancées pour gérer les risques liés aux conditions de refinancement. L'entreprise a déployé un système de monitoring macroéconomique utilisant des outils avancés permettant d'analyser en temps réel l'évolution des indicateurs clés, tels que les taux directeurs des banques centrales, la courbe des taux, les spreads de crédit, l'inflation, et autres éléments déterminants.

Des stress tests et des simulations de scénarios sont également régulièrement effectués afin d'évaluer l'impact de différentes configurations de marché sur le coût du refinancement et la rentabilité. Ces simulations permettent d'anticiper d'éventuels chocs de taux et d'adapter en conséquence la structure de financement de l'entreprise.

Enfin, des tableaux de bord et un Reporting internes sont mis en place par l'équipe Risk et l'équipe ALM. Ces outils consolident les principales métriques de suivi du refinancement, notamment via le Pack ALM. Les données ainsi collectées sont partagées avec les comités décisionnels. Cela permet de guider les actions de couverture et d'adapter les stratégies financières en fonction de l'évolution des conditions économiques.

Actions et ressources

Pour renforcer sa résilience, Younited a déployé plusieurs mesures opérationnelles concrètes :

1. Renforcement du Monitoring et des Stress Tests

Younited a mis en place un système de surveillance en temps réel permettant de collecter et d'analyser des indicateurs clés (sensibilité du coût de financement, évolution du marché monétaire, etc.). Des stress tests, intégrant divers scénarios de hausse des taux sont menés régulièrement par les équipes Risk et aident à mesurer les impacts potentiels sur la rentabilité, la liquidité et ratios financiers de l'entreprise.

2. Diversification des sources de financement

Face à la volatilité des taux d'intérêt et aux incertitudes économiques, Younited a adopté une stratégie proactive pour diversifier ses sources de financement, réduisant ainsi son exposition aux fluctuations du marché et stabilisant ses coûts de refinancement.

3. Multiplicité des partenaires financiers

Pour limiter sa dépendance à un interlocuteur unique, Younited a élargi son réseau de partenaires en collaborant avec diverses institutions bancaires, investisseurs institutionnels et autres acteurs des marchés financiers. Cette diversification permet d'accéder à une gamme variée de conditions de financement et de sécuriser des liquidités complémentaires, réduisant ainsi les risques de concentration et de volatilité liés à une source unique.

Indicateurs

Younited pilote son refinancement via son comité ALM. De nombreux indicateurs de liquidité et de refinancement sont suivis mensuellement à travers le Pack AML, notamment :

Evolution du ratio NSFR sur 4 ans

2021	2022	2023	2024
129%	144%	163%	166%

Evolution du ratio LCR sur 4 ans

2021	2022	2023	2024
307%	331%	4 106%	3 242%

Le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) mesure le risque de liquidité à court terme sur une période de 30 jours, avec un seuil réglementaire fixé à 100 %. La forte hausse observée en 2023 résulte de l'ouverture d'un compte auprès de la Banque de France, permettant à Younited d'y placer une partie de ses dépôts.

Objectifs

En 2025, Younited ambitionne de diversifier davantage ses sources de financement auprès de ses déposants, en élargissant les maturités, les solutions proposées et les marchés géographiques ciblés. Parallèlement, l'entreprise cherche à explorer de nouvelles alternatives de financement au-delà des dépôts Retail, en s'ouvrant à d'autres canaux et investisseurs institutionnels.

4.3.7.4 Défaut d'un partenaire majeur

Politiques

La politique d'externalisation de Younited repose sur un cadre rigoureux d'identification et de gestion des prestataires de services externalisés essentiels (PSEE), en conformité avec les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne (EBA).

Actions et ressources

Younited a mis en place un cadre opérationnel structuré et multifacette afin d'assurer une gestion efficace de sa politique d'externalisation :

1. Dispositif d'évaluation et d'audit des PSEE

Younited applique un processus structuré d'évaluation et d'audit annuel des PSEE afin d'assurer leur conformité aux exigences réglementaires et leur contribution à la résilience de l'entreprise. Cette évaluation comprend la vérification de la présence d'un plan de continuité d'activité testé, garantissant une gestion anticipée et maîtrisée en cas de défaillance d'un prestataire critique. En parallèle, un contrôle rigoureux est mené pour s'assurer du respect des obligations de continuité et de résilience imposées par l'EBA, garantissant un niveau de sécurité et de fiabilité optimal pour les services externalisés essentiels.

2. Formalisation et déploiement d'un Plan préventif de rétablissement (PPR) et gestion des crises

En complément des dispositifs de suivi des prestataires, Younited a formalisé un plan préventif de rétablissement (PPR) destiné à encadrer les actions à entreprendre en cas de crise impactant un ou plusieurs prestataires critiques. Ce plan prévoit des mesures adaptées à divers scénarios, qu'il s'agisse d'une situation idiosyncratique affectant un prestataire unique ou d'un choc systémique touchant simultanément plusieurs acteurs clés. À titre d'exemple, la défaillance simultanée de deux partenaires bancaires majeurs pourrait provoquer un choc de liquidité nécessitant une intervention rapide pour préserver les indicateurs réglementaires et assurer la stabilité financière de l'entreprise. Le PPR fait l'objet d'une mise à jour biennale et est soumis à l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin d'en garantir l'efficacité et l'adéquation aux enjeux évolutifs du secteur.

Indicateurs

Au 31 décembre 2024, 100 % des PSEE ont été audités et disposent d'un plan de continuité à jour et testé, garantissant ainsi une conformité totale. Par ailleurs, le Plan Préventif de Rétablissement, mis à jour tous les deux ans, a fait l'objet de sa dernière révision en décembre 2024, assurant son alignement avec les exigences en vigueur et les meilleures pratiques en matière de gestion des risques.

Objectifs

Younited ne fixe pas d'objectifs spécifiques sur ce sujet, mais s'engage à garantir que tous ses prestataires de services externalisés essentiels (PSEE) disposent d'un plan de sortie formalisé, conforme aux exigences de l'EBA. Pour maintenir un haut niveau de contrôle et d'anticipation, un audit annuel est systématiquement réalisé afin de vérifier l'actualisation de ces plans. De plus, le plan préventif de rétablissement (PPR) est mis à jour tous les deux ans et soumis à la validation de l'ACPR. Ce plan intègre des scénarios d'envergure systémique et prévoit des mesures spécifiques visant à préserver les indicateurs réglementaires en cas de crise majeure.

4.3.8 Enjeux sectoriels technologiques

4.3.8.1 Continuité d'activité

Politiques

Younited s'appuie sur un Plan de Continuité d'Activité (PCA) couvrant un large périmètre de risques majeurs, incluant la défaillance de partenaires essentiels, l'indisponibilité des locaux ainsi que les interruptions d'activité liées à des incidents cyber tels que des attaques ou des pannes informatiques. Ce dispositif, piloté par le département Enterprise Risk Management et validé par le Chief Risk Officer, vise à garantir la résilience des opérations face aux événements susceptibles de perturber l'activité de l'entreprise.

Actions et ressources

Younited a mis en place un cadre opérationnel structuré et multifacette afin d'assurer une gestion efficace de son processus de continuité d'activité :

1. Prévention et maintien de la Continuité d'Activité

L'un des principes fondamentaux du PCA est de prévenir et de limiter toute interruption de service, qu'elle soit causée par des partenaires externes ou par des événements internes à Younited. Pour assurer cette continuité, Younited s'appuie notamment sur une organisation optimisée permettant le télétravail généralisé de l'ensemble des collaborateurs, un dispositif en place depuis 2019. De plus, des plans de reprise adaptés et régulièrement testés sont mis en œuvre afin de s'assurer que la durée maximale d'interruption tolérée par Younited n'est jamais dépassée.

2. Renforcement de la sécurité et alignement aux exigences réglementaires

Dans un contexte où les menaces informatiques sont en constante évolution, Younited a récemment intégré des exigences de disponibilité renforcées dans ses contrats avec ses partenaires, en conformité avec les obligations du règlement DORA. Parallèlement, un plan d'urgence cyber a été mis en place afin d'accroître la résilience interne et de garantir une réponse efficace face aux attaques et incidents techniques.

3. Mise en œuvre opérationnelle et tests de résilience

Pour assurer l'efficacité et l'application concrète de son PCA, Younited déploie plusieurs actions structurantes. Un suivi rigoureux est réalisé auprès des partenaires critiques, incluant la collecte annuelle de leurs PCA mis à jour ainsi que des procès-verbaux de tests associés. Ce dispositif est complété par une vérification mensuelle des SLA et des KPI de performance, assurée par le département Tech afin de garantir le respect des engagements contractuels.

En cas de crise, Younited est capable de basculer immédiatement en mode télétravail généralisé, un dispositif déjà opérationnel pour l'ensemble des collaborateurs depuis 2019. Cette flexibilité permet de maintenir les activités en cas d'indisponibilité des locaux ou d'incident interne affectant la continuité des opérations.

Afin de tester la robustesse de son infrastructure IT, Younited réalise des tests annuels de reprise d'activité informatique, au cours desquels la restauration de données et le redémarrage d'applicatifs critiques sont évalués. Les résultats obtenus sont intégrés dans le PV de test du PCA et servent à identifier des axes d'amélioration et à valider les processus de reprise.

La résilience face aux menaces cyber est également testée régulièrement à travers des simulations grandeur nature impliquant les équipes techniques et métiers. Ces exercices permettent d'évaluer la coordination organisationnelle en situation de crise, de tester l'efficacité des mécanismes de communication et d'escalade décisionnelle, ainsi que de renforcer les plans de remédiation.

Indicateurs

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des tests de reprise de données et des tests applicatifs prévus dans le cadre du plan de continuité d'activité ont été réalisés avec succès. Par ailleurs, le suivi mensuel des SLA des partenaires critiques n'a révélé qu'une seule violation en mars 2024, résultant d'un incident survenu chez l'un de ces partenaires. Enfin, à cette même date, 100 % des collaborateurs ont la capacité de télétravailler en cas de crise.

Objectifs

Younited ne dispose pas d'objectifs spécifiques sur ce sujet. Cependant, l'entreprise veille à garantir une maîtrise rigoureuse de la continuité de ses activités. L'entreprise s'assure qu'aucun dépassement de la durée d'interruption maximale tolérée ne survienne, que ce soit en raison d'une défaillance d'un partenaire critique ou d'un incident interne. Tous les partenaires stratégiques disposent d'un plan de continuité jugé conforme et régulièrement mis à jour, assurant ainsi une résilience optimale face aux imprévus. Afin d'améliorer en permanence les dispositifs en place, des tests annuels systématiques de reprise d'activité informatique et de gestion de crise cyber sont menés. De plus, les exigences du règlement DORA ont été intégrées de manière généralisée dans tous les contrats conclus avec les partenaires majeurs, renforçant ainsi la robustesse globale de l'organisation.

4.3.8.2 Développement / Accélération de technologie de rupture

Politiques

En 2024, Younited a poursuivi son engagement en faveur de l'innovation technologique en accélérant le développement de solutions basées sur l'intelligence artificielle et l'Open Banking. L'un des axes prioritaires a été l'intégration de modèles d'intelligence artificielle avancés, visant à affiner l'évaluation du risque de crédit tout en garantissant une sélection plus sûre et plus efficace des profils emprunteurs. Grâce à une exploitation approfondie des données bancaires ouvertes, ces modèles permettent d'identifier avec davantage de précision la solvabilité des clients, réduisant ainsi le risque de défaut tout en optimisant les taux d'acceptation des demandes légitimes.

Cette approche contribue également à renforcer la confiance des clients, qui bénéficient d'un processus plus transparent, rapide et fiable. En minimisant les erreurs de classification et en assurant des décisions de crédit plus justes, Younited favorise une expérience utilisateur améliorée et une meilleure accessibilité au financement. Par ailleurs, l'intégration de ces technologies avancées joue un rôle clé dans la réduction des cyber risques, en identifiant plus efficacement les tentatives de fraude et en sécurisant les transactions grâce à des algorithmes de détection renforcés.

En parallèle, des outils de Machine Learning ont été déployés pour renforcer la lutte contre la fraude, en détectant de manière proactive les comportements suspects et en améliorant la fiabilité des contrôles internes. Cette approche a permis une réduction des erreurs de classification des dossiers et une amélioration du taux de détection des tentatives de fraude, garantissant ainsi une meilleure sécurité des processus de financement.

L'intégration de technologies de rupture représente une opportunité majeure pour Younited, mais nécessite une approche rigoureuse et encadrée afin d'en maîtriser les risques. Grâce à un dispositif de pilotage structuré, combinant gouvernance stratégique, conformité réglementaire et méthodologies d'expérimentation avancées, l'entreprise parvient à allier innovation et sécurité. En développant ces services complémentaires par le biais de technologie de rupture, Younited renforce sa proposition de valeur et cherche à construire un écosystème financier plus complet et plus inclusif pour ses clients.

Indicateurs

Younited ne dispose pas de métriques spécifiques sur ce sujet.

Objectifs

Les investissements de Younited dans le développement de ses technologies de rupture sont détaillés dans la feuille de route 2025 élaborée par l'équipe Produit.

4.3.8.3 Cybersécurité

Politiques

Younited accorde une importance primordiale à la cybersécurité dans le cadre de ses activités en tant que plateforme SaaS et leader européen du crédit à la consommation. Pour garantir un niveau de sécurité optimal, l'entreprise a mis en place un ensemble de politiques de sécurité, régulièrement réévaluées tous les deux ans par le CISO et validées par le CTO. Chacune de ces politiques intègre une matrice RACI définissant clairement les rôles et responsabilités des différents acteurs et équipes concernés.

La politique de sécurité des systèmes d'information (ISSP) établit les standards minimaux, les lignes directrices et les contrôles nécessaires pour protéger les systèmes d'information de Younited, assurant ainsi la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données. La gestion des identités et des accès repose sur une politique dédiée garantissant que seules les personnes autorisées peuvent accéder aux ressources adéquates. De plus, la politique d'authentification des utilisateurs fixe les exigences de sécurité liées à l'identification et l'accès aux systèmes de l'entreprise.

Afin de limiter les risques d'accès non autorisé, une politique de revue des accès est mise en place pour s'assurer que les droits d'accès aux systèmes d'information restent appropriés. Par ailleurs, la classification des données est encadrée par une politique spécifique qui établit différents niveaux de sensibilité afin d'en assurer la protection. En matière de sécurité applicative, la politique de tests d'intrusion (Pentest) définit les exigences relatives aux évaluations de sécurité des applications développées par Younited. Enfin, la procédure de gestion de crise cyber décrit les actions à mener en cas d'incident, couvrant les étapes de détection, de réponse et de communication.

Ces politiques illustrent l'engagement de Younited à sécuriser ses systèmes d'information et à assurer sa résilience face aux menaces cyber.

Actions et ressources

Younited gère le risque cyber en suivant le modèle des trois lignes de défense, qui implique une collaboration entre les équipes techniques, la fonction risques, et un contrôle externe régulier. Dans cette optique, Younited a mis en place plusieurs initiatives majeures pour réduire le risque cyber, dont voici les principales :

1. Mise en place d'un IAM centralisé

Younited a déployé un système de gestion des identités et des accès (IAM) centralisé. Ce système a pour objectifs d'améliorer la sécurité globale en appliquant le principe du moindre privilège, en veillant à ce que

chaque utilisateur n'ait que les accès nécessaires à ses fonctions. L'IAM centralisé permet également de répondre aux exigences de conformité en automatisant les processus de re-certification des accès, garantissant ainsi une gestion efficace et régulière des droits d'accès des utilisateurs. En outre, cette initiative vise à accroître l'efficacité opérationnelle, notamment en simplifiant et en automatisant les processus d'attribution et de suppression des accès, réduisant ainsi les risques liés aux erreurs humaines et aux accès non autorisés.

2. Mise en place d'un EDR

Younited a déployé une solution de détection et de réponse sur les endpoints detection and response (EDR) sur l'ensemble de ses ordinateurs portables. Cette solution a pour but de protéger les appareils contre les menaces qui pourraient se manifester au niveau local, en détectant et neutralisant les attaques avant qu'elles n'aient un impact majeur. Le projet EDR permet également d'investiguer sur les incidents survenus sur les laptops, qu'il s'agisse de lever des doutes sur une activité suspecte ou de mener une analyse approfondie de la cause d'un incident cyber, afin de comprendre son origine et mettre en place les actions correctives nécessaires pour prévenir de futures attaques.

3. Protection contre les malwares

Parmi les mesures essentielles couvertes par la politique « Run Security Policy », la protection contre les malwares (comme les virus, les ransomwares, etc.) y occupe une place centrale afin d'empêcher l'intrusion de logiciels malveillants dans les systèmes. Ces mesures incluent également la gestion des logs, c'est-à-dire la collecte et l'analyse des journaux d'événements des systèmes pour détecter toute activité suspecte. La sécurité en télétravail, une priorité dans le contexte actuel, est aussi un axe majeur de la politique, garantissant que les collaborateurs travaillant à distance respectent les mêmes standards de sécurité que ceux en bureau.

4. Mise à jour régulière des systèmes et outils

Younited veille à ce que tous les systèmes soient régulièrement mis à jour, pour réduire les risques liés aux vulnérabilités qui pourraient être exploitées par des cyberattaquants. La politique de sécurité inclut aussi des mesures spécifiques concernant les prestataires externes, garantissant que tous les partenaires de l'entreprise respectent des normes de sécurité strictes pour éviter toute vulnérabilité extérieure. Enfin, des bonnes pratiques sont précisées concernant la production de données, les processus d'escalade en cas d'incidents, ainsi que des recommandations sur la gestion des sauvegardes, un aspect crucial pour la récupération des données en cas de sinistre.

5. Conduite d'audits IT et de sécurité

Dans un souci constant de réduire les risques liés à la cybersécurité, Younited effectue des audits réguliers de ses systèmes de sécurité. L'un des audits marquants est l'audit ISAE 3402, réalisé en 2024. Cet audit est particulièrement axé sur les aspects techniques essentiels tels que la gestion des identités et des accès, la gestion de la plateforme (qui inclut la maintenance et la sécurité des systèmes), la gestion des incidents d'exploitation, et la gouvernance globale du système d'information (SI), garantissant ainsi une évaluation complète des risques et des processus de sécurité.

En cas de cyber-attaque, Younited a mis en place une procédure d'incident dédiée. Cette procédure détaille les étapes à suivre pour détecter l'incident, activer les mesures de gouvernance appropriées, prioriser les actions à entreprendre, et définir la stratégie de communication, aussi bien en interne (auprès des équipes) qu'en externe (vers les parties prenantes comme les clients ou les régulateurs). Cette approche assure une réponse rapide, cohérente et efficace face à toute attaque ou crise.

Afin de renforcer sa défense face aux cybermenaces, Younited a souscrit à un abonnement au CERT (Computer Emergency Response Team), une organisation spécialisée dans la gestion des incidents de sécurité informatique. Le CERT apporte un soutien technique précieux lors de crises cyber, en fournissant une expertise spécialisée et des ressources supplémentaires pour renforcer la sécurité des opérations et protéger les données sensibles.

6. Mise en conformité réglementaire

Younited veille à être pleinement conforme aux réglementations en vigueur, telles que le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Ce règlement vise à protéger les données personnelles des individus et réduire les risques cyber associés à leur gestion. En outre, l'entreprise est en cours de mise en œuvre de la réglementation DORA (Digital Operational Resilience Act), adoptée par l'Union Européenne en décembre 2022. Cette réglementation vise à renforcer la résilience numérique des acteurs financiers, comme Younited, face aux risques de cyberattaques et aux défis liés à la numérisation.

7. Dispense de formations obligatoires pour tous les collaborateurs

Chaque année, Younited met en place une formation obligatoire en cybersécurité à destination de l'ensemble de ses collaborateurs, quel que soit leur pays d'implantation ou leur fonction au sein de l'entreprise. Cette formation est intégrée au plan de formation annuel et constitue un pilier essentiel de la stratégie de sensibilisation et de prévention des risques cyber. L'objectif principal est de renforcer la vigilance des équipes face aux menaces numériques croissantes, telles que le phishing, les ransomwares ou encore les intrusions malveillantes. Le programme aborde des thématiques variées, allant des bonnes pratiques en matière de protection des données à la gestion des mots de passe, en passant par la reconnaissance des tentatives d'attaques et la réaction en cas d'incident de sécurité.

La formation est dispensée via des modules interactifs, combinant supports pédagogiques, mises en situation pratiques, exercices de simulation et quiz d'évaluation afin d'assurer une assimilation efficace des connaissances. Elle est suivie d'une validation, attestant que chaque collaborateur maîtrise les principes fondamentaux de la cybersécurité et peut adopter les bons réflexes au quotidien.

Le suivi de la participation est rigoureusement contrôlé, et des rappels sont adressés aux collaborateurs n'ayant pas encore complété la formation afin d'atteindre un taux de couverture maximal. En complément, des sessions de récapitulatif et de mise à jour peuvent être organisées en fonction de l'évolution des menaces et des nouvelles exigences réglementaires.

En intégrant cette formation dans son dispositif global de gestion des risques, Younited démontre son engagement en faveur d'une culture de la cybersécurité robuste, garantissant ainsi une protection renforcée de ses systèmes d'information et des données sensibles de ses clients et partenaires.

Indicateurs

Nombre de collaborateurs ayant suivi la formation Cybersécurité en 2024 (Effectifs ; fin de période de Reporting)

	Nbre total de collaborateurs	Nombre de collaborateurs ayant suivi la formation (Valeur absolue)	En %
France	322	300	93,31 %
Espagne	57	57	100%
Portugal	28	28	100%
Italie	69	69	100%
Total	487	454	93,4%

Objectifs

En 2025, Younited se concentre principalement sur la réduction du risque de fuite de données et sur l'amélioration des outils déjà en place.

4.3.9 Enjeux sectoriels réglementaires

4.3.9.1 Evolutions règlementaires et protection du client final

Politiques

Dans le cadre de son engagement pour la protection des consommateurs, Younited, en tant qu'établissement de crédit spécialisé, met en place des politiques et des processus visant à garantir la transparence, l'équité et la sécurité de ses services. Sa Politique de Protection des Intérêts de la Clientèle (PIC) établit un programme structuré permettant d'identifier, d'atténuer et de gérer les risques pouvant affecter ses clients. Cette politique comprend des contrôles rigoureux pour protéger les droits des consommateurs, avec une attention particulière portée à la clarté, à la simplicité et à l'impossibilité de renouveler les produits de crédit, ainsi qu'à la prévention du surendettement. Par ailleurs, Younited met également en œuvre une Politique d'Exclusion Sectorielle, disponible publiquement sur son site internet, qui exclut certains secteurs à risque, tels que le tabac, les jeux d'argent et d'autres activités sensibles, afin de protéger les consommateurs contre des pratiques potentiellement nuisibles.

Actions et ressources

Afin de s'adapter à une réglementation en constante évolution, Younited a mis en place un dispositif de veille réglementaire et de Reporting garantissant la conformité de ses pratiques aux exigences nationales, européennes et sectorielles. Ce dispositif assure une surveillance continue des risques réglementaires, en particulier ceux liés à la protection des données personnelles, à la lutte contre le crime financier et aux risques juridiques.

Dans cette optique, Younited applique un suivi rigoureux de ses produits et services, veillant à ce que les décisions opérationnelles, stratégiques et commerciales intègrent les intérêts des clients tout en respectant des standards éthiques élevés. En 2024 et 2025, l'entreprise renforce ces engagements à travers plusieurs initiatives clés :

- Harmonisation de la gestion des réclamations, pour garantir un traitement plus efficace et équitable des demandes clients.
- Mise en place d'une procédure dédiée à la transparence, couvrant notamment les obligations d'information contractuelle et précontractuelle.
- Renforcement du suivi des indicateurs de performance clés (KPIs) sur la gestion des réclamations et l'accompagnement des clients en situation de fragilité financière.

Grâce à ces mesures, Younited vise non seulement à assurer sa conformité réglementaire, mais aussi à renforcer la confiance de ses clients en instaurant une gestion des risques transparente et responsable.

Indicateurs

En 2024, la succursale italienne de Younited S.A. a été sanctionnée par la Banque d'Italie pour des carences dans l'organisation et dans les contrôles en matière de transparence au sens du Texte unique des lois en matière bancaire et de crédit, le « Testo unico delle leggi in materia bancaria e creditizia » (TUB). Cette amende, d'un montant de 30,000€, est la plus faible qui puisse être prononcée pour ce type d'infraction. L'entreprise a pris des mesures immédiates pour corriger les défauts identifiés, et la remédiation a été intégralement finalisée dans les délais impartis. Depuis lors, tous les ajustements nécessaires ont été réalisés, permettant à Younited S.A. de garantir désormais sa conformité avec les exigences légales et de maintenir la transparence vis-à-vis de ses clients. Aucun manquement similaire n'est attendu à l'avenir.

Concernant les évolutions réglementaires, la mise en place de métriques spécifiques pour la veille réglementaire et la gestion du risque de non-conformité présente plusieurs défis. En premier lieu, la nature dynamique des exigences réglementaires, qui peuvent évoluer rapidement et de manière imprévisible, rend difficile la création d'indicateurs statiques pertinents. De plus, la conformité ne se limite pas à des actions facilement mesurables, mais implique une gestion complexe de processus, d'interprétations juridiques et de pratiques internes qui varient selon le contexte. En outre, les risques liés aux évolutions réglementaires sont souvent multidimensionnels et difficiles à quantifier de manière précise. Ils dépendent de facteurs externes, tels que des changements législatifs ou des décisions des régulateurs, mais aussi de facteurs internes, comme les évolutions des produits ou activités. Par conséquent, bien que des efforts constants soient déployés pour anticiper et atténuer ces risques, la mise en place d'indicateurs chiffrés fiables reste un défi complexe, nécessitant une approche qualitative et une évaluation continue.

Objectifs

Concernant la protection du client final, Younited S.A. met notamment en place depuis 2024 un suivi des réclamations des clients et contreparties, afin de s'assurer que celles-ci sont traitées efficacement et dans le respect des délais réglementaires et internes. A date, ces données ne sont pas encore disponibles sur une base consolidée, et Younited S.A. va travailler sur sa capacité à reporter cet indicateur sur une base consolidée.

4.3.9.2 Financement d'activités controversées ou erreur de KYC

Politiques

Younited, en tant qu'établissement de crédit régulé, déploie des processus rigoureux visant à prévenir le financement d'activités controversées et à limiter les risques liés aux erreurs de connaissance des

contreparties, sources potentielles de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (BC-FT). Ces principes de mitigation sont définis dans la Politique LCB-FT du Groupe et traduits en procédures thématiques appliquées notamment dans ses succursales à l'étranger.

Actions et ressources

Le processus de Connaissance de la Clientèle dit Know Your Customer (KYC) garantit que toutes les relations d'affaires respectent les standards réglementaires en matière de LCB-FT et que le risque de financement de telles activités soit systématiquement évalué et atténué tout au long de la relation d'affaires. Younited travaille en permanence sur l'amélioration et l'optimisation de ses processus KYC, en particulier dans le cadre du financement de crédit. L'objectif est de disposer de processus solides, soutenus par des technologies avancées, afin de limiter la fraude identitaire et de renforcer la prévention contre le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Le dispositif de Connaissances des Contreparties, dit Know Your Partner (KYP) joue un rôle crucial dans ce processus en permettant une évaluation approfondie des tiers avec lesquels Younited interagit, y compris la surveillance continue des médias et des bases de données publiques afin de détecter toute information défavorable ou toute implication dans des pratiques de corruption, blanchiment d'argent, criminalité ou terrorisme. Ce dispositif, renforcé par un outil automatisé en 2024, assure que les contreparties, tels que les investisseurs et partenaires commerciaux de Younited, respectent les principes éthiques et de conformité de l'entreprise, ce qui permet de prévenir le financement d'activités illicites. Parallèlement, la politique d'exclusion sectorielle de Younited, qui inclut des secteurs à risque comme le tabac, les jeux d'argent et les activités liées au terrorisme, s'applique de manière stricte à toutes les activités et succursales de l'entreprise, renforçant ainsi la protection contre le financement d'activités controversées. Cet outil, en cours de déploiement dans l'ensemble du Groupe, permettra à terme de centraliser et harmoniser les pratiques au niveau du Groupe, tout en assurant un suivi de l'exhaustivité et de la qualité de la connaissance des contreparties de Younited.

Dans ce contexte, Younited met également en place une formation obligatoire annuelle pour l'ensemble des collaborateurs, en France et dans les succursales, qui couvre les principes fondamentaux du KYC et de la LCB-FT. Cette formation est validée par un questionnaire de connaissance et permet de sensibiliser l'ensemble des équipes aux risques associés, tout en garantissant leur compréhension des obligations réglementaires. Les membres des organes de direction participent à des sessions de sensibilisation spécifiques, afin d'assurer qu'ils disposent d'une connaissance approfondie des enjeux éthiques et des risques de conformité, et qu'ils soient en mesure de promouvoir une culture de transparence et d'intégrité au sein de l'organisation. Le taux de complétion et de réussite de ces formations est régulièrement reporté aux instances dirigeantes, garantissant ainsi une surveillance et un suivi de l'efficacité du programme.

Grâce à ce cadre de conformité robuste et à une approche par les risques, Younited se positionne pour prévenir les erreurs de KYC pouvant entraîner le financement d'activités illégales ou nuisibles, contribuant ainsi à maintenir l'intégrité de ses opérations et à respecter les normes élevées de transparence et d'éthique.

Indicateurs

Actuellement, il n'existe pas de métriques quantitatives formalisées pour suivre spécifiquement le risque de financement d'activités controversées ou les erreurs de KYC au sein de Younited S.A. Plusieurs facteurs

expliquent cette absence de suivi chiffré. Le suivi de ces risques implique une évaluation complexe, multifactorielle et souvent qualitative des activités et des transactions. Le financement d'activités controversées peut inclure un large éventail de critères qualitatifs et il est difficile de définir des métriques spécifiques à ce sujet.

Ces risques sont globalement gérés dans le cadre du dispositif de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) de Younited S.A. Ce dispositif inclut des contrôles rigoureux qui assurent le suivi des transactions et des relations clients sous l'angle de la conformité réglementaire. Les résultats de ces contrôles sont reportés de manière spécifique auprès des autorités de régulation, conformément aux exigences légales.

Il convient de noter qu'aucune amende ni sanction n'a été prononcée à ce jour à l'encontre de Younited S.A. pour des manquements relatifs au financement d'activités controversées ou aux erreurs de KYC.

Objectifs

Le suivi, bien qu'il ne repose pas encore sur des métriques chiffrées spécifiquement dédiées à ces aspects, reste néanmoins rigoureux et conforme aux exigences des régulateurs. Younited est pleinement engagé à développer ces métriques dans le cadre de sa politique de conformité, en fonction des attentes qui seront clarifiées dans le cadre du présent Reporting. Younited continue à accorder une attention particulière à ces sujets et mettra en place les indicateurs nécessaires dès que les exigences spécifiques seront mieux définies.

4.3.9.3 Non-conformité

Politiques

Face à une réglementation en constante évolution et des obligations strictes de Reporting aux niveaux européen, national et sectoriel, la Conformité Centrale de Younited a mis en place un dispositif de pilotage structuré pour assurer la conformité des activités de Younited aux exigences en vigueur.

En tant qu'établissement de crédit régulé, Younited est tenue de respecter des obligations de Reporting financier et extra-financier conformes aux normes européennes. La transparence et la conformité à ces obligations sont essentielles pour garantir la fiabilité et la sécurité de ses activités. Parmi les réglementations applicables, la directive sur le crédit à la consommation impose des obligations spécifiques en matière d'information et de transparence vis-à-vis des consommateurs, notamment en ce qui concerne la clarté des conditions des produits de crédit.

Actions et ressources

- [Gouvernance et Organisation de la Conformité](#)

Afin d'assurer une gestion efficace et centralisée de la conformité, Younited a mis en place une procédure dédiée à la veille et au Reporting réglementaire. Celle-ci garantit l'exhaustivité et la ponctualité des Reporting réglementaires, assure la mise à jour continue des procédures internes et renforce la connaissance des collaborateurs sur les lois et réglementations applicables. Documentée et formalisée, cette procédure est régulièrement revue et validée par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne. Son application est pilotée par la Conformité Centrale et adaptée aux succursales à l'étranger selon leur cadre réglementaire spécifique.

Younited intègre une approche globale de gestion des risques à travers l'Enterprise Risk Management (ERM), qui structure l'identification, l'évaluation, l'atténuation, la surveillance et le Reporting des risques réglementaires et opérationnels. La cartographie des risques permet de prioriser les enjeux critiques, notamment la protection des données personnelles, la lutte contre la criminalité financière et la gestion du risque légal et de conformité. Cette approche détaillée assure un suivi précis des risques et une réactivité accrue face aux évolutions réglementaires.

- **Pilotage du Processus de Veille et Reporting Réglementaire**

Pour anticiper et atténuer les risques de non-conformité, Younited a mis en place un dispositif structuré. Des réunions de gouvernance trimestrielles réunissent les représentants des départements impliqués dans la conformité, et des réunions ad hoc sont organisées en cas de changements réglementaires nécessitant des actions spécifiques. Un dossier d'archivage dédié centralise les avis des responsables de la veille, les minutes des réunions, les extraits des textes réglementaires et les notes des associations professionnelles, ainsi que les consultations juridiques portant sur des thématiques clés comme la LCB-FT et la protection des données. La centralisation des Reporting réglementaires repose sur des outils dédiés permettant de stocker les fichiers de préparation, les canevas et les analyses d'écart face aux nouvelles obligations. Ce dispositif facilite une adaptation rapide aux exigences réglementaires et contribue à la réduction des risques de non-conformité.

- **Sensibilisation et Formation : Accompagnement des Collaborateurs**

Younited a développé un dispositif de communication réglementaire pour assurer la diffusion efficace des évolutions législatives et leur appropriation par les équipes. Des communications ciblées informent directement les équipes concernées des impacts réglementaires spécifiques à leurs activités, tandis que des informations globales sont diffusées à l'ensemble des collaborateurs en cas d'évolutions majeures nécessitant une prise de conscience collective.

Des sessions de formation dédiées permettent d'approfondir les connaissances des collaborateurs sur les réglementations en vigueur. La mise à jour continue des procédures internes et des supports de formation garantit une adaptation constante aux nouvelles exigences. Le pilotage des projets liés aux nouvelles obligations réglementaires vise à anticiper les évolutions et à optimiser l'adaptation des processus internes. Ces actions assurent une gestion proactive des risques de non-conformité et permettent aux collaborateurs de disposer des outils nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires en perpétuelle évolution.

Indicateurs

La mise en place de métriques spécifiques pour la gestion du risque de non-conformité présente plusieurs défis. Tout d'abord, la nature dynamique des exigences réglementaires, qui évoluent rapidement et de manière imprévisible, complique la création d'indicateurs statiques pertinents. De plus, la conformité ne se limite pas à des actions mesurables, mais repose sur une gestion complexe impliquant des processus internes, des interprétations juridiques et des pratiques propres à chaque organisation. Enfin, les risques de non-conformité sont multidimensionnels et difficiles à quantifier précisément, car ils résultent à la fois de facteurs externes, tels que les évolutions législatives et les décisions des régulateurs, et de facteurs internes, comme l'adaptation des produits ou activités.

Objectifs

Face à ces défis, l'objectif est d'anticiper et d'atténuer les risques de non-conformité en développant une approche combinant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Cela implique une évaluation continue des pratiques de conformité, une veille réglementaire proactive et une adaptation des processus internes afin de garantir une meilleure résilience face aux évolutions réglementaires.



5. Avis du commissaire aux comptes de l'information en matière de durabilité

5. Avis du commissaire aux comptes de l'information en matière de durabilité

DocuSign Envelope ID: 698F2593-A8C0-4089-B6F3-D0A69DF88A7D



KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



Forvis Mazars S.A.
61 rue Henri Regnault
Paris La Défense
France

YOUNITED S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de la société YOUNITED S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

YOUNITED S.A.
21, rue de Châteaudun - 75009 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration.
Headquarters:
Tour EGH0
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FORVIS MAZARS S.A.
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directeur et conseil de surveillance
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense
Capital social : 8 320 000 €
834 153 RCS Nanterre

DocuSign Envelope ID: 698F2593-A8C0-4089-B6F3-D0A69DF88A7D



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



Forvis Mazars S.A.
61 rue Henri Regnault
Paris La Défense
France

YOUNITED S.A.

21, rue de Châteaudun - 75009 PARIS

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de la société YOUNITED S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société YOUNITED S.A.,,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de la société YOUNITED S.A. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section Etat de durabilité du rapport de gestion.

En application de l'article L. 232-6-3 du code de commerce, la société YOUNITED S.A. est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité de la société sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par la société YOUNITED S.A. pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième et dernier alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Etat de durabilité du rapport de gestion avec les exigences de l'article L. 232-6-3 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FORVIS MAZARS S.A.
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directeur et conseil de surveillance
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense
Capital social : 8 320 000€784 824 153 RCS
Nanterre

DocuSign Envelope ID: 698F2593-A8C0-4089-B6F3-D0A69DF88A7D



- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par la société YOUNITED S.A. dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société YOUNITED S.A., notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par la société YOUNITED S.A. en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

YOUNITED S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de la société YOUNITED S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

3

DocuSign Envelope ID: 698F2593-A8C0-4089-B6F3-D0A69DF88A7D



Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par la société YOUNITED S.A. pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa et au dernier alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par la société YOUNITED S.A. lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section Etat de durabilité du rapport de gestion, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par la société YOUNITED S.A. avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième et dernier alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note « A l'attention des lecteurs » de l'état de durabilité qui précise que YOUNITED S.A. a décidé d'appliquer les exemptions temporaires notamment pour les entreprises de moins de 750 salariés. Cette exemption n'a pas été utilisée pour les informations déjà présentes dans la Déclaration de Performance Extra Financière de 2023.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par la société YOUNITED S.A. pour déterminer les informations publiées.

- Concernant l'identification des parties prenantes

Dans le chapitre 1.2.2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées, YOUNITED S.A présente ses parties prenantes.

Nous avons apprécié la méthodologie retenue par la société pour les identifier et nous avons pris connaissance, notamment sur la base d'entretiens et d'inspections de la documentation disponible, des modalités d'interactions avec ces dernières.

YOUNITED S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de la société YOUNITED S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

4

Docusign Envelope ID: 698F2593-A8C0-4089-B6F3-D0A69DF88A7D



- Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

L'identification des impacts risques et opportunités est exposée dans la note « 1.3.1 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants ».

Nous avons vérifié la cohérence de l'analyse avec le modèle d'affaires de l'entité et analysé l'implication des parties prenantes dans le processus d'identification des impacts, risques et opportunités.

- Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

L'évaluation des impacts risques et opportunités est exposée dans cette même note « 1.3.1 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants ».

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris ceux relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Etat de durabilité du rapport de gestion avec les exigences de l'article L. 232-6-3 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section Etat de durabilité du rapport de gestion, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par la société YOUNITED S.A. relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Etat de durabilité du rapport de gestion, avec les exigences de l'article L. 232-6-3 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

YOUNITED S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de la société YOUNITED S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

5

Docusign Envelope ID: 698F2593-A8C0-4089-B6F3-D0A69DF88A7D



Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les limites de la première année d'application du règlement CSRD exposées dans la note « A l'attention des lecteurs du rapport », notamment les informations relatives à la méthodologie utilisée pour l'établissement du bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

- Informations fournies en application des normes environnementales ESRS E1

En ce qui concerne les informations fournies au titre du bilan des émissions de gaz à effet de serre (ESRS E1-6), telles que mentionnées dans la note 2.2.5.3 E1-6 "Émissions brutes de GES des périmètres 1,2,3 et émissions totales de GES", nos diligences ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des processus, méthodologies, référentiels, données et estimations retenus par la société YOUNITED S.A. pour établir les informations publiées et
- en complément, s'agissant plus particulièrement des émissions de scope 1, scope 2 et scope 3 (catégories 1, 5, 6 et 15) relatives aux opérations propres de la société YOUNITED S.A. :
 - apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés, vérifier l'actualisation des facteurs d'émissions, vérifier la fiabilité des sources associées, vérifier le calcul des conversions afférentes compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
 - rapprocher, sur base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ainsi que l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir les émissions estimées.
- en complément, pour les émissions financées (scope 3, catégorie 15 du référentiel) :
 - comprendre le périmètre d'actifs couverts tel que décrit et apprécier sa justification au regard du référentiel appliqué ;
- vérifier que la base utilisée pour le calcul des émissions financées correspond au périmètre d'actifs couverts ;
 - apprécier la méthode de détermination des estimations y compris proxys sectoriels retenus ;
 - vérifier l'exactitude arithmétique du calcul des émissions financées sur base d'échantillon.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par la société YOUNITED S.A. pour déterminer le caractère éligible et aligné de ses activités.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;

YOUNITED S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de la société YOUNITED S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

6

DocuSign Envelope ID: 698F2593-A8C0-4089-B6F3-D0A69DF88A7D



- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Paris la Défense, le 3 avril 2025

Paris La Défense, le 3 avril 2025

KPMG S.A.

Forvis Mazars S.A.

Signé par :

 7DCE8BF2984848F...
 Ulrich Sarfati
 Associé

Signé par :

 E945D1E75F644D5...
 Alexandra Kritchmar - Jean-Luc Mendiela
 Associés

Signé par :

 F40638D34DC749A...
 Jean-Luc Mendiela
 Associé

YOUNITED S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de la société YOUNITED S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

7

